

DOCUMENT DE REFERENCE

« TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 »



SA au capital de 45 000 000 dinars divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège Social : Centre Urbain Nord - Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997 Tel: 70 132 000 Fax: 71 236 625

Tunisie Leasing et Factoring est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13/12/2017

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le1.1.OCT.2018..... sous le n° 18/007/1 donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Mondher ZID

DIRECTEUR FINANCIER - TUNISIE LEASING ET FACTORING

Tel : 70 132 000 Fax : 71 236 625

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence



Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600

Fax : 71 949 350

Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de Tunisie Leasing et Factoring – Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène – Tunisie Valeurs – Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn



Octobre 2018

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	1
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	4
1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	4
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	5
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	12
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	12
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL.....	13
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	13
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL.....	15
2.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	16
2.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/07/2018.....	17
2.5. PRESENTATION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN BANK AU 31/12/2017	19
2.6. DESCRIPTION DU GROUPE TUNISIE LEASING ET FACTORING AU 31/12/2017	20
2.7. RELATIONS DE TUNISIE LEASING ET FACTORING AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2017	29
2.8. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2017.....	33
2.9. DIVIDENDES	36
2.10. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR.....	37
2.11. NOTATION DE LA SOCIETE.....	38
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING	45
3.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING	45
3.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE LEASING AU 31 DECEMBRE 2017.....	45
3.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 30 JUIN 2018.....	50
3.4 EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING AU 31 DECEMBRE 2017.....	54
3.5 EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING AU 30 JUIN 2018.....	57
3.6 INDICATEURS D'ACTIVITE DU LEASING AU 30/06/2018.....	58
3.7 INDICATEURS D'ACTIVITE DU FACTORING AU 30/06/2018	60
3.8 ORGANISATION DE TUNISIE LEASING ET FACTORING	61
3.9 LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	67
3.10 DEPENDANCE DE LA SOCIETE.....	68
3.11 ANALYSE SWOT	70
3.12 LITIGE OU ARBITRAGE	70
3.13 POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF.....	71
3.14 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE TUNISIE LEASING ET FACTORING.....	72
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....	73
4.1 PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2017.....	73
4.2 ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2017.....	78
4.3 NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017.....	83
4.4 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2017.....	131
4.5 RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE 2017.....	141
4.6 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING AU 31/12/2017	152
4.7 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2017.....	164
4.8 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2017.....	169
4.9 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2017.....	211
4.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017.....	225
4.11 PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2018.....	231
4.12 LES PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2018.....	236
4.13 ÉTATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2018.....	237
4.14 NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2018.....	242

4.15	NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2018.....	290
4.16	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2018 ...	306
4.17	ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING AU 30/06/2018	309
4.18	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION TUNISIE LEASING DEPUIS 2017	321

CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES324

5.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	324
5.2	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2017	326
5.3	CONTROLE.....	327
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	328

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR330

6.1.	ÉVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION	330
6.2	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS	331
6.3	ANALYSE DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2018-2022 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2017-2021.....	332
6.4	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/06/2018 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2018.....	333
6.5	PERSPECTIVES D'AVENIR	334
6.6	ÉVOLUTION DES CREANCES CLASSEES LEASING	348
6.7	ÉVOLUTION DES CREANCES CLASSEES FACTORING.....	348
6.8	ÉTAT DES CASH-FLOW PREVISIONNELS	348
6.9	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL.....	348
6.10	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS DU LEASING	349
6.11	INDICATEURS PREVISIONNELS DU FACTORING	350
6.12	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2018 A 2022	351
6.13	TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET SUBORDONNES EN COURS EMIS PAR TUNISIE LEASING ET FACTORING.....	352

Présentation résumée de la société

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

La participation de Tunisie Leasing dans le capital de Tunisie Factoring est passé le 06/10/2017 de 93,34% à 100%, et ce, à la suite de l'acquisition par Tunisie Leasing de 6,66% du capital de Tunisie Factoring (détenue initialement par STIF et d'autres personnes physiques). Cette transaction rentre dans le cadre de l'opération de fusion absorption de Tunisie Leasing de sa filiale. L'opération de fusion présente pour le groupe plusieurs avantages, dont notamment, la mutualisation de plusieurs fonctions support permettant de générer des économies d'échelle, la réduction des charges de gouvernance à plusieurs niveaux et le renforcement des fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de fusion.

La dénomination de la société est passée de « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève actuellement à 45.000.000 DT divisé en 9.000.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

Tunisie Leasing et Factoring est détenue à hauteur de 53,22% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,86%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Tunisie Leasing et Factoring est aussi à la tête d'un groupe composé au 31/12/2017 de :

- Trois établissements de crédit dont 1 en Tunisie (Tunisie Leasing), un en Algérie (Maghreb Leasing Algérie) et un en Afrique subsaharienne (ALIOS Finance)
- Une société d'intermédiation boursière (Tunisie Valeurs)
- Quatre sociétés à capital-risque (Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR et Tuninvest Innovations SICAR)
- Deux autres sociétés exerçant dans un secteur différent : Tunisie LLD (Location Longue Durée) et TLG Finance.
- STIF, société tunisienne d'ingénierie financière récemment entrée dans le périmètre du Groupe.

Depuis l'exercice 1999, Tunisie Leasing et Factoring établit des états financiers consolidés.

Activité du Leasing au 31/12/2017 :

- Le montant des approbations au 31/12/2017 s'est élevé à 710 949 mDT contre 574 687 mDT au 31/12/2016, soit une hausse de 23,71%.
- Les mises en force se sont élevées à 534 169 mDT au 31/12/2017 contre 411 088 mDT au 31/12/2016, soit une hausse de 29,94%.
- Les encours financiers se sont élevés à 905 425 mDT au 31/12/2017 contre 721 379 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 25,51%.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 922 586 mDT au 31/12/2017 contre 729 820 mDT au 31/12/2016, soit une hausse de 26,41%.
- Amélioration du ratio de créances classées à 4,34% au 31/12/2017 contre 5,76% au 31/12/2016.

- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 75,54% au 31/12/2016 à 82,35% au 31/12/2017.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 967 190 mDT au 31/12/2017.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 10 288 mDT (28,68%) passant de 35 874 mDT au 31/12/2016 à 46 162 mDT au 31/12/2017.
- Au 31/12/2017, Tunisie Leasing et Factoring a dégagé un bénéfice net de 13 641 mDT contre 12 627 mDT à la même période en 2016, soit une hausse de 8,03%.

Activité de Tunisie Leasing au 30/06/2018 :

- Le montant des approbations au 30/06/2018 s'est élevé à 364 148 mDT contre 348 410 mDT au 30/06/2017, soit une hausse de 4,52%.
- Les mises en force se sont élevées à 273 735 mDT au 30/06/2018 contre 246 942 mDT au 30/06/2017, soit une hausse de 10,85%.
- Les encours financiers se sont élevés à 969 139 mDT au 30/06/2018 contre 796 595 mDT au 30/06/2017, soit une augmentation de 21,66%.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 1 004 309 mDT au 30/06/2018 contre 820 987 mDT au 30/06/2017, soit une hausse de 22,33%.
- Amélioration du ratio de créances classées à 4,07% au 30/06/2018 contre 5,88% au 30/06/2017.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 77,29% au 30/06/2017 à 80,17% au 30/06/2018.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 1 050 517 mDT au 30/06/2018.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 4 084 mDT (18,76%) passant de 21 767 mDT au 30/06/2017 à 25 851 mDT au 30/06/2018.

Activité du Factoring au 31/12/2017 :

- Le total des engagements nets se sont élevés à 120 500 mDT au 31/12/2017 contre 113 167 mDT au 31/12/2016, soit une hausse de 6,48%.
- Le ratio de créances classées est passé à 4,96% au 31/12/2017 contre 4,85% au 31/12/2016.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 100% au 31/12/2016 à 99,95% au 31/12/2017.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 114 519 mDT au 31/12/2017.
- Le produit net d'affacturage a affiché une hausse de 1 380 mDT (14,87%) passant de 9 278 mDT au 31/12/2016 à 10 658 mDT au 31/12/2017.

Activité du Factoring au 30/06/2018 :

- Le total des engagements nets se sont élevés à 140 515 mDT au 30/06/2018 contre 128 900 mDT au 30/06/2017, soit une hausse de 9,01%.
- Amélioration du ratio de créances classées à 4,21% au 30/06/2018 contre 4,70% au 30/06/2017.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 134 599 mDT au 30/06/2018.

- Le produit net d'affacturage a affiché une hausse de 954 mDT (19,06%) passant de 5 004 mDT au 30/06/2017 à 5 958 mDT au 30/06/2018.

Notation de la société :

En date du 13 décembre 2017, l'agence internationale de notation a confirmé les notes suivantes à Tunisie Leasing et Factoring :

- Note nationale à long terme : **BBB+ (tun)** ; avec perspective stable.
- Note nationale à court terme : **F2 (tun)**.

Mise en conformité par rapport aux articles 193,194 et 195 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :

Les articles 193 -194 sont respectés à ce jour.

Concernant l'article 195: la société Tunisie Leasing et Factoring détient une participation, dans le capital de la société Tunisie LLD une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, supérieur à 20%. Il s'agit d'une activité connexe au Leasing (Leasing Opérationnel). Les négociations sont en cours avec la banque centrale pour admettre cette activité en tant que leasing opérationnel. La société estime parvenir à une solution avec les autorités réglementaires avant l'expiration du délai de régularisation à fin juin 2019.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsables du document de référence

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE
LEASING ET FACTORING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020
101

LE DIRECTEUR GENERAL

Hichem ZGHAL

TUNISIE
LEASING ET FACTORING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020
101

1.2. Attestation des responsables du document de référence

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE
LEASING ET FACTORING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020
101

LE DIRECTEUR GENERAL

Hichem ZGHAL

TUNISIE
LEASING ET FACTORING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020
101

1.3. Responsables du contrôle des comptes

États financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2015, 2016 et 2017

- AMC ERNST & YOUNG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fehmi LAOURINE, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

États financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2016 et 2017

- AMC ERNST & YOUNG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fehmi LAOURINE, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

États financiers intermédiaires individuels de Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2018

- AMC ERNST & YOUNG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fehmi LAOURINE, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.
- Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Madame Sonia Ketari Louzir, Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de **1 915 KDT**.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

Une deuxième réponse à la notification de l'administration fiscale a été envoyée aux autorités de contrôle en Juin 2015. Aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, ont fait l'objet d'un audit effectué

par le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2017

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers 44 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants :

1- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points. »

Avis sur les Etats Financiers intermédiaires individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 30/06/2018

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2018 ont fait l'objet d'un examen limité par le cabinet AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE et le cabinet M.S.Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme Sonia LOUZIR, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

“Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers 44 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants:

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de

redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation en juin 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société Tunisie Leasing et Tunisie Factoring au titre de la période allant de 01/01/2014 au 25/03/2017.

Jusqu'à la date d'établissement de notre rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres points

Les états financiers publiés au 30 juin 2017 sont relatifs uniquement à l'activité de Tunisie Leasing. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de « Tunisie Factoring » par Tunisie Leasing avec effet au 1er janvier 2017 et a approuvé les apports effectués par la société absorbée « Tunisie Factoring » par voie de fusion consistant en la totalité de son patrimoine actif et passif, à Tunisie Leasing."

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur les points suivants :

Le commissaire aux comptes du groupe Alios a soulevé au niveau de son rapport d'audit sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, un paragraphe d'observation renvoyant aux notes suivantes :

- La note 6 aux états financiers consolidés qui décrit les événements significatifs de l'exercice 2016, concernant la situation de la filiale Alios Finance Gabon et le plan d'action envisagé par le groupe Alios Finance ;
- La note 8 aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 qui indique l'existence des créances d'un montant de 48 MDT détenues par la filiale Alios Finance Gabon sur l'Etat Gabonais.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant ces points. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2017

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés avec réserve. De plus, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du groupe TLG inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe). Les états financiers consolidés du groupe TLG ont été arrêtés sur la base d'états financiers provisoires du groupe Alios qui sont en cours d'audit à la date de l'émission de notre rapport.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2017 et de déterminer si des ajustements à comptabiliser auraient été nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers consolidés 33 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants :

1- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points. »

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

AMC ERNST & YOUNG
* Boulevard de la Terre *
Centre Urbain Nord - 1003 TUNIS
Tél: 70.749.111

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

*couvrant les exercices
2016 et 2017*

ECC MAZARS
Imm. Mazars Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél: 00216 71.963.320
Fax: 00216.71.964.380

MS Louzir Membre de DTTL

Sonia KETARI LOUZIR

CABINET MS LOUZIR
Rue Lac Oudjira - Immeuble Ilyade
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tel : 36 400 900 - 36 400 902
Fax : 36 050 900
NIF : 587570N/A/M/000

1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence ».

TUNISIE VALEURS

LE DIRECTEUR GENERAL

Walid SAIBI



1.5. Responsable de l'information

Mondher ZID

Directeur financier de Tunisie Leasing et Factoring

Tel : 70 132 000 - Fax : 71 236 625



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1. Cadre général

Dénomination sociale	Tunisie Leasing et Factoring
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone – Fax	70 132 000 - 71 236 625
Forme juridique et législation particulière applicable	Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.
Date de constitution	8 octobre 1984
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel. Elle peut effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation. D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
Registre du commerce	B 134091997
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	45 000 000 DT
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal	Droit commun et particulièrement la loi n°94-90 du 26/07/1994 portant disposition fiscale relative au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing. La loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1 ^{er} janvier 2008.
Matricule fiscal	031440 S/A/M/000
Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING	Monsieur Mondher ZID Directeur financier de Tunisie Leasing et Factoring Tél : 70 132 000 - fax : 71 236 625

2.1.2. Clauses statutaires particulières :

Dénomination (article 3 des statuts)

La société prend la dénomination de « Tunisie Leasing et Factoring ».

Dans tous les actes et document émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots « société anonyme » et de l'indication du montant du capital social.

Transmission des actions (article 10 des statuts)

La cession des actions s'effectue librement conformément aux lois et règlements en vigueur en Tunisie.

Convocation des Assemblées (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 2) :

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieux indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Droit de siéger à une Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 3) :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 des statuts, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

Droit de vote de l'Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 6) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à mainlevée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Affectation et répartition des bénéfices (article 32 des statuts) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidés par l'Assemblée Générale.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

Capital Social	45.000.000 DT
Nombre d'actions	9.000.000
Nominal	5 DT
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 ^{er} janvier 2018

2.3. Tableau d'évolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal en DT
			Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
AGC du 8/10/1984	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 25/08/1992	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1 ^{ère} Tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 1/11/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} Tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	18/12/2003	2.500.000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4 ^{ème} Tranche	06/12/2004	2.500.000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 08/06/2006	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*):						
	- 1 ^{ère} Tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
AGE du 04/06/2009	Augmentation du capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} tranche	30/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	01/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 04/10/2012	Augmentation du capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/02/2015	2 000 000	400 000	45 000 000	9 000 000	5

(*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 DT correspondant aux quatrième et cinquième tranche de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/07/2018

2.4.1. Structure de capital au 31/07/2018

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montant	% du capital et de droits de vote
Actionnaires tunisiens	799	8 817 676	44 088 380	97,97%
Personnes morales (y compris les FCP)	49	7 808 396	39 041 980	86,76%
Ayant 3% et plus	6	6 908 917	34 544 585	76,77%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	667 875	3 339 375	7,42%
Public : détenant au maximum 0,5%	38	231 604	1 158 020	2,57%
Personnes physiques	750	1 009 280	5 046 400	11,21%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	118 100	590 500	1,31%
Public : détenant au maximum 0,5%	748	891 180	4 455 900	9,90%
Actionnaires étrangers	13	179 847	899 235	2,00%
Personnes morales	4	170 886	854 430	1,90%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	146 366	731 830	1,63%
Public : détenant au maximum 0,5%	3	24 520	122 600	0,27%
Personnes physiques	9	8 961	44 805	0,10%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	9	8 961	44 805	0,10%
Reste à attribuer (Rompus)		2477	12 385	0,03%
Total	812	9 000 000	45 000 000	100,00%

2.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/07/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
AMEN BANK	2 931 588	14 657 940	32,57%
COMAR	1 700 471	8 502 355	18,89%
HORCHANI FINANCE	899 606	4 498 030	10,00%
PARTNER INVESTMENT SA	550 000	2 750 000	6,11%
MENINX HOLDING	445 143	2 225 715	4,95%
AMLEK TUNISIE	383 370	1 916 850	4,26%
Total	6 910 178	34 550 890	76,78%

2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres organes d'administration et de Direction au 31/07/2018

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
AMEN BANK	2 931 588	14 657 940	32,57%
COMAR	1 700 471	8 502 355	18,89%
PARTNER INVESTMENT	407 795	2 038 975	4,53%
PGI HOLDING	86 395	431 975	0,96%
AHMED ABDELKEFI	9 113	45 565	0,10%
RACHED HORCHANI	1 394	6 970	0,02%
KARIM BEN YEDDER	0	0	0,00%
AHMED BEN JEMAA	0	0	0,00%
PARENIN	0	0	0,00%
EMNA ALLANI	0	0	0,00%
AHMED BEN GHAZI	0	0	0,00%
MEHDI TAMERZISTE	0	0	0,00%
Total	5 136 756	25 683 780	57,08%
AMEN BANK	2 931 588	14 657 940	32,57%

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 31/07/2018, le capital social de la société Tunisie Leasing et Factoring est réparti entre 812 actionnaires, dont :

- 53 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 759 personnes physiques.

2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank au 31/12/2017

Tunisie Leasing et Factoring est détenue à hauteur de 53,22% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,86%), PGI (0,96%) et SICOFF (0,92%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le groupe Amen Bank est composé de 24 sociétés (outre la société mère) exerçant dans différents secteurs d'activité à savoir : agroalimentaire, financier, immobilier, informatique, assurances et santé.

Sociétés	Nature	Capital DT	% de contrôle	% d'intérêt
Pôle Agroalimentaire				
EI KAWARIS	Entreprise associée	3 300 000	20,00%	20,00%
SUNAGRI	Entreprise associée	800 000	27,00%	28,50%
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	9 020 000	20,00%	20,00%
Pôle Financier				
AMEN BANK	Société mère	132 405 000	100,00%	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	300 000	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	2 500 000	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	6 600 000	100,00%	99,99%
AMEN CAPITAL	Filiale	588 230	55,25%	53,69%
AMEN PROJECT	Filiale	500 000	53,01%	53,01%
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	1 000	99,90%	53,64%
AMEN INVEST	Filiale	2 000 000	63,30%	63,30%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	74 672 500	42,61%	52,35%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	Entreprise associée	45 000 000	32,48%	32,48%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	5 000	29,80%	37,92%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	500 000	27,27%	36,13%
SICAV AMEN	Entreprise associée	40 461 047	0,14%	0,14%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	152 430 467	0,04%	0,04%
TLG FINANCE	Entreprise associée	64 489 021	23,63%	34,64%
Pôle Immobilier				
EL IMRANE	Entreprise associée	7 000 000	20,00%	20,00%
Pôle Informatique				
TUNISYS	Entreprise associée	1 500 000	29,85%	29,85%
Pôle Assurances				
HAYETT	Entreprise associée	15 000 000	25,00%	25,00%
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	22 455 045	30,00%	32,27%
Pôle Santé				
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	16 093 000	16,06%	22,08%
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	16 200 000	28,00%	28,06%
AMEN SANTE	Entreprise associée	55 250 000	16,00%	16,45%

2.6. Description du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2017

Le groupe TLG regroupe outre la société mère, 10 autres sociétés exerçant dans le secteur financier (sauf TUNISIE LLD). Le périmètre de consolidation du groupe Tunisie Leasing et Factoring se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2017 (en dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Tunisie Leasing et Factoring (en nombre d'actions)	Participation directe de Tunisie Leasing et Factoring en %	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Tunisie Leasing et Factoring	45 000 000	9 000 000	-	-	-	-	Société mère
Tunisie Location longue Durée (Tunisie LLD)	3 000 000	30 000	29 832	99,44%	99,44%	99,44%	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	3 500 000 000 (en Dinars Algériens)	3 500 000	655 185 (en Portage 1 049 995)	18,72% (11,28%)	18,72%	18,72% 11,28% *	Intégration globale
Tunisie Valeurs	10 000 000	1 000 000	266 710	26,67%	26,67%	26,67%	Mise en équivalence
Tuninvest -Sicar	966 000	966 000	352 645	36,51%	36,51%	36,51%	Mise en équivalence
Tunisie Participations (ex Tunisie Sicar)	5 000	500	220	44,00%	44,00%	44,00%	Mise en équivalence
Tuninvest International-Sicar	5 000	500	125	25,00%	25,00%	25,00%	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations-Sicar	500 000	50 000	13 636	27,27%	27,27%	27,27%	Mise en équivalence
ALIOS Finance SA	12 264 164 (en Euros)	1 114 924	54 297	4,87%	4,87%	26,46%	Intégration globale
TLG Finance	21 877 000 (en Euros)	2 187 700	741 642	33,90%	33,90%	33,90%	Intégration globale
Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)	400 000	40 000	40 000	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale

* A travers des contrats de portage

2.6.1. Présentation des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2017

Dénomination sociale	Tunisie Leasing et Factoring
Date de création	Octobre 1984
Siège social	Immeuble Tunisie Leasing - Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2017	45 000 mDT
Capitaux propres au 31/12/2017	146 320 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	Actionnaire de référence : Groupe Amen : 53,22%
Chiffre d'affaires au 31/12/2017	Leasing : 75 997 mDT Factoring : 15 450 mDT
Résultat net au 31/12/2017	13 641 mDT
Capitaux propres consolidés au 31/12/2017	327 166 mDT
Revenus consolidés au 31/12/2017	218 044 mDT
Résultat net consolidé au 31/12/2017	(2 148) mDT

Source : Tunisie Leasing et Factoring

Dénomination sociale	Tunisie Location Longue Durée
Date de création	Mai 1999
Siège social	Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Activité	Le transport touristique
Capital social au 31/12/2017	3 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	• Tunisie Leasing et Factoring : 99,44% • Tuninvest Finance Group : 0,40% • Monsieur Ahmed ABDELKEFI : 0,04% • Monsieur Fethi MESTIRI : 0,04% • Monsieur Hichem ZGHAL : 0,04% • Monsieur Moncef LAAROUSSI : 0,04%
Capitaux propres au 31/12/2017	9 512 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2017	9 821 mDT
Résultat net au 31/12/2017	1 738 mDT

Source : Tunisie LLD

Dénomination sociale	Maghreb Leasing Algérie
Date de création	Janvier 2006
Siège social	31, Avenue Mohamed Belkacimi El Madania - Alger
Forme juridique	Société par actions de droit Algérien
Activité	Le financement des opérations de leasing
Capital social au 31/12/2017*	3 500 000 mDA (73 080 mDT)
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	• Amen Bank : 53,89% • Tunisie Leasing et Factoring : 18,72% • SFI : 10,10% • PROPARCO : 8,33% • FMO : 7,47% • CFAO : 1,49% • Monsieur Ahmed EL KARM : 0,00% • Monsieur Ahmed ABDELKEFI : 0,00%
Capitaux propres au 31/12/2017*	113 988 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2017*	54 915 mDT
Résultat net au 31/12/2017*	16 999 mDT
<u>Source</u> : Maghreb Leasing Algérie	

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1 DZD= 0,02128 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1 DZD=0,02153 DT)

Dénomination sociale	Tunisie Valeurs
Date de création	Mai 1991
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activité	Le commerce et la gestion des valeurs mobilières
Capital social au 31/12/2017	10 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	• Integra Partners : 50,77% • Tunisie Leasing et Factoring : 26,67% • Personnes physiques : 22,56%
Capitaux propres au 31/12/2017	23 216 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2017	15 452 mDT
Résultat net au 31/12/2017	3 472 mDT
<u>Source</u> : Tunisie Valeurs	

Dénomination sociale	Tuninvest Sicar
Date de création	Mars 1994
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activité	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.
Capital social au 31/12/2017	966 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	Actionnaire de référence : Tunisie Leasing et Factoring : 36,51%
Capitaux propres au 31/12/2017	5 245 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2017	350 mDT
Résultat net au 31/12/2017	275 mDT
<u>Source</u> : Tuninvest Sicar	

Dénomination sociale	Tunisie Participations (ex Tunisie Sicar)
Date de création	Février 1997
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activité	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises
Capital social au 31/12/2017	5 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	• Tunisie Leasing et Factoring : 44,00% • Proparco : 20,00% • Maghrebria : 20,00% • GAT : 10% • Netherlands Development Finance : 5,6% • Autres : 0,40%
Capitaux propres au 31/12/2017	764 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2017	55 mDT
Résultat net au 31/12/2017	42 mDT
Source : Tunisie Sicar	

Dénomination sociale	Tuninvest International Sicar
Date de création	Mars 1998
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activités	La société investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest International Sicar ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise.
Capital social au 31/12/2017	5 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	• Amen Bank : 29,80% • Tunisie Leasing et Factoring : 25,00% • IFC : 20,00% • Proparco : 15,00% • GAT : 5% • Tunisie Valeurs : 2,4% • Tuninvest Finance Group : 2,4% • Autres : 0,4%
Capitaux propres au 31/12/2017	48 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2017	15 mDT
Résultat net au 31/12/2017	-6 mDT
Source : Tuninvest International Sicar	

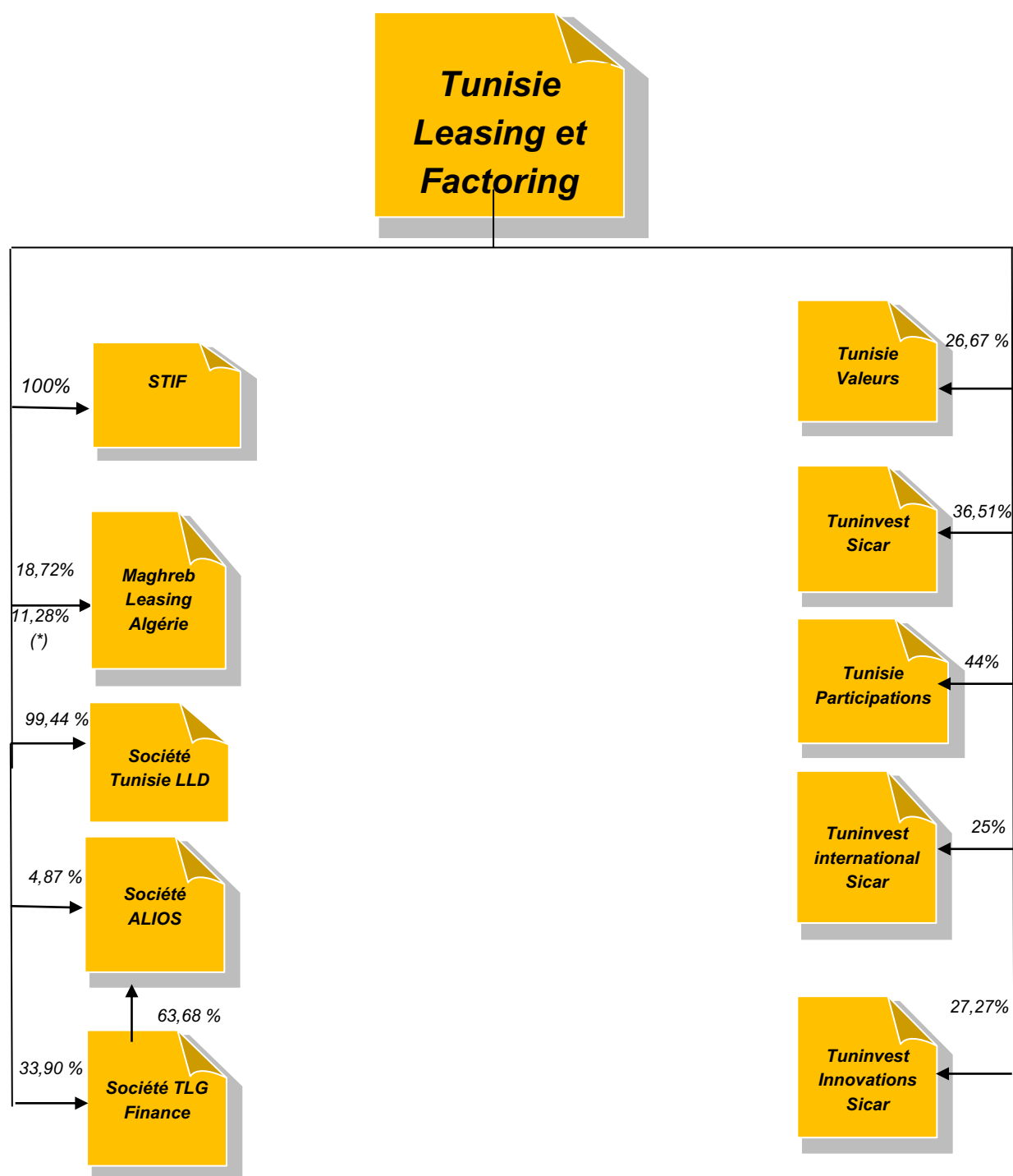
Dénomination sociale	Tuninvest Innovations Sicar
Date de création	Janvier 2002
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activités	Tuninvest Innovation Sicar investit en fonds propres dans la souscription d’actions ou l’acquisition d’obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovant liés à la technologie de l’information et des communications à savoir l’infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d’information ainsi que le domaine des sciences de vie.
Capital social au 31/12/2017	500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	• BEI : 30,00% • Tunisie Leasing et Factoring : 27,27% • Amen Bank : 27,27% • Fonds Averroes Finance : 15% • Tuninvest Finance Group : 0,45%
Capitaux propres au 31/12/2017	2 361 mDT
Chiffre d’affaires au 31/12/2017	4 706 mDT
Résultat net au 31/12/2017	1 781 mDT
Source : Tuninvest Innovations Sicar	

Dénomination sociale	TLG Finance
Date de création	Octobre 2014
Siège social	20 Rue des petits hotels. 75010. Paris. France
Forme juridique	Société par action simplifiée
Activités	L’acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.
Capital social au 31/12/2017	21 877 000 Euros
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	• Tunisie Leasing et Factoring : 33,90% • Amen Bank : 23,63% • Proparco : 22,84% • Global Microfinance Fund : 12,76% • Microfinance Leaders Fund : 6,87%
Capitaux propres au 31/12/2017	16 435 191 Euros
Chiffre d’affaires au 31/12/2017	0 Euros
Résultat net au 31/12/2017	5 394 093 Euros
Source : TLG Finance	

Dénomination sociale	ALIOS Finance
Date de création	1998
Siège social	15 Rue de Beaujon. 75008. Paris. France
Forme juridique	Société anonyme
Activités	Le financement d'investissements d'entreprises privées et de crédits à la consommation aux particuliers.
Capital social au 31/12/2017	12 264 164 Euros
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	• TLG Finance : 59,34% • CFAO : 24,27% • OPRORG : 11,79% • Tunisie Leasing et Factoring : 4,87%
Capitaux propres au 31/12/2017	21 282 672 Euro
Chiffre d'affaires au 31/12/2017	29 479 033 Euro
Résultat net au 31/12/2017	-7 736 163 Euro
<u>Source</u> : ALIOS Finance	

Dénomination sociale	S.T.I.F.
Date de création	2001
Siège social	17, Rue de Jérusalem. 1002. Tunis
Forme juridique	Société anonyme
Activités	Effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.
Capital social au 31/12/2017	400 000 DT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	Tunisie Leasing et Factoring : 100,00%
Capitaux propres au 31/12/2017	977 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2017	0 mDT
Résultat net au 31/12/2017	551 mDT
<u>Source</u> : S.T.I.F.	

2.6.2. Schéma financier du Groupe Tunisie leasing et Factoring en date du 31/12/2017



(*) A travers des contrats de portage

2.6.4. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring arrêté au 31/12/2017

	Tunisie Valeurs		Tunisie Participations		Tuninvest Sica		Tuninvest Inter. Sica		Tuninvest Inno. Sica		STIF		Tunisie LLD **		MLA *		TLG Finance		ALIOS Finance	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing et Factoring	266 710	26,67	220	44,00	352 645	36,51	125	25,00	13 636	27,27	40 000	100,00	29 832	99,44	1 705 180	30,00	741 642	33,90	54 297	4,87
Tunisie Valeurs																				
Tunisie Sica																				
Tuninvest Sica																				
Tuninvest Inter. Sica																				
Tuninvest Inno. Sica																				
Tunisie LLD																				
MLA																				
TLG Finance																			709 984	63,68
ALIOS Finance																				
Société d'Ingénierie Financière																				
Autres	733 290	73,33	280	56,00	613 355	63,49	375	75,00	36 364	72,73			168	0,56	1 794 820	70,00	1 446 058	66,10	350 643	31,45
TOTAL	1 000 000	100	500	100	966 000	100	500	100	50 000	100	40 000	100,00	30 000	100	3 500 000	100	2 187 700	100	1 114 924	100

* Dont 11,28% à travers des contrats de portage

** Le CAC a signalé dans son rapport du contrôle interne que TL détient plus de 20% dans le capital de Tunisie LLD. La société s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48.

2.6.5. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring entre le 31/12/2017 et la date d'élaboration du document de référence : Néant

2.6.6. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2017

En dinars	En dinars										
	Tunisie Leasing et Factoring	Tunisie Valeurs	Tuninvest Sicar	Tunisie Participations	Tuninvest Innovations Sicar	Tuninvest Int-Sicar	STIF	TLLD	MLA*	TLG Finance ***	ALIOS Finance ***
Capitaux Propres	146 319 630	23 216 119	5 244 948	763 867	2 360 546	47 875	977 188	9 511 678	113 988 150	48 448	86 458 772
Total passifs	989 022 132	41 263 839	2 291 472	1 105 293	910 015	925 475	176 729	22 503 510	298 874 919	14 297	674 485 611
Total Produits d'exploitation	93 557 376	15 589 020	350 489	55 879	4 709 209	15 019	-	10 666 500	54 915 710	-	86 458 772
Résultat d'Exploitation	19 594 062	4 426 273	246 447	19 631	1 790 393	(5 521)	(8 040)	3 461 077	21 685 037	(14 688)	(25 756 302)
Charges financières nettes	52 376 025	40 763	-	1 262	622 269	-	-	1 289 343	-	4 249	37 808 068
Résultat net	13 641 046	3 471 552	274 987	41 998	1 780 975	(6 021)	551 129	1 737 853	16 999 421	14 692	(28 210 230)
Dividendes distribués au titre de 2016	9 598 766	1 020 000	483 000	550 000	5 300 000	-	29 900	-	12 630 000**	-	-

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1 DZD= 0,02128 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1 DZD=0,02153 DT)

** La base de conversion pour les dividendes distribués par MLA (1 DZD= 0, 02105 DT), soit à la date de l'AGO de MLA le 03/04/2018.

*** La base de conversion pour les comptes de bilan est (1 Euro= 2,9478 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1 Euro= 2,7238 DT)

2.6.7. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2017

En dinars	En dinars							
	Tunisie Leasing et Factoring	Tunisie Valeurs	Tunisie LLD	STIF	MLA (*)	TLG Finance (**)	ALIOS Finance (**)	TOTAL
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts	23 897 500	3 669 316	-	-	-	-	99 771 949	127 338 765
Emprunts obligataires	269 885 140	-	-	-	61 712 000	-	45 576 738	377 173 878
Certificat de dépôt	35 000 000	-	-	-	-	-	-	35 000 000
Crédits bancaires extérieurs	246 895 111	-	-	-	-	-	-	246 895 111
Crédits bancaires locaux	220 325 032	-	384 329	-	196 649 508	-	400 090 090	817 448 959
Crédits leasing	-	272 836	12 883 907	-	-	-	-	13 156 743
TOTAL	796 002 783	3 942 152	13 266 236	-	258 361 508	-	545 438 777	1 617 013 456

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD = 0,02128 DT)

** La base de conversion pour les comptes de bilan est (1Euro = 2,9478 DT)

2.6.8. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôt dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

2.7. Relations de Tunisie Leasing et Factoring avec les sociétés du groupe au 31/12/2017

2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

Prêts octroyés :

- **Tunisie Valeurs** a contracté une dette auprès de **Tunisie Leasing et Factoring** pour financer un local. Le solde au 31/12/2017 est de 198 743 DT.
- Le compte courant de **MLA**, dans laquelle **Tunisie Leasing et Factoring** détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 mDT.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing et Factoring** a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société **Tunisie Valeurs** d'un montant de 11 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 36 043 DT.
- **Tunisie Leasing et Factoring** a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par **Tunisie Location Longue Durée** :

- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 41 741 DT.
- Courant 2017 il n'y avait pas de certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie LLD.

2.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

Les créances commerciales envers les sociétés du groupe :

- Au cours de l'exercice 2017, TL a mis en force 116 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 9 432 mDT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 19 031 mDT.

- **Tunisie Leasing et Factoring** a mis en force un contrat au profit de **Tunisie Valeurs**, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une marge brute de 22 mDT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 2 078 mDT.

Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe :

- Les dépôts de garantie de Tunisie Valeurs totalisent un montant de 1 806 mDT.

2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données : Néant

Reçus : Néant

2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et Factoring et distribués par les sociétés du groupe en 2017 au titre de l'exercice 2016

Dividendes :

SOCIETES	MONTANT en Dinars
TUNINVEST SICAR	176 343
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	1 445 310
MAGHREB LEASING ALGERIE (*)	3 789 000
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	-
TUNISIE VALEURS	272 034
TUNISIE SICAR	242 000
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	-
STIF	29 900
TLG FINANCE	-
ALIOS	-
TOTAL	5 954 587

(*) L'enveloppe globale distribuée par MLA au titre de l'exercice 2017 est de 600 000 000 dinars algériens. A la date de l'AGO de MLA le 03/04/2018, le taux de conversion appliqué était de (1DZD= 0,02105 DT).

La part des dividendes revenant à Tunisie Leasing et Factoring correspond donc à $(600\,000\,000 * 30\% * 0,02105 = 3\,789\,000\text{ DT})$.

Jetons de présence :

SOCIETES	MONTANT en dinars
TUNISIE VALEURS	2 000
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	1 000
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 000
TUNINVEST SICAR	1 000
TUNISIE SICAR	1 000
STIF	-
TOTAL	6 000

2.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring aux sociétés du groupe en 2017 au titre de l'exercice 2016 : Néant

2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

A) Les garanties et sûretés réelles : Néant

B) Les cautions

Reçues : Néant

Données :

La société Tunisie Leasing s'est portée caution solidaire pour le remboursement des crédits de gestion totalisant 200 mDT, contractés auprès d'Amen Bank.

Au 31/12/2017, l'encours des crédits de gestion s'élève à 7 mDT.

2.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Encaissés :

- Au cours de l'exercice 2017, **TL** a mis en force 116 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,44% du capital, pour une valeur totale de 9 432 mDT. La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats **Tunisie LLD** s'élève à 1 210 mDT.

Au 31/12/2017, l'encours financier s'élève à 19 031 mDT.

- La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de **Tunisie Valeurs** s'élève à 22 mDT. Au 31/12/2017, l'encours financier s'élève à 2 078 mDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 mDT.

Décaissés : Néant

2.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : Néant

Ventes : Néant

2.7.9. Les prestations de services reçues et données

Reçues :

- **Tunisie Valeurs** assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par **Tunisie Leasing et Factoring** ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière. Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 246 mDT en HT.

Données :

- **Tunisie Leasing et Factoring** a conclu, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 avec **Maghreb Leasing Algérie** et autorisé par le Conseil d'administration du 04 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an, et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 € en hors taxes et impôts.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €.

Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

- Au cours de l'année 2017, la société **Tunisie Leasing et Factoring** a facturé à la société TLLD la somme de 215 mDT représentant les rémunérations du gérant.

2.7.10. Les contrats de location :

- **Tunisie Location Longue Durée** a conclu avec **Tunisie Leasing et Factoring** un contrat de location de voitures. Les charges supportées au titre de l'année 2017 s'élèvent à 252 mDT.

2.7.11. Les fonds gérés : Néant

2.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2017

2.8.1. Informations sur les engagements :

Administrateur	Encours des crédits accordés en dinars	Conditions
M. Ahmed ABDELKEFI		
1. Dar El Jeld	1 921 693	8,75% ; 9% ; 9,5% ; 9,8% et 10% sur 24, 36,84 et 88 mois
2. Tuninvest Finance Group (TFG)	1 246 099	9,5% sur 84 mois

Telles que définies par l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

2.8.2. Transferts de ressources :

Néant

Dividendes décaissés par Tunisie Leasing et Factoring en 2018 au titre de l'exercice 2017 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (En Dinars)
AMEN BANK	2 923 043	2 923 043
COMAR	1 700 786	1 700 786
PARTNER INVESTMENT	407 795	407 795
PGI HOLDING	86 395	86 395
M. Ahmed ABDELKEFI	9 113	12 869
M. Fethi MESTIRI	2 908	2 908
M. Rached HORCHANI	1 394	1 394
M. Jalel EL HENCHIRI	700	700
M. Hichem ZGHAL	0	0
TOTAL	5 132 134	5 132 134

*Montants calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires (actions anciennes) arrêtée par TUNISIE CLEARING à la date du 27/04/2018.

2.8.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing et Factoring ouvert auprès d'Amen Bank est créancier de 15 839 mDT.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing et Factoring** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing et Factoring, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT

au profit de Tunisie Leasing et Factoring de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenu que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing et Factoring viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 mDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 mDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 mDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

- Les emprunts bancaires octroyés par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring enregistrent un encours de 7 132 mDT.
- Tunisie Leasing et Factoring a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie Sicav d'un montant de 223 000 mDT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 1 291 mDT.

2.8.4. Les créances et dettes commerciales envers les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

- La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 20 mDT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 246 mDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 mDT.

- La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 36 mDT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 922 mDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 350 mDT.

2.8.5. Les prestations de services reçues et données

Données :

- **Tunisie Leasing et Factoring** a conclu en Août 2011, une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing et Factoring dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 mDT

hors taxes. Ce plafond a été augmenté à 160 mDT (HT), ainsi le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'exercice 2017 s'élève à 160 mDT (HT).

- Courant l'année 2017, la société Tunisie Leasing et Factoring a acquis trois places de parking auprès de la société Maketeb El Horchani pour un montant total de 45 mDT HTVA.

2.8.6. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données : Néant

Reques : Néant

2.8.7. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a pris acte du départ à la retraite de l'ancien Directeur Général et a nommé à compter du 20 Avril 2017, un nouveau Directeur Général.

- Les conseils d'administration réunis le 22 Août et le 22 Décembre 2017 ont nommé deux nouveaux directeurs généraux adjoints. (Le premier DGA est en charge du pôle Leasing et le deuxième est en charge du pôle Factoring)

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing et Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>Ancien D.G</u>		<u>Nouveau D.G</u>		<u>D.G.A (Pôle Leasing)</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
<i>Avantages à court terme</i>	298 843	-	450 698	-	343 358	78 346	51 171	29 195	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi</i>	-	-	21 886	-	2 299	-	714	-	-	-
Total	298 843	-	472 585	-	345 657	78 346	51 885	29 195	131 760	131 760

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.
- (2) Aucune rémunération n'a été servie au Directeur Général adjoint en charge du pôle Factoring.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing et Factoring, se détaillent comme suit :

Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) jusqu'au mois d'Avril 2017. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2017 s'élève à 62 mDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DG a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 17 K€ au titre de l'exercice 2017, conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

2.9. Dividendes

(En dinars)

	2017	2016	2015
Résultat net	13 641 046	12 626 858	9 499 371
Montant global des dividendes	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Capital	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Nominal	5	5	5
Résultat net par action	1,516	1,403	1,055
Dividende par action	1,000	1,000	1,000
Dividende en % du nominal	20,00%	20,00%	20,00%
Date de mise en paiement	17/05/2018	13/06/2017	21/06/2016

2.10. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les 16 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par TUNISIE LEASING ET FACTORING sont cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

- TL 2012/1 : catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,25%.
- TL 2012/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,3% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,4%.
- TL subordonné 2013/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM +2,25%.
- TL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM+2% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,25%.
- TL subordonné 2013/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,35% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,60%.
- TL 2014/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35%.
- TF 2014 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- TL 2014/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,55% et/ou TMM+2,25% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.
- TL 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- TL subordonné 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,70% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,90%.
- TL 2015/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,50% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL 2016/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,50% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL subordonné 2016/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,60% et/ou TMM+2,40% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- TL 2017/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,55% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.
- TL 2017/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,95% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,20%.

- TL 2018/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,95% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,20%.

2.11. Notation de la société

Dans un communiqué de presse en date du **4 juillet 2011**, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du **21 novembre 2011**, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) et sa note à court terme à F2 (tun), avec perspective stable.

En date du **13 février 2013**, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

FitchRatings

60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETRE DE NOTATION

Paris, le 06 Octobre 2017

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes:

Société :	Tunisie Leasing
Note Nationale a Long-Terme:	BBB+(tun)
Perspective:	Stable
Note Nationale Court-Terme :	F2(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des

FITCH FRANCE – Société par Actions Simplifiée au Capital de € 800.000 – 378 001 283 RCS Paris B – NAF 6611Z

FitchRatings

Informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont
Senior Director



DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Notation en date du 13 décembre 2017 par Fitch Ratings

Financial Institutions RAC Template

FitchRatings

KEY RATING DRIVERS

NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT

The ratings of TL are driven solely by the companies' standalone creditworthiness.

TL's National Ratings, the highest achieved on a standalone basis amongst rated Tunisian peers, reflect the company's leading position in the Tunisian leasing and factoring markets. TL's business profile is diversified, capital ratios compare reasonably well with peers' and overall risk management procedures are appropriate to the operating environment. Like all Tunisian leasing companies, TL relies on short-term funding and liquidity can be tight. The company's established relationships with local banks is credit positive, as is its ability to access funding from Amen Bank, part of local Amen Group which controls around 50% stake of its shares.

The Outlook for all Long-term National Ratings assigned to Tunisian leasing companies is Stable. For support-driven ratings, this reflects our opinion that support assumptions regarding institutional supporters' ability and propensity to provide support remain unchanged. For ratings driven by standalone assessments, this reflects our expectations that the creditworthiness of the rated entities relative to each other will not experience significant changes.

SUBORDINATED DEBT AND OTHER HYBRID SECURITIES

The upgrade of subordinated debt ratings reflects a reassessment of our view on the relative likelihood of default on senior and subordinated debt in Tunisia. We believe default risk on subordinated debt is no different than default risk on the senior debt but subordinated debt is rated below senior debt to reflect poor recovery prospects. The proposal is to close the notching between senior and subordinated debt to two notches (from three) to remove an additional notch previously given for default risk. This resulted in a change of ratings assigned to subordinated debt issued by AL, CIL, HL and TL. ATL's subordinated debt ratings are affirmed because adjustments were made in a prior rating committee.

RATING SENSITIVITIES

NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT

The Tunisian leasing sector is small, representing around 5% of total financing extended in the country. Nevertheless, leasing companies represent an important source of finance for SMEs, providing them with vehicle and equipment finance. Performance of the companies is closely linked to the Tunisian operating environment which, though still troubled, is showing signs of stabilisation.

It will be difficult for TL to achieve a significant improvement in their standalone credit profiles relative to other Tunisian companies until the operating environment in Tunisia improves. The Outlook for Tunisia's B+ sovereign rating is Stable and the potential for standalone ratings to be upgraded is therefore limited. Negative pressure is most likely to arise from worsening asset quality or any signs of an interruption in access to funding. This is not our base case.

KEY RATING DRIVERS AND SENSITIVITIES - SUBORDINATED DEBT

TL's rated subordinated debt issues are lower Tier 2 issues. The debt is subordinated to senior issues. It counts as Tier 2 capital in accordance with Tunisian prudential regulations. The subordinated debt is not subject to early redemption or coupon deferral.

The subordinated debt ratings are sensitive to changes of their respective issuers' Long-term National Ratings.

Financial Institutions RAC Template



The rating actions are as follows:

Tunisie Leasing

National Long-term Rating: affirmed at 'BBB+(tm)'; Outlook Stable

National Short-term Rating: affirmed at 'F2(tm)'

National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BBB+(tm)'

National subordinated debt rating: upgraded to 'BBB-(tm)' from 'BB+(tm)'

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION NOTATIONS NATIONALES ET DETTE SENIOR

Les notations de TL sont fondées exclusivement sur la solvabilité intrinsèque des sociétés.

Les notations nationales de TL, les plus élevées obtenues sur une base intrinsèque parmi tous ses concurrents tunisiens notés, reflètent la position dominante de la société sur les marchés tunisiens du crédit-bail et de l'affacturage. Le profil d'entreprise de TL est diversifié, ses ratios de fonds propres sont raisonnables en comparaison avec ceux de ses concurrents et les procédures de gestion globale des risques sont appropriées dans l'environnement opérationnel. Comme toutes les sociétés tunisiennes de crédit-bail, TL se finance à court terme et sa liquidité peut être tendue. Les relations établies de la société avec les banques locales est positive pour le crédit, tout comme sa capacité à obtenir des financements auprès d'Amen Bank, filiale du groupe local Amen qui contrôle environ 50 % de son capital.

Toutes les notations nationales à long terme attribuées à des sociétés tunisiennes de crédit-bail sont assorties de perspectives stables. Dans le cadre du facteur soutien dans les notations, cette perspective reflète notre opinion que les hypothèses sur la capacité et la prédisposition des partenaires institutionnels à fournir un soutien restent inchangées. Dans le cadre du facteur évaluation intrinsèque des notations, elle reflète notre prévision que la solvabilité relative des entités notées les unes par rapport aux autres ne devrait pas connaître de changements majeurs.

DETTE SUBORDONNÉE ET AUTRES TITRE HYBRIDES

Le rehaussement des notations de la dette subordonnée reflète l'amélioration de notre opinion concernant la probabilité relative de défaut de la dette senior et subordonnée en Tunisie. Selon nous, le risque de défaut de la dette subordonnée n'est pas différent de celui de la dette senior, mais nous attribuons à la dette subordonnée une notation plus basse qu'à la dette senior pour refléter les perspectives médiocres de recouvrement.

La proposition est de réduire à deux crans (contre trois) l'écart entre les notations de la dette senior et de la dette subordonnée, afin de supprimer un cran supplémentaire précédemment attribué au titre du risque de défaut. Il en résulte un changement des notations attribuées aux dettes subordonnées émises par AL, CIL, HL et TL. Les notations de la dette subordonnée d'ATL sont confirmées étant donné que les ajustements avaient été effectués lors d'un précédent comité de notation.

SENSIBILITÉS DES NOTATIONS NOTATIONS NATIONALES ET DETTE SENIOR

Le secteur tunisien du crédit-bail est de taille modeste, représentant environ 5 % des financements totaux octroyés dans le pays.

Toutefois, les sociétés de crédit-bail représentent une importante source de financement pour les PME, dont elles financent les véhicules et les équipements. La performance des sociétés est étroitement liée à l'environnement opérationnel tunisien qui, bien que toujours déficitaire, montre des signes de stabilisation.

Il sera difficile pour TL d'améliorer sensiblement son profil de crédit intrinsèque par rapport aux autres sociétés tunisiennes tant que l'environnement opérationnel ne se sera pas amélioré en Tunisie. La perspective de la notation souveraine B+ de la Tunisie est stable, ce qui limite le potentiel de rehaussement des notations intrinsèques. Des pressions négatives sont plus susceptibles de survenir en cas de détérioration de la qualité des actifs ou de signes d'interruption de l'accès au financement. Ce n'est toutefois pas notre scénario de base.

PRINCIPAUX FACTEURS ET SENSIBILITÉS DES NOTATIONS – DETTE SUBORDONNÉE

Les émissions de dette subordonnée de TL sont des émissions Tier 2, subordonnées aux émissions senior. Elles comptent comme fonds propres Tier 2 en vertu de la réglementation prudentielle tunisienne. La dette subordonnée ne fait pas l'objet d'un remboursement par anticipation ou d'un report de paiement des coupons.

Les notations de la dette subordonnée sont sensibles aux variations des notations nationales à long terme de leurs émetteurs.

Les mesures prises sur les notations sont les suivantes :

Tunisie Leasing

Notation nationale à long terme : confirmée à BBB+(tun) ; perspective stable

Notation nationale à court terme : confirmée à F2(tun)

Notation de la dette senior nationale non garantie : confirmée à BBB+(tun)

Notation de la dette subordonnée nationale : relevée à BBB-(tun), contre BB+(tun) auparavant

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING

3.1 Présentation sommaire de Tunisie Leasing et Factoring

La société TUNISIE LEASING a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

La participation de Tunisie Leasing dans le capital de Tunisie Factoring est passé le 06/10/2017 de 93,34% à 100%, et ce, à la suite de l'acquisition par Tunisie Leasing de 6,66% du capital de Tunisie Factoring (détenue initialement par STIF et d'autres personnes physiques). Cette transaction rentre dans le cadre de l'opération de fusion absorption de Tunisie Leasing de sa filiale. L'opération en question a présenté pour le groupe plusieurs avantages, dont notamment, la mutualisation de plusieurs fonctions support permettant de générer des économies d'échelle, la réduction des charges de gouvernance à plusieurs niveaux et le renforcement des fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de fusion.

La dénomination de la société est passée de « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève actuellement à 45.000.000 DT divisé en 9.000.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

3.2 Description de l'activité Leasing au 31 décembre 2017

3.2.1. Situation de Tunisie Leasing et Factoring par rapport au secteur du leasing au 31/12/2017

La part de marché de Tunisie Leasing et Factoring en termes d'approbations et de mises en forces se sont dépréciées passant respectivement de 23,8% et 22,1% au 31 décembre 2016 à 23,3% et 22,0% au 31 décembre 2017.

La part de marché des encours s'est cependant apprécié passant de 21,6% au 31 décembre 2016 à 22,2% au 31 décembre 2017.

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/15	31/12/16	31/12/17
Approbations	2 162	2 418	3 049	438	575	711	20,3%	23,8%	23,3%
Mises en force	1 729	1 862	2 433	313	411	534	18,1%	22,1%	22,0%
Encours	3 167	3 339	4 085	612	720	905	19,3%	21,6%	22,2%

(*) Source : CIL

3.2.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2017 s'est élevé à 710 949 milliers de dinars contre 574 687 milliers de dinars au 31/12/2016, soit une progression de 23,71%. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		Variation 2016-2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	47 923	10,94%	84 278	14,67%	94 006	13,22%	11,54%
Matériel de transport léger	221 816	50,62%	270 991	47,15%	343 520	48,32%	26,76%
Matériel de BTP	53 449	12,20%	87 807	15,28%	104 519	14,70%	19,03%
Équipement informatique	3 551	0,81%	3 213	0,56%	4 538	0,64%	41,25%
Équipement industriel	44 982	10,27%	50 433	8,78%	58 938	8,29%	16,86%
Autres	31 665	7,23%	42 728	7,44%	52 470	7,38%	22,80%
S/TOTAL	403 386	92,06%	539 450	93,87%	657 991	92,55%	21,97%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	27 594	6,30%	21 203	3,69%	30 669	4,31%	44,64%
Immeubles de bureaux	7 201	1,64%	14 034	2,44%	22 289	3,14%	58,82%
S/TOTAL	34 795	7,94%	35 237	6,13%	52 957	7,45%	50,29%
TOTAL	438 181	100%	574 687	100%	710 949	100%	23,71%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		Variation 2016-2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	22 467	5,13%	32 940	5,73%	44 969	6,33%	36,52%
Industrie	110 561	25,23%	114 654	19,95%	140 070	19,70%	22,17%
Tourisme	38 188	8,72%	50 648	8,81%	71 706	10,09%	41,58%
Commerce et Services	201 939	46,09%	256 673	44,66%	323 955	45,57%	26,21%
Bâtiments et Travaux Publics	65 024	14,84%	119 772	20,84%	130 248	18,32%	8,75%
TOTAL	438 181	100%	574 687	100%	710 949	100%	23,71%

(*) Chiffres définitifs et audités

3.2.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 534 169 milliers de dinars au 31/12/2017 contre 411 087 milliers de dinars au 31/12/2016, soit une progression de 29,94% sur la période. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

	En milliers de Dinars						Variation 2016-2017
	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	33 989	10,87%	53 160	12,93%	69 823	13,07%	31,35%
Matériel de transport léger	168 851	54,00%	217 826	52,99%	277 275	51,91%	27,29%
Matériel de BTP	39 307	12,57%	56 982	13,86%	80 487	15,07%	41,25%
Équipement informatique	2 759	0,88%	1 936	0,47%	3 550	0,66%	83,36%
Équipement industriel	27 407	8,77%	38 828	9,45%	39 268	7,35%	1,13%
Autres	20 947	6,70%	26 337	6,41%	35 790	6,70%	35,89%
S/TOTAL	293 261	93,79%	395 069	96,10%	506 193	94,76%	28,13%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	15 062	4,82%	8 540	2,08%	21 678	4,06%	153,84%
Immeubles de bureaux	4 346	1,39%	7 479	1,82%	6 298	1,18%	-15,79%
S/TOTAL	19 408	6,21%	16 019	3,9%	27 976	5,24%	74,64%
TOTAL	312 669	100%	411 087	100%	534 169	100%	29,94%

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		Variation 2016-2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	15 718	5,03%	25 173	6,12%	32 920	6,16%	30,78%
Industrie	71 982	23,02%	91 935	22,36%	105 795	19,81%	15,08%
Tourisme	30 950	9,90%	74 352	18,09%	59 228	11,09%	-20,34%
Commerce et Services	148 940	47,64%	179 735	43,72%	239 748	44,88%	33,39%
Bâtiments et Travaux Publics	45 079	14,42%	39 892	9,70%	96 479	18,06%	141,85%
Total	312 669	100%	411 087	100%	534 169	100%	29,94%

3.2.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 905 425 milliers de dinars au 31/12/2017 contre 721 379 milliers de dinars au 31/12/2016, soit une progression de 25,51% sur la période.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		Variation 2016-2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	60 877	9,95%	80 775	11,20%	109 755	12,12%	35,88%
Matériel de transport léger	285 408	46,67%	341 790	47,38%	437 354	48,30%	27,96%
Matériel de BTP	74 964	12,26%	96 724	13,41%	122 829	13,57%	26,99%
Équipement informatique	4 397	0,72%	3 975	0,55%	5 176	0,57%	30,21%
Équipement industriel	70 944	11,60%	80 411	11,15%	88 305	9,75%	9,82%
Autres	48 540	7,94%	51 971	7,20%	64 577	7,13%	24,26%
S/TOTAL	545 130	89,13%	655 646	90,89%	827 996	91,45%	26,29%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	36 992	6,05%	36 414	5,05%	48 671	5,38%	33,66%
Immeubles de bureaux	29 481	4,82%	29 319	4,06%	28 758	3,18%	-1,91%
S/TOTAL	66 473	10,87%	65 733	9,11%	77 429	8,55%	17,79%
TOTAL	611 603	100%	721 379	100%	905 425	100%	25,51%

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		Variation 2016-2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	28 976	4,74%	37 939	5,26%	53 435	5,90%	40,85%
Industrie	158 488	25,91%	180 117	24,97%	210 717	23,27%	16,99%
Tourisme	48 546	7,94%	56 903	7,89%	79 770	8,81%	40,19%
Commerce et Services	297 466	48,64%	333 159	46,18%	412 905	45,60%	23,94%
Bâtiments et Travaux Publics	78 127	12,77%	113 261	15,70%	148 597	16,41%	31,20%
TOTAL	611 603	100%	721 379	100%	905 425	100%	25,51%

3.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

Les engagements nets ont progressé de 26,41% passant de 729 820 milliers de dinars au 31/12/2016 à 922 586 milliers de dinars au 31/12/2017.

En Dinars

	2017	2016	2015
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	926 642 380	727 860 222	620 515 626
Créances classées (1)	40 547 797	43 078 373	39 679 633
Classe 2	4 049 006	6 678 864	3 313 161
Classe 3	210 226	3 848 427	3 668 153
Classe 4	36 288 565	32 551 082	32 698 319
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	967 190 177	770 938 594	660 195 261
Total brut des créances (Bilan) (3)	933 977 226	747 582 316	636 361 330
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	33 389 202	32 542 524	31 817 359
- Provisions affectées	29 819 404	28 818 873	28 731 953
- Produits réservés	3 569 798	3 723 651	3 085 406
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	11 214 926	8 575 802	6 873 548
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	922 586 049	729 820 268	621 504 354
Ratio des créances classées (1) / (3)	4,34%	5,76%	6,24%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	82,35%	75,54%	80,19%

3.3 Description de l'activité au 30 juin 2018

3.3.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 30/06/2018

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations et de mises en forces se sont appréciées passant respectivement de 22,1% et 20,3% au 30 juin 2017 à 24,3% et 22,9% au 30 juin 2018.

La part de marché des encours s'est également apprécié passant de 21,5% au 30 juin 2017 à 22,4% au 30 juin 2018.

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	30/06/18	30/06/17	31/12/17	30/06/18	30/06/17	31/12/17	30/06/18	30/06/17	31/12/17
Approbations	1 495	1 570	3 049	364	348	711	24,3%	22,1%	23,3%
Mises en force	1 196	1 214	2 433	274	247	534	22,9%	20,3%	22,0%
Encours	4 321	3 699	4 085	969	797	905	22,4%	21,5%	22,2%

*Source : CIL

3.3.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 30/06/2018 s'est élevé à 364 148 milliers de dinars contre 348 410 milliers de dinars au 30/06/2017, soit une progression de 4,52%. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2018		30/06/2017		31/12/2017		Variation S1 2017-S1 2018
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	60 787	16,69%	55 069	15,81%	94 006	13,22%	10,38%
Matériel de transport léger	179 639	49,33%	161 443	46,34%	343 520	48,32%	11,27%
Matériel de BTP	39 199	10,76%	54 201	15,56%	104 519	14,70%	-27,68%
Équipement informatique	2 139	0,59%	1 803	0,52%	4 538	0,64%	18,64%
Équipement industriel	31 164	8,56%	29 063	8,34%	58 938	8,29%	7,23%
Autres	26 887	7,38%	25 547	7,33%	52 470	7,38%	5,25%
S/TOTAL	339 815	93,32%	327 126	93,89%	657 991	92,55%	3,88%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	12 215	3,35%	15 224	4,37%	30 669	4,31%	-19,76%
Immeubles de bureaux	12 118	3,33%	6 060	1,74%	22 289	3,14%	99,97%
S/TOTAL	24 333	6,68%	21 284	6,11%	52 957	7,45%	14,33%
TOTAL	364 148	100%	348 410	100%	710 949	100%	4,52%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2018		30/06/2017		31/12/2017		Variation S1 2017-S1 2018
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	27 739	7,62%	17 499	5,02%	44 969	6,33%	58,52%
Industrie	77 997	21,42%	66 734	19,15%	140 070	19,70%	16,88%
Tourisme	40 022	10,99%	40 912	11,74%	71 707	10,09%	-2,18%
Commerce et Services	169 388	46,52%	159 246	45,71%	323 955	45,57%	6,37%
Bâtiments et Travaux Publics	49 002	13,46%	64 019	18,37%	130 248	18,32%	-23,46%
TOTAL	364 148	100%	348 410	100%	710 949	100%	4,52%

3.3.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 273 735 milliers de dinars au 30/06/2018 contre 246 942 milliers de dinars au 30/06/2017, soit une progression de 10,85% sur la période. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2018		30/06/2017		31/12/2017		Variation S1 2017-S1 2018
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	43 801	16,00%	36 350	14,72%	69 823	13,07%	20,50%
Matériel de transport léger	148 168	54,13%	126 445	51,20%	277 275	51,91%	17,18%
Matériel de BTP	28 159	10,29%	42 793	17,33%	80 487	15,07%	-34,20%
Équipement informatique	1 461	0,53%	1 623	0,66%	3 550	0,66%	-9,98%
Équipement industriel	21 536	7,87%	13 226	5,36%	39 268	7,35%	62,83%
Autres	17 591	6,43%	15 757	6,38%	35 790	6,70%	11,64%
S/TOTAL	260 716	95,24%	236 194	95,65%	506 193	94,76%	10,38%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	6 510	2,38%	9 102	3,69%	21 678	4,06%	-28,48%
Immeubles de bureaux	6 509	2,38%	1 646	0,67%	6 298	1,18%	295,44%
S/TOTAL	13 019	4,76%	10 748	4,35%	27 976	5,24%	21,13%
TOTAL	273 735	100%	246 942	100%	534 169	100%	10,85%

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2018		30/06/2017		31/12/2017		Variation S1 2017-S1 2018
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	21 811	7,97%	13 298	5,39%	32 920	6,16%	64,02%
Industrie	55 418	20,25%	44 446	18,00%	105 794	19,81%	24,69%
Tourisme	34 213	12,50%	29 616	11,99%	59 228	11,09%	15,52%
Commerce et Services	124 693	45,55%	112 270	45,46%	239 748	44,88%	11,07%
Bâtiments et Travaux Publics	37 600	13,74%	47 312	19,16%	96 479	18,06%	-20,53%
Total	273 735	100%	246 942	100%	534 169	100%	10,85%

3.3.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 969 139 milliers de dinars au 30/06/2018 contre 796 595 milliers de dinars au 30/06/2017, soit une progression de 21,66% sur la période.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

30/06/2018			30/06/2017		31/12/2017		Variation S1 2017-S1 2018
Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	126 804	13,08%	96 889	12,16%	109 755	12,12%	30,88%
Matériel de transport léger	470 078	48,50%	377 865	47,44%	437 354	48,30%	24,40%
Matériel de BTP	123 897	12,78%	111 818	14,04%	122 829	13,57%	10,80%
Équipement informatique	5 380	0,56%	4 763	0,60%	5 176	0,57%	12,95%
Équipement industriel	92 305	9,52%	79 931	10,03%	88 305	9,75%	15,48%
Autres	70 310	7,25%	57 358	7,20%	64 577	7,13%	22,58%
S/TOTAL	888 774	91,71%	728 624	91,47%	827 996	91,45%	21,98%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	49 419	5,10%	40 260	5,05%	48 671	5,38%	22,75%
Immeubles de bureaux	30 946	3,19%	27 711	3,48%	28 758	3,18%	11,67%
S/TOTAL	80 365	8,29%	67 971	8,53%	77 429	8,55%	18,23%
TOTAL	969 139	100%	796 595	100%	905 425	100%	21,66%

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2018		30/06/2017		31/12/2017		Variation S1 2017-S1 2018
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	60 824	6,28%	41 893	5,26%	53 435	5,90%	45,19%
Industrie	224 075	23,12%	188 205	23,63%	210 717	23,27%	19,06%
Tourisme	91 114	9,40%	69 912	8,78%	79 770	8,81%	30,33%
Commerce et Services	440 931	45,50%	366 436	46,00%	412 905	45,60%	20,33%
Bâtiments et Travaux Publics	152 195	15,70%	130 149	16,34%	148 597	16,41%	16,94%
TOTAL	969 139	100%	796 595	100%	905 425	100%	21,66%

3.3.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle

Les engagements nets ont progressé de 22,3% passant de 820 987 milliers de dinars au 30/06/2017 à 1 004 309 milliers de dinars au 30/06/2018.

En Dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	1 009 706 313	818 942 203	926 642 380
Créances classées (1)	40 810 855	48 582 266	40 547 797
Classe 2	5 088 574	8 142 838	4 049 006
Classe 3	769 619	551 761	210 226
Classe 4	34 952 662	39 887 667	36 288 565
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	1 050 517 168	867 524 468	967 190 177
Total brut des créances (Bilan) (3)	1 002 628 323	825 919 719	933 977 226
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	32 719 090	37 547 335	33 389 202
- Provisions affectées	29 336 668	33 350 132	29 819 404
- Produits réservés	3 382 422	4 197 203	3 569 798
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	13 489 454	8 989 780	11 214 926
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	1 004 308 624	820 987 353	922 586 049
Ratio des créances classées (1) / (3)	4,07%	5,88%	4,34%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)	80,17%	77,29%	82,35%

3.4 Evolution de l'activité Factoring au 31 décembre 2017

3.4.1. Les contrats

a) Définition

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et la garantie des créances des adhérents. Ces services sont réglementés par un contrat de factoring.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du dit contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société (factor) est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

b) Les volumes

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2016-2017
Volume des contrats actifs (CA Contractuel)	486 000	424 000	429 000	1,18%

c) Répartition sectorielle du volume des contrats actifs

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2016-2017
Agroalimentaire	48 600	35 459	34 727	-2,06%
Commerce	286 740	269 091	285 762	6,19%
Industrie	126 360	99 708	88 744	-10,99%
Services	24 300	19 742	19 767	0,13%
Total	486 000	424 000	429 000	1,18%

3.4.2. Les factures achetées

a) Définition

La cession des créances ou achat des factures est un élément du contrat de factoring. Il s'agit de créances commerciales ou professionnelles de l'adhérent relatives à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

b) Les volumes des factures achetées et leur évolution

En milliers de Dinars

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2016-2017
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	371 737	390 111	415 599	6,53%
Avec recours	322 783	360 732	398 764	10,54%
Dont sans recours	48 954	29 379	16 835	-42,70%
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	31 899	24 649	38 606	56,62%
Dont export	9 871	11 585	11 985	3,45%
Dont import	22 028	13 064	26 621	103,77%
Total des produits de factoring	403 636	414 760	454 205	9,51%

c) Répartition sectorielle du volume des factures achetées (Local/Export/Import) :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2016-2017
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	371 737	390 111	415 599	6,53%
Agroalimentaire	48 326	45 250	40 088	-11,41%
Commerce	211 890	235 467	262 573	11,51%
Industrie	85 500	89 299	90 030	0,82%
Services	26 022	20 096	22 907	13,99%
Export	9 871	11 585	11 985	3,45%
Agroalimentaire	0	0	0	-
Commerce	8 647	10 542	10 684	1,35%
Industrie	1 224	1 043	1 301	24,74%
Services	0	0	0	-
Import	22 028	13 064	26 621	103,77%
Agroalimentaire	0	0	0	-
Commerce	6 829	3 005	2 396	-20,27%
Industrie	15 199	10 059	24 225	140,83%
Services	0	0	0	-
Total	403 636	414 760	454 205	9,51%

3.4.3. L'encours de financement

a) Définition

L'encours de financement est l'engagement réel du factor. Il s'agit de la somme de tous les paiements (de tout type) faits à l'adhérent et tous les prélèvements de commissions moins les remboursements reçus des clients et des encaissements débiteurs.

b) Evolution de l'encours

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2016-2017
Encours de financement	90 478	97 071	107 995	11,25%

3.4.4. Le financement et le décaissement

a) Définition

Dans le cadre d'un contrat de factoring, dès l'instant où une ligne de financement globale a été mise en place et le compte courant ouvert au nom de l'adhérent, les avances sont consenties, sur la demande de ce dernier, sur le solde de son compte créditeur.

b) Evolution

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2016-2017
Le financement et le décaissement	336 578	340 645	356 290	4,59%

c) Le portefeuille

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Variation 2016-2017			
Composition du portefeuille							
Affacturage achats domestiques	371 737	390 111	415 599	6,53%			
Affacturage achats export	9 871	11 585	11 985	3,45%			
Affacturage achats import	22 028	13 064	26 621	103,77%			
Affacturage effet à l'encaissement	69 581	80 565	87 703	8,86%			
Dossiers contentieux	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
	49	3 720	55	5 332	59	5 932	11,25%
Provisions	4 199		4 591		5 977		30,19%
Créances classées	4 200		4 591		5 980		30,25%

3.5 Evolution de l'activité Factoring au 30 juin 2018

En milliers de Dinars							
	30/06/2018		30/06/2017		31/12/2017		Variation S1 2017-S1 2018
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Acheteurs factorés							
Commissions de factoring	2 480	28,08%	2 422	33,56%	4 764	31,43%	28,08%
Commissions de financement	6 351	71,92%	4 794	66,44%	10 392	68,57%	71,92%
Total des produits de factoring	8 831	100,00%	7 216	100,00%	15 156	100,00%	22,38%

Le solde net du poste « Acheteurs Factorés » au 30/06/2018 s'élève à 8 831 mDT contre 7 216 mDT au 30/06/2017 enregistrant ainsi une hausse de 22,38% sur la période étudiée.

On constate également :

- Une progression des commissions de factoring qui passent de 2 422 mDT au 30/06/2017 à 2 480 mDT au 30/06/2018, enregistrant ainsi une hausse de 2,39 % ;
- Une augmentation des commissions de financement de 4 794 mDT au 30/06/2017 à 6 351 mDT au 30/06/2018, soit une hausse de 32,48%.

3.6 Indicateurs d'activité du Leasing au 30/06/2018

En milliers de Dinars

INDICATEURS	Deuxième Trimestre			Cumul			Année 2017 (**)
	30/06/2018 (***)	30/06/2017 (**)	Variation	30/06/2018 (***)	30/06/2017 (**)	Variation	
Approbations Mobilier	160 150	168 084	-4,72%	339 815	327 127	3,88%	657 991
Agriculture	12 405	9 158	35,46%	27 739	17 499	58,52%	43 893
Industrie	31 783	36 939	-13,96%	74 529	60 989	22,20%	123 692
Bâtiments & Travaux Publics	21 377	29 800	-28,26%	46 990	63 380	-25,86%	126 882
Tourisme (2)	24 465	23 802	2,79%	39 967	39 715	0,64%	69 944
Services & Commerce	70 119	68 385	2,54%	150 590	145 544	3,47%	293 580
Approbations Immobilier	10 730	14 255	-24,73%	24 333	21 284	14,33%	52 957
Agriculture	0	0	0,00%	0	0	0,00%	1 076
Industrie	377	3 959	-90,47%	3 468	5 745	-39,63%	16 378
Bâtiments & Travaux Publics	1 881	628	199,70%	2 012	639	215,11%	3 366
Tourisme	55	997	-94,49%	55	1 197	-95,41%	1 762
Services & Commerce	8 417	8 671	-2,93%	18 798	13 702	37,18%	30 375
MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS	170 880	182 339	-6,28%	364 148	348 410	4,52%	710 949
Mises en force Mobilier	137 539	131 335	4,72%	260 718	236 194	10,38%	506 193
Agriculture	12 318	6 109	101,63%	21 811	13 298	64,02%	32 920
Industrie	28 917	23 740	21,81%	52 288	40 575	28,87%	92 584
Bâtiments & Travaux Publics	19 777	25 689	-23,01%	37 600	47 312	-20,53%	95 591
Tourisme (2)	19 965	19 773	0,97%	34 213	28 894	18,41%	57 920
Services & Commerce	56 562	56 023	0,96%	114 805	106 116	8,19%	227 178
Mises en force Immobilier	6 176	7 408	-16,63%	13 019	10 748	21,13%	27 976
Agriculture	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Industrie	659	1 658	-60,29%	3 130	3 872	-19,15%	13 211
Bâtiments & Travaux Publics	0	0	0,00%	0	0	0,00%	888
Tourisme (2)	0	320	-100,00%	0	722	-100,00%	1 308
Services & Commerce	5 518	5 430	1,61%	9 888	6 154	60,68%	12 570
MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE	143 715	138 743	3,58%	273 736	246 942	10,85%	534 169
Encours financiers				969 138	796 595	21,66%	905 425
Total des Engagements Courants (a)				958 510	777 337	23,31%	893 429
Total des Engagements Classés (b)				40 941	48 582	-15,73%	40 548
Total des Engagements (c)=a+b				999 451	825 919	21,01%	933 977
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)				4,10%	5,88%		4,34%
Ressources d'Emprunts				852 868	663 690	28,50%	722 105
Capitaux Propres avant résultat de l'exercice (*)				137 320	122 238	12,34%	132 679
Revenus Bruts de Leasing (1)	122 259	100 807	21,28%	236 053	196 505	20,13%	414 127
Revenus Nets du Leasing et du Factoring	29 654	18 538	59,96%	55 275	36 814	50,15%	91 447
Produit Net	12 931	13 536	-4,47%	24 792	21 767	13,90%	46 162
Total des Charges d'Exploitation	6 437	4 995	28,87%	12 807	9 196	39,27%	23 699
Trésorerie Nette				(47 656)	(3 892)		(22 239)

(*) Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(**) Données actualisées

(***) Données incluant les indicateurs de résultat du Factoring

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : les contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : encours financiers + impayés

Revenus bruts du leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires + Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

Faits Saillants du deuxième trimestre 2018

- Augmentation des mises en force de 11%.
- Amélioration du taux d'actif classé à 4,10% contre 5,88% à fin juin 2017.

3.7 Indicateurs d'activité du Factoring au 30/06/2018

En milliers de Dinars

INDICATEURS	30/06/2018	30/06/2017	Variation	Année 2017
Volume des factures achetées	247 843	231 981	6,84%	454 205
Sous total des achats locaux	229 330	211 922	8,21%	415 599
Agriculture	0	0	-	0
Industrie	68 681	66 487	3,30%	130 199
Bâtiments & Travaux Publics	0	0	-	0
Tourisme	0	0	-	0
Services & Commerce	160 649	145 435	10,46%	285 400
Sous total des achats internationaux	18 513	20 057	-7,70%	38 606
Agriculture	0	0	-	0
Industrie	12 153	13 989	-13,12%	25 527
Bâtiments & Travaux Publics	0	0	-	0
Tourisme	0	0	-	0
Services & Commerce	6 360	6 068	4,81%	13 080
Volume des factures financées	197 109	181 556	8,57%	356 290
Total des Engagements Courants (a)	134 599	122 841	9,57%	114 519
Total des Engagements Classés (b)	5 916	6 059	-2,36%	5 981
Total des Engagements (c)=a+b	140 515	128 900	9,01%	120 500
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)	4,21%	4,70%	-10,43%	4,96%
Commissions d'affacturage	2 480	2 422	2,39%	4 764
Commissions de financement	6 351	4 794	32,48%	10 392
Produits nets d'affacturage	5 958	5 004	19,06%	10 658

3.8 Organisation de Tunisie Leasing et Factoring

Organigramme

Tunisie Leasing et Factoring est gouvernée par un Conseil d'Administration et une Direction Générale. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

La société a pour objet principal :

- 1/ D'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel ;
- 2/ D'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et l'exportation ;
- 3/ D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Principales missions et attributions

DGA Leasing : Pilotage de l'activité du Leasing

DGA Factoring : Pilotage de l'activité du Factoring

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration est assisté par 3 comités :

- Comité Permanent d'Audit Interne
- Comité des Risques
- Cellule de Contrôle de la Conformité :

Comité Permanent d'Audit Interne :

Depuis l'année 2000, la société a mis en place un **Comité d'Audit**, placé sous l'autorité du Conseil d'Administration. Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 27 avril 2018 sont :

- Monsieur Ahmed BEN GHAZI (Président)
- Monsieur Mehdi TAMERZISTE
- Monsieur Mehrez RIAHI représentant d'AMEN BANK

Le comité permanent d'Audit Interne peut inviter à ses réunions tout membre de l'organe de direction, les commissaires aux comptes ainsi que toute autre personne dont la présence est jugée utile. Il établit un rapport d'activité qu'il soumet au Conseil d'Administration.

Concernant l'exercice 2017, le comité permanent d'audit interne a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2018. Les principaux constats évoqués concernent :

- La fiabilité du Reporting Comptable et Financier des activités de Tunisie Leasing et Factoring et de ses systèmes d'information ;
- L'efficacité du contrôle interne et des procédures ;
- Le système de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- L'efficacité du contrôle de conformité et de contrôle permanent ;

- L'étendue des travaux d'audit interne et externe ;
- Le suivi de l'audit des filiales ;
- Suivi de l'avancement du Projet de Mise en Place d'un Système de Notation des Contreparties ;
- Revue du Rapport de Synthèse de la Mission d'Audit de Sécurité du Système d'Information.
- Examen de la mise à jour de la procédure de lutte anti-blanchiment d'argent et du financement du terrorisme
- Revue de la feuille de route relative au reporting comptable prudentiel et statistique à la BCT en réponse à la circulaire 2017-06.

Comité des risques :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 27 avril 2018 sont :

- Madame Emna ALLANI (Présidente)
- Monsieur Ahmed BEN JEMAA
- Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM représentant de COMAR

Concernant l'exercice 2017, le comité des risques a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 2018. Les principaux points évoqués lors de cette réunion concernent :

- Approbation des rapports trimestriels adressés à la Banque Centrale de Tunisie et qui portent sur la conformité de Tunisie Leasing et Factoring par rapport aux ratios prudentiels ;
- Analyse trimestrielle du portefeuille engagement et de la qualité du risque de Tunisie Leasing et Factoring ;
- Revue des dossiers rééchelonnés courant l'année 2017 ;
- Revue trimestrielle de l'activité commerciale (approbations, mises en force, encours financiers, taux de placement et part de marché) ;
- Suivi trimestriel du risque de taux, risque de transformation & test de sensibilité au TMM ;
- Revue des travaux du Comité ALCO (Asset Liability Management) ;
- Suivi de l'avancement du projet de mise en place du plan de continuité d'activité (PCA) ;
- Examen et mise à jour de la cartographie des risques ;
- Examen du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques destiné à la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revue du rapport annuel sur le contrôle interne destiné à la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revue du rapport annuel de la cellule de contrôle de la conformité ;
- Examen de la mise à jour de la procédure de lutte anti-blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ;
- Revue des lettres de contrôle interne des commissaires aux comptes ;
- Examen de la mise à jour des polices d'assurance des sites de Tunisie Leasing et Factoring ;
- Examen de la Circulaire BCT n°2017-06 relatif au Reporting comptable & prudentiel et la feuille de route rédigée et envoyée à la BCT.

Cellule de Contrôle de la Conformité :

La fonction conformité est assurée par Madame Hela MORCHDI (*)

La cellule de conformité veille et participe à la mise en conformité des procédures internes avec les lois, les dispositions réglementaires, les circulaires et les normes professionnelles et déontologiques. Elle a pour objectif :

- d'élaborer la cartographie du risque sur la loi sur le blanchiment d'argent (LBA)
- d'identifier et de cerner les risques de non-conformité ;
- d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement ;
- d'organiser et structurer les contrôles relatifs à la conformité ;
- d'assister les services et les structures opérationnelles de l'établissement afin de garantir la conformité.

(*) Nommée par le Conseil d'Administration du 22 décembre 2017.

Comité exécutif de crédit :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 27 avril 2018 sont :

- Monsieur Halim BEN YEDDER représentant de PARENIN
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant de PGI
- Monsieur Rached HORCHANI

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement.

Comité de rémunération :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 22 décembre 2017 sont :

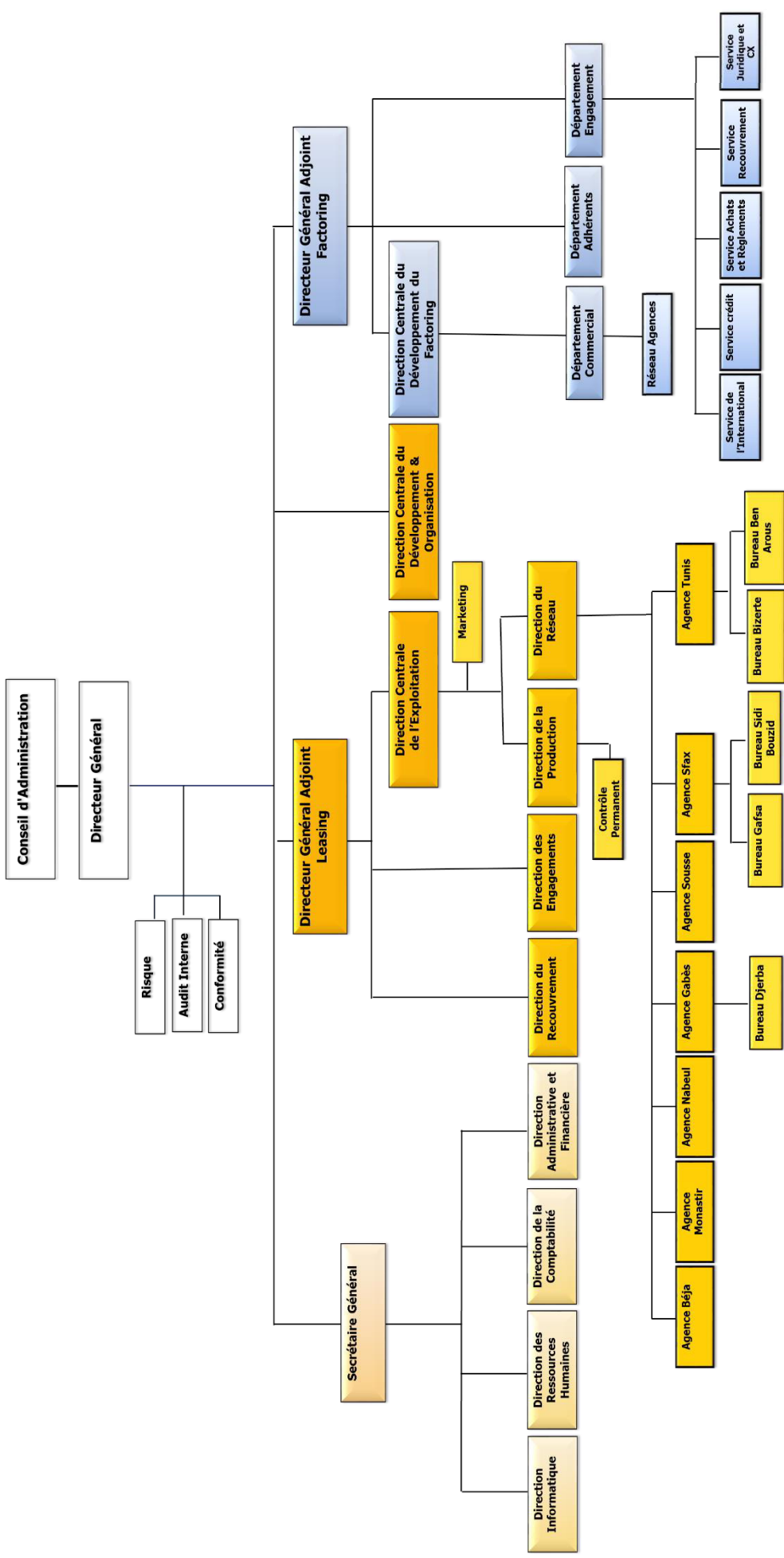
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant de PGI
- Monsieur Lotfi HAJ KACEM représentant des ASSURANCES COMAR

Le comité des rémunérations assiste le conseil d'administration pour la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur et la fixation de leur rémunération.

Il est à signaler par ailleurs que les commissaires aux comptes ont relevé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2017 certaines faiblesses notamment :

- Incompatibilité du manuel de procédures avec la situation actuelle de la société suite à la refonte du système d'information ;
- Absence d'une cellule de comptabilité analytique ;
- Absence d'un inventaire physique des immobilisations surtout dans un contexte de fusion absorption de Tunisie Factoring ;
- Absence des règles d'identification des opérations avec les parties liées telles que définies par l'article 43 de la loi 2016-48 ;
- Non-conformité à la réglementation fiscale et sociale en vigueur en ce qui concerne la déclaration des avantages en nature accordées au personnel de la société ;
- Non-conformité aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°2006-06 relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
- Faiblesse au niveau des procédures liées à la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Non-conformité aux dispositions de l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, complétée par la circulaire n°2001-12 du 4 mai 2001 relative à l'exigence des rapports du commissaire aux comptes et des notations externes.

L'organigramme fonctionnel de Tunisie Leasing et Factoring arrêté le Conseil d'Administration du 22 décembre 2017, se présente comme suit :



Système d'information :

Le système d'information de Tunisie Leasing et Factoring est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 200 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Ces agences sont connectées au siège via des liaisons sécurisées MPLS (Multi Protocol Label Switching) pour leurs permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Ce système est basé sur les applications métiers du Leasing et du Factoring. Autour de ces applications d'autres applications ont été développées telles que logiciel de recouvrement, logiciel de gestion des effets de règlement,

Les principaux logiciels utilisés sont les suivants :

- Logiciel de Leasing (CASSIOPAE) : Ce progiciel cœur de métier du Leasing permet notamment :
 - La gestion des cotations financières
 - Saisie des fiches d'analyse des crédits
 - Intégration de la solution de scoring
 - Workflow du circuit de décision de crédit
 - La saisie des factures et règlements,
 - La gestion des titres de crédit (édition, prélèvements automatiques...)
 - Lettrage automatique des règlements
 - Gestion électronique des documents (intégration de la solution GED dans Cassiopae).
- Logiciel de Factoring (IMX) : Permet la gestion de l'ensemble des processus métiers rattachés à l'activité d'affacturage notamment :
 - La gestion des individus PP et PM
 - La création des contrats de factoring domestique, export et import
 - La gestion des contrats avec garantie.
 - La gestion des alertes via la gestion des agendas des gestionnaires.
 - La gestion des instruments de paiement, leurs lettrages et le suivi de leurs sorts.
 - La gestion du risque adhérent ainsi que de ses débiteurs
 - La gestion des habilitations utilisateurs.
 - La génération automatique d'écriture comptables associée aux diverses opérations métier.
- Logiciel Comptable : permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables d'une entreprise.
- Logiciel de Paie : gestion de la paie du personnel de TL.
- Logiciel d'immobilisation propre : permet le suivi de l'immobilisation propre de TL.
- Logiciel de gestion des effets de règlement (GER): solution de gestion du portefeuille des effets de recouvrement client. Il permet de :
 - Créer les chaînes d'effets associées aux contrats de leasing,
 - Gérer l'évolution de la gestion des effets jusqu'à leurs remises en banque (Edition de bordereau et échange de données avec la banque sur support magnétique).
 - Suivre la présentation mensuelle des effets pour règlement et déclaration des impayés.
 - Générer des lettres de relance pour les effets déclarés impayés.
 - Générer des lettres huissier dans le cas d'impayés à répétition.
 - Gérer les demandes de retrait des effets de la banque dans le cadre du lancement d'une procédure contentieuse.
- Logiciel de recouvrement (ROC) : solution de gestion du portefeuille clients du service recouvrement. Il a pour rôle de :
 - Définir d'une manière précise le portefeuille d'un recouvreur,
 - Offrir au recouvreur un agenda gérant l'ensemble des activités de relance de son portefeuille client.
 - Optimiser la relance par un algorithme de priorité tenant compte de l'évolution de la situation du client.

- Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues du SI, utiles pour le traitement de la relance (Extrait de compte, Liste contrat, Type matériel loué, Garantie, Historique des relances, échéancier global futur, etc.).
 - Générer des lettres de relance (personnalisée par client ou de masse par catégorie de client).
 - Superviser l'activité du service recouvrement.
- Logiciel de contentieux (JURILEASE) : solution de gestion du portefeuille des clients contentieux. Ce logiciel a pour rôle de :
- Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues d'une base de données d'exploitation, utiles pour le traitement des dossiers contentieux.
 - Saisir toutes les informations spécifiques au traitement du dossier par le service contentieux (avocats, huissiers, procédures contentieuses...).
 - Offrir aux exploitants des fonctionnalités, utiles pour la gestion des portefeuilles et pour le contrôle de l'avancement des dossiers.
 - Tenir un agenda comportant pour chaque client tous les événements, relances... avec des dates de début, des dates de relance et des dates de fin. Cet agenda permettra à la fois de tenir l'historique des dossiers et de faciliter les relances.
- Logiciel pour la gestion de l'action commerciale (Microsoft Dynamics CRM) : ce logiciel a pour objectif de :
- Améliorer la connaissance client
 - Rationaliser le ciblage des clients en optimisant le choix de la population à prospector.
 - Optimiser le suivi des actions commerciales par téléphone et sur le terrain et le suivi des opportunités d'affaires grâce à l'utilisation d'un agenda.
 - Faciliter les actions de relance téléphonique des clients
 - Planifier et réaliser des actions de marketing.
 - Pouvoir superviser les actions menées par les équipes commerciales
 - Editer des états de reporting pour rendre compte des actions menées et quantifier leur efficacité.
- Logiciel de gestion du service assurance (ASSURLEASE) : ce logiciel permet la gestion du service d'assurance ; une application logicielle a été réalisée permettant de gérer la chaîne de traitement de l'adhésion au service depuis la demande du client à la facturation et paiement de l'assureur.
- Logiciel de gestion des paiements fournisseurs (IMPRESSION CHEQUE) : application permettant l'automatisation de l'impression des chèques fournisseurs. Les principales fonctionnalités de cette solution sont :
- Gestion des souches de chéquiers,
 - Automatisation de l'impression des chèques et oblitération des documents payés.
- Accès au système d'information de la BCT : Tunisie Leasing et Factoring dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement.

Il est à signaler, par ailleurs, que les commissaires aux comptes ont révélé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2017 certaines faiblesses notamment :

- **La société ne dispose pas actuellement d'un plan de continuité d'activité ce qui risque d'entraver le fonctionnement normal de son système informatique en exploitation en cas de sinistre grave ;**
- **La procédure de gestion des habilitations est incomplète ce qui risque une atteinte à la sécurité des données par des accès non autorisés ;**
- **Absence d'une gestion de sauvegarde.**

3.9 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de la société

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing et Factoring, est confrontée aux risques suivants :

- Risques liés à l'activité Leasing

➤ Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction d'exploitation se charge du montage des propositions de financement qui sont par la suite analysées par le service étude sur la base d'un outil de scoring. Ces dossiers seront en dernière étape, traités par le comité interne de crédit (financement ne dépassant pas 300 mDT).

La direction des risques de Tunisie Leasing et Factoring intervient, d'une part pour le suivi et le contrôle de risque et d'autre part, pour la participation aux décisions relatives aux dossiers en dehors de la délégation de Tunisie Leasing et Factoring au sein du comité exécutif de crédit (financement entre 300 mDT et 1 MDT) ou du Conseil d'Administration (financement supérieur à 1 MDT).

➤ Le risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et ses engagements sont contractés et libellés en Dinars Tunisiens.

➤ Le risque global de taux d'intérêt :

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque, Tunisie Leasing et Factoring a essayé de diversifier ses ressources de financement, à court et moyen terme, auprès des banques et du marché financier à la fois à taux fixe et à taux variable.

➤ Le risque de liquidité :

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, un comité interne est tenu mensuellement afin d'assurer une meilleure allocation des actifs et des passifs de la société.

➤ Le risque de règlement :

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction financière à travers le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

➤ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

La gestion du risque opérationnel au sein de Tunisie Leasing et Factoring repose sur quatre axes :

- Le risque de pertes provenant de Processus Internes ;
- Le risque de pertes provenant des Ressources Humaines ;
- Le risque de pertes provenant du Système Informatique ;
- Le risque de pertes provenant d'Événements Externes.

➤ **Le risque de gouvernance :**

Il ressort de l'examen du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017 que le conseil d'administration de la société a autorisé à posteriori. Cette situation constitue une infraction aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Le risque juridique :**

Les états financiers du groupe TLG ont été arrêtés sur la base des états financiers provisoires du groupe Alios qui est consolidé par intégration globale. Ces états financiers sont en cours d'audit à la date de l'émission du rapport des commissaires aux comptes.

Cette situation constitue une infraction aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales qui prévoit que « ...le commissaire aux comptes ne certifie les états financiers consolidés qu'après avoir consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au groupe lorsque celles-ci sont soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes »

3.10 Dépendance de la société

La dépendance de Tunisie Leasing et Factoring s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012, n°2013-21 du 30-12-2013 et n°2016-48 du 11 juillet 2016.

Article 1:

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la société s'établit, au 31 décembre 2017, à **33 554 mDT** représentant **0,22 fois** des fonds propres nets de la société.

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 Décembre 2017.

L'article 1 est respecté.

Article 2 :

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets.

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 Décembre 2017.

L'article 2 est respecté.

Article 3 :

Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi 2016-48

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, ne doit pas excéder 75% des fonds propres nets.

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2017, à **53 388 mDT**, représentant **0,353 fois** des fonds propres nets de la société.

L'article 3 est respecté.

Article 4 :

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, les fonds propres nets de la société doivent représenter à fin 2017 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2017 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève, au 31 décembre 2017, à **151 041 mDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **97 518 mDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève **1 120 795 mDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 31 décembre 2017 **13,48%** des risques encourus pondérés contre **14,88%** au 31 décembre 2016 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **8,70%** contre **9,67%** en 2016.

L'article 4 est respecté.

3.11 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
✓ Pionnier dans le métier du leasing avec une expérience de près de 20 ans dans le domaine. ✓ Leader du marché avec une part de 22,2% en termes d'encours au 31/12/2017 ✓ Groupe diversifié et une forte présence dans tous les domaines de la finance (le leasing, le capital investissement et l'intermédiation en bourse). ✓ Filiale algérienne aux perspectives prometteuses. ✓ Un système de gestion des risques moderne et à la pointe. ✓ Baisse des créances classées (4,34%).	✓ Un coefficient d'exploitation relativement élevé (51,34 % en 2017).
Opportunités	Menaces
✓ Reprise des investissements d'infrastructure à moyen terme, qui devraient profiter aux sociétés de leasing.	✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché avec des répercussions sur les marges. ✓ Marché local arrivé à maturité.

3.12 Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

3.13 Politique sociale et effectif

En 2017, l'attention des ressources humaines s'est portée sur le développement des compétences et l'évolution professionnelle en favorisant la mobilité interne et la formation.

L'effectif de Tunisie Leasing et Factoring est réparti comme suit :

Répartition de l'effectif

Catégorie	2017	2016	2015
Personnel de Direction *	53	46	40
Personnel d'encadrement **	105	74	70
Personnel d'exécution	28	14	15
Personnel de service	7	8	8
Total	193	142	133

* à partir du grade de fondé de pouvoir

** du grade de rédacteur à chef de service principal

Évolution de l'effectif

L'effectif total a atteint 193 employés, le taux d'encadrement a atteint 82% en 2017 et le taux de féminisation, en progression depuis plusieurs années a atteint 35%.

L'effectif de Tunisie Leasing et Factoring se caractérise par une population assez jeune avec un âge moyen de 41ans, dont 25% ont moins de 35 ans et 72% ont moins de 45 ans.

La structure des anciennetés ainsi que celle des âges reflètent bien la politique de la société visant à recruter de jeunes diplômés et confirme une certaine stabilité des effectifs avec un niveau de turn-over assez faible (4% en 2017).

Fidélisation du personnel

La stabilité de l'effectif est le résultat d'une politique de fidélisation et de motivation qui :

- privilégie la mobilité interne et le développement des compétences par la formation,
- récompense les plus performants à travers un système d'intéressement,
- encourage l'actionnariat salarial en facilitant l'achat d'actions TUNISIE LEASING ET FACTORING par le personnel dans le cadre de comptes épargne action (CEA).

Gestion de la formation

En 2017, le plan de formation a été élaboré autour de 2 axes principaux :

- **Développer les compétences**

Dans le but d'offrir à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de développer leurs compétences, Tunisie Leasing et Factoring a dispensé en 2017, 732 jours de formation soit une moyenne de 5 jours de formation par collaborateur.

- **Capitaliser les connaissances**

Tunisie Leasing et Factoring a instauré un dispositif incitatif pour motiver les formateurs internes et encourager le partage des connaissances et le transfert des compétences.

Ainsi, en 2017, 26 jours de formation ont été assurés par des compétences internes.

Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)

Tunisie Leasing et Factoring a entamé la mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) visant à maîtriser les risques environnementaux et sociaux liés aux financements accordés par la société à sa clientèle.

Tunisie Leasing et Factoring a pris l'engagement pour œuvrer au développement sain et durable de notre économie sur le plan environnemental et social. A travers cette démarche, elle se positionne en tant qu'acteur clé dans le financement responsable.

3.14 Politique d'investissement de Tunisie Leasing et Factoring

Tunisie Leasing et Factoring prévoit un investissement annuel moyen de maintien et de renouvellement en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

(en mDT)	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements prévus	3 052	1 280	460	640	1 992

Concernant les investissements en portefeuille, Tunisie Leasing et Factoring prévoit les investissements suivants :

(en mDT)	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements en portefeuille	2 000	16 000	9 000	3 000	3 500

Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

4.1 Patrimoine de la société au 31/12/2017

4.1.1. Créances de leasing au 31/12/2017

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Encours financiers	884 168 284	708 451 213
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	21 256 440	12 927 837
- Impayés	28 552 503	26 203 266
- Intérêts Constatés d'avance	(4 611 302)	(3 768 865)
Total brut	929 365 925	743 813 451
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(15 184 497)	(15 009 181)
- Provisions collectives	(3 345 000)	(2 873 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 653 261)	(13 817 253)
- Produits réservés	(5 194 746)	(4 968 730)
Total des provisions	(38 377 504)	(36 668 164)
Soldes nets	890 988 421	707 145 287

4.1.2. Acheteurs factorés

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Comptes des acheteurs locaux	139 111 673	-
Comptes des acheteurs export	1 143 496	-
Comptes des acheteurs import	8 611 983	-
Sous total (A)	148 867 152	-
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(5 977 462)	-
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 263 419)	-
Provisions sur compte acheteurs	(2 736)	-
Montant net	141 623 535	-
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 152 855	-
Disponible lauxaux	10 784 600	-
FDG comptes en devise	93 326	-
Disponible export	(758 990)	-
Compte import	8 611 983	-
Financement par B.O.	7 989 000	-
Sous total (B)	40 872 774	-
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	107 994 379	-

4.1.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.3.1. Les immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur Comptable nette
		Début de période	Apport de Fusion	Acquisitions	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Ajustement Inventaire physique	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	6 701 347	1 363 541	206 078	-	-	8 270 966	5 784 502	688 082	-	-	6 472 584	1 798 382
Logiciels en cours		-	-	75 204	-	-	75 204	-	-	-	-	-	75 204
Autres immobilisations (1)		-	4 290 000	-	(4 290 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		6 701 347	5 653 541	281 282	(4 290 000)	-	8 346 170	5 784 502	688 082	-	-	6 472 584	1 873 586

4.1.3.2. Les immobilisations corporelles

Désignation	Taux	Valeur brute					Amortissements					Valeur	
		Début de période	Apport de Fusion	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Ajustement Inventaire physique	Cessions		Fin de période
Terrain		2 236 071	-	-	-	38 752	2 197 319	-	-	-	-	-	2 197 319
Constructions	5%	6 646 763	32 181	-	-	38 692	6 640 252	1 687 528	333 846	-	18 652	2 002 722	4 637 530
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	693 064	268 163	568 173	-	324 329	1 205 071	310 842	183 866	-	210 417	284 291	920 780
Mobilier de bureau	10%	777 242	11 599	36 363	-	-	825 204	520 376	51 903	-	-	572 279	252 925
Matériel informatique	33%	1 334 404	138 425	133 260	-	-	1 606 089	1 126 750	155 449	-	-	1 282 199	323 890
Installations générales	10%	2 368 029	32 840	349 282	-	-	2 750 151	1 116 813	228 525	-	-	1 345 338	1 404 813
TOTAUX		14 086 243	483 208	1 087 078	-	401 773	15 254 756	4 792 979	953 589	-	229 069	5 517 499	9 737 257
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		20 787 590	6 136 749	1 368 360	(4 290 000)	401 773	23 600 926	10 577 481	1 641 671	-	229 069	11 990 083	11 610 843

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(1) Les normes comptables locales NCT 6 et NCT 38 interdisent la comptabilisation d'un GoodWill généré en interne.

4.1.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Titres de participation	47 509 314	52 795 719
Titres immobilisés	12 024 063	14 101 715
Avances sur acquisitions de titres *	8 454 613	8 454 613
<u>Montant brut</u>	<u>67 987 990</u>	<u>75 352 047</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(240 000)	(356 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>67 747 990</u>	<u>74 995 247</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(481 666)	(83 426)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(707 457)	(810 110)
<u>Montant net</u>	<u>66 558 867</u>	<u>74 101 711</u>

* le processus de transfert de propriété en cours avec les autorités réglementaires compétentes

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	52 795 719	52 438 919	356 800
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	116 800	(116 800)
- TLG FINANCE	4 132 560	4 132 560	-
- ALIOS FINANCE	642 893	642 893	-
- Amen Santé	118 900	118 900	-
- Tsie Factoring	1 330 579	1 330 579	-
Retraits de l'exercice			
- Annulation titres Tsie Factoring suite à l'opération de fusion absorption	(11 087 997)	(11 087 997)	-
Diminution des participations par réduction de capital			
- Tuninvest International Sicar	(123 750)	(123 750)	-
- Tunisie Sicar	(217 790)	(217 790)	-
Cessions de la période			
- Clinique El Amen Béja	(81 800)	(81 800)	-
Soldes au 31 Décembre 2017	47 509 314	47 269 314	240 000

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	14 101 715	14 101 715	-
Cessions de la période			
- Société YASMINE	(1 000 000)	(1 000 000)	-
- Société Sidi Othmane	(875 000)	(875 000)	-
- Société Méhari Beach Tabarka	(102 652)	(102 652)	-
- Société Golden Yasmin Loisirs	(100 000)	(100 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2017	12 024 063	12 024 063	-

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
TLG Finance **	741 642	21,94	23,49	17 419 543			2015/2017	33,90%
Allos Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597			2006/2017	4,87%
Total Entreprises liées				29 594 318	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Scar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Scar	220	10,00	10,00	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	26 671	100,00	103,92	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Scar	125	10,00	10,00	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Scar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 432 633	-	-		
<u>Autres</u>								
S.T.I.F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Amen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910			2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500		147 666	2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600		334 000	2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	240 000		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		-	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 482 362	240 000	481 666		
Total Titres de participation				47 509 314	240 000	481 666		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	(*)
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société M'hari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	564 048		564 047	2009	(*)
* Société YASMINE	175 000	10,00	10,00	1 750 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	20 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	150 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	200 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Oues	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
				12 024 063	-	707 457		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

(**) Ayant fait l'objet d'un pacte d'actionnaire conjointement avec Amen Bank pour le rachat des actions détenus par les autres actionnaires

4.2 États financiers individuels au 31/12/2017

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels de la société arrêtée au 31/12/2017 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- Pour le calcul des provisions collectives d'un groupe de créances, la détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances doit traduire l'aggravation des risques en 2017 et non pas en 2016
- L'examen de la note « Créances de leasing » fait ressortir le fait que certaines définitions relatives au traitement des opérations de leasing ne sont pas conformes aux dispositions de la NC41 relative aux contrats de location. Il s'agit de:
 - ◆ L'investissement brut dans le contrat de location
 - ◆ Les paiements minimaux au titre de la location;

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment:

- Une note complémentaire à la note « Créances et dettes libellées en monnaies étrangères » précisant les règles de couverture contre les risques de change, le cas échéant et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale;
- Une note complémentaire à la note « Portefeuille titre commercial » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements indiquant par catégories de placements de même nature:
 - ◆ le coût d'acquisition,
 - ◆ la valeur de marché pour les placements évalués à la valeur de marché,
 - ◆ la juste valeur pour les autres placements à court terme;
- Une note précisant le pourcentage de détention pour les titres immobilisés et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements.

Tunisie Leasing et Factoring s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2018 et suivants.

4.2.1. Bilans individuels comparés au 31 Décembre

BILAN
 Arrêté au 31 Décembre 2017
 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.	31-déc.	31-déc.
ACTIFS		2017	2016	2015
Caisse et avoirs auprès des banques	3	1 658 200	312 301	674 155
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	4	890 988 421	707 145 287	597 627 273 (*)
Acheteurs factorés	5	141 623 535	-	-
Portefeuille titre commercial	6	255 278	289 311	364 442
Portefeuille d'investissements	7	66 558 867	74 101 711	75 841 139 (*)
Valeurs immobilisés	8	11 610 844	10 210 109	11 030 748 (*)
Autres actifs	9	22 646 618	10 247 583	9 054 628
TOTAL DES ACTIFS		1 135 341 763	802 306 302	694 592 385
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS				
Concours bancaires	10	23 897 500	10 627 542	15 227 471
Emprunts et dettes rattachées	11	790 673 650	580 860 669	499 850 317
Dettes envers la clientèle	12	19 472 950	15 597 222	13 504 841
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	40 872 774	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13	94 124 927	53 504 560	31 339 657
Autres passifs	14	19 980 331	10 478 563	7 059 211 (*)
TOTAL DES PASSIFS		989 022 132	671 068 556	566 981 497
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		45 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		60 030 190	56 597 068	61 928 523
Résultats reportés		27 648 394	17 013 820	11 182 994
Résultat de l'exercice		13 641 046	12 626 858	9 499 371
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	146 319 630	131 237 746	127 610 888
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 135 341 763	802 306 302	694 592 385

(*) Chiffres retaités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 2-11)

4.2.2. États des engagements hors bilan comparés au 31 Décembre

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31 Décembre 2017 (Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2017	31-déc. 2016	31-déc. 2015
PASSIFS EVENTUELS	0	11 188 140	12 447 631
Cautions, avals et autres garanties données (TF)	-	11 000 000	10 750 000
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD)	-	188 140	1 697 631
ENGAGEMENTS DONNES	121 538 273	60 117 117	27 801 683
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	33 212 951	23 356 278	23 833 931
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	-	-	2 500 000
Engagements donnés en faveur des banques	70 500 000	36 000 000	-
Engagements sur autres titres	644 039	760 839	1 467 752
Engagements donnés sur l'activité du factoring	17 181 283	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	171 190 502	120 267 395	99 521 370
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	8 335 294	6 433 802	6 394 957
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	350 056
Intérêt à échoir sur contrats actifs	144 753 422	113 493 545	92 776 357
Garanties et engagement de financement reçues des banques	13 726 690	-	-
Autres garanties reçues	4 035 048	-	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	20 000 000	30 581 835	28 089 931
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portage)	-	-	882 931
Emprunts obtenus non encore encaissés	20 000 000	30 581 835	27 207 000

4.2.3. États de résultats comparés au 31 Décembre

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2017	31-déc. 2016	31-déc. 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	75 997 327	63 514 105	55 270 231
Revenu du factoring	17	15 449 650	-	-
Intérêts et chargés assimilés	19	(52 376 025)	(37 861 837)	(33 117 233)
Commissions encourues	20	(252 647)	-	-
Produits de placement	21	5 233 075	8 513 715	5 933 145
Autres produits d'exploitation	18	2 110 399	1 707 999	1 546 949
Produit net		46 161 779	35 873 982	29 633 092
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(14 783 785)	(9 606 640)	(8 437 642)
Autres charges d'exploitation	23	(7 215 379)	(5 210 781)	(4 867 982)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 699 952)	(1 544 290)	(1 476 935)
Total des charges d'exploitation		(23 699 116)	(16 361 711)	(14 782 559)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		22 462 663	19 512 271	14 850 533
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 224 215)	(946 875)	(3 504 738)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	123 799	(234 894)	534 817
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	27	(768 186)	(365 689)	(458 986)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 594 062	17 964 813	11 421 626
Autres gains ordinaires	28	574 664	463 642	746 801
Autres pertes ordinaires	29	(386 745)	(399 170)	(3 312)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		19 781 980	18 029 285	12 165 115
Reprises sur provisions pour impôt différé		184 593	51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	30	(5 534 836)	(4 334 167)	(2 717 658)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		14 431 737	13 747 032	9 499 371
Elements extraordinaires		(790 691)	(1 120 174)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 641 046	12 626 858	9 499 371
Résultat par action		1,516	1,403	1,055

4.2.4. États de flux de trésorerie comparés au 31 Décembre

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017

(Exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2017	31-déc. 2016	31-déc. 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	499 083 822	425 907 857	386 992 583
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(571 365 549)	(447 725 119)	(349 299 738)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	363 804 724	-	-
Financements des adhérents	31	(358 470 437)	-	-
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	173 896 929	-	-
Remboursements des crédits à court terme	33	(161 301 847)	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(21 609 469)	(14 402 477)	(13 385 326)
Intérêts payés	35	(50 274 692)	(35 155 033)	(32 729 419)
Impôts et taxes payés	36	(8 603 441)	(4 892 590)	(13 927 923)
Autres flux de trésorerie	37	(6 204 616)	8 086 876	9 940 151
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(141 044 577)	(68 180 486)	(12 409 672)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 368 360)	(709 371)	(1 258 365)
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	305 274	44 056	90 536
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(6 341 732)	(9 148 122)	(25 583 776)
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	41	2 636 703	12 922 885	1 919 427
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(4 768 115)	3 109 447	(24 832 178)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	-
Dividendes et autres distributions	42	(9 598 766)	(8 996 662)	(8 598 243)
Encaissements provenant des emprunts	11	426 018 135	381 430 750	290 410 000
Remboursements d'emprunts	11	(309 030 736)	(277 124 978)	(266 271 361)
Flux liés aux financement à court terme	11	26 500 000	(26 000 000)	3 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		133 888 633	69 309 110	19 040 396
Variation de trésorerie		(11 924 059)	4 238 071	(18 201 454)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	(10 315 241)	(14 553 316)	3 648 138
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	39	(22 239 300)	(10 315 241)	(14 553 316)

4.3 Notes aux états financiers au 31/12/2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranche de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)
<u>Apport net</u>	DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2.2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

• - Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2.3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,

- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2.4.2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2.4.2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2.4.2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard :	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique :	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles :	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2.4.3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture
- Industrie manufacturière
- BTP
- Autres industries
- Tourisme
- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2012 à 2016 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2016}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PCgi = Engagementsgi \ 0 \text{ et } 1 \times TMMgi \times FSgi \times TPMgi$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après au règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
 - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
 - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
 - Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur

les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2012 à 2016 selon la formule suivante :

$$TMM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

FS=	$\frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2016}}$
-----	---

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2012 – 2016 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou

promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créancier ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Banques	1 642 811	297 480
- Caisses	15 389	14 821
<u>Total</u>	<u>1 658 200</u>	<u>312 301</u>

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Encours financiers	884 168 284	708 451 213
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	21 256 440	12 927 837
- Impayés	28 552 503	26 203 266
- Intérêts Constatés d'avance	(4 611 302)	(3 768 865)
<u>Total brut</u>	<u>929 365 925</u>	<u>743 813 451</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(15 184 497)	(15 009 181)
- Provisions collectives	(3 345 000)	(2 873 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 653 261)	(13 817 253)
- Produits réservés	(5 194 746)	(4 968 730)
<u>Total des provisions</u>	<u>(38 377 504)</u>	<u>(36 668 164)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>890 988 421</u>	<u>707 145 287</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2016	<u>703 496 869</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	537 633 911
- Relocations	4 856 109
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(339 027 201)
- Remboursement des créances anticipées	(14 411 199)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 491 883)
- Relocations	(3 514 062)
<u>Provisions de La période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(5 087 674)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classées	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(472 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	4 912 357
Solde au 31 Décembre 2017	<u>886 895 227</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Agriculture	53 435 479	37 939 066
Bâtiments TP	148 597 425	113 260 366
Industrie		
Agro-alimentaire	56 830 139	42 512 603
Chimie	20 440 584	16 685 234
Energie	114 228	126 315
Textile	15 710 326	15 732 809
Mines	807 286	219 400
Autres industries	116 814 490	104 840 816
Tourisme		
Hôtellerie	1 608 183	1 118 884
Agences de voyage	6 822 582	5 819 449
Location de voiture	57 583 810	39 469 017
Autres Tourisme	13 755 023	10 495 893
Commerce et service		
Commerce	217 506 095	175 415 886
Transport	49 219 054	37 936 689
Audio-visuel	426 895	423 575
Professions libérales	55 247 131	45 591 438
Autres Services	90 505 994	73 791 610
Total	905 424 724	721 379 050

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Matériel de transport léger	370 064 751	281 622 089
Matériel de transport léger Utilitaire	67 289 049	60 168 177
Matériel de transport lourd	109 755 321	80 774 817
Matériel BTP	122 828 936	96 724 363
Equipement industriel	88 304 797	80 410 782
Equipement informatique	5 175 910	3 975 069
Autres	64 576 743	51 970 939
Sous total	827 995 507	655 646 236
Immeubles de bureaux	28 757 879	29 319 321
Immeubles industriels ou commerciaux	48 671 338	36 413 493
Total	905 424 724	721 379 050

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Paiements minimaux sur contrats actifs	1 005 731 439	802 935 356
A recevoir dans moins d'1an	363 609 382	297 370 929
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	619 453 707	489 322 144
A recevoir dans plus de 5 ans	22 668 350	16 242 283
Produits financiers non acquis	144 753 421	113 493 545
Encours contrats actifs (1)	860 978 018	689 441 811
A recevoir dans moins d'1an	296 931 347	243 630 957
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	543 709 727	429 568 571
A recevoir dans plus de 5 ans	20 336 944	16 242 283
Créances en cours (2)	21 256 440	12 927 837
Créances échues (3)	469 700	1 460 327
Contrats suspendus (contentieux) (4)	22 720 566	17 549 075
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	905 424 724	721 379 050

4.4 : Créances de leasing :Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	12 728 865	11 618 620
<u>Montant brut</u>	<u>12 728 865</u>	<u>11 618 620</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 694 638)	(2 093 594)
- Produits réservés (*)	(2 350 920)	(2 163 407)
<u>Montant net</u>	<u>8 683 307</u>	<u>7 361 619</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	15 823 639	14 584 646
<u>Montant brut</u>	<u>15 823 639</u>	<u>14 584 646</u>
A déduire :		
- Provisions	(12 918 985)	(11 723 658)
- Produits réservés	(2 881 426)	(2 803 283)
<u>Montant net</u>	<u>23 228</u>	<u>57 705</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)

Note 4.5 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

31-déc-17

ANALYSE PAR CLASSE						TOTAL
A	B 1	B 2	B 3	B 4		
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis		
821 361 728	62 194 148	2 868 083	152 980	18 847 785		905 424 724
3 724 739	6 148 814	1 180 923	57 246	17 440 780		28 552 502
(9 241 188)	(60 438)	-	-	(1 913 300)		(11 214 926)
815 845 279	68 282 524	4 049 006	210 226	34 375 265		922 762 300
		0,43%	0,02%	3,89%		
			4,34%			
32 979 575	233 376	-	-	-		33 212 951
848 824 854	68 515 900	4 049 006	210 226	34 375 265		955 975 251
-	-	216 771	8 205	3 344 822		3 569 798
-	-	532 214	12 047	14 069 362		14 613 623
-	-	7 022	-	15 198 759		15 205 781
-	-	756 007	20 252	32 612 943		33 389 202
848 824 854	68 515 900	3 292 999	189 974	1 762 322		922 586 049
		18,67%	9,63%	89,87%		
			82,35%			

Encours financiers	
Impayés	
Avances et acomptes reçus (*)	
Produits à recevoir	
ENCOURS GLOBAL	
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
TOTAL ENGAGEMENTS	
Produits réservés	
Provisions affectées sur les impayés	
Provisions affectées sur les encours	
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	
ENGAGEMENTS NETS	
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)	

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle".

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31/12/2017 à 4,34% contre 5,75% au 31/12/2016.

(2) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31/12/2017 à 82,35% contre 75,54% au 31/12/2016.

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

		31-déc 2017	31-déc 2016
Comptes des acheteurs locaux		139 111 673	-
Comptes des acheteurs export		1 143 496	-
Comptes des acheteurs import		8 611 983	-
	Sous total (A)	148 867 152	-
A déduire			
Provisions sur compte adhérents		(5 977 462)	-
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 263 419)	-
Provisions sur compte acheteurs		(2 736)	-
	Montant net	141 623 535	-
Fonds de garantie (FDG Domestique)		14 152 855	-
Disponible locaux		10 784 600	-
FDG comptes en devise		93 326	-
Disponible export		(758 990)	-
Compte import		8 611 983	-
Financement par B.O.		7 989 000	-
	Sous total (B)	40 872 774	-
	Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	107 994 379	-

NOTE 5 (SUITE)

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31-déc.-17 se présentent comme suit :

Nature Engagement	Analyse par classe					
	A	B1	B2	B3	B4	Totaux
Domestique avec recours	95 093 094	2 589 975	0	6 863	4 564 890	102 254 822
Provisions	0	0	0	3 561	4 564 890	4 568 451
Domestique sans recours	3 887 084	0	0	0	30 945	3 918 029
Provisions	0	0	0	0	30 945	30 945
Export	443 749	0	0	0	1 378 067	1 821 816
Provisions	0	0	0	0	1 378 067	1 378 067
Total Engagements	99 423 928	2 589 975	0	6 863	5 973 901	107 994 667
Engagements de financement donnés	4 425 724	89 670	0	0	0	4 515 394
Engagements envers les correspondants (import)	0	0	0	0	0	0
Engagement sous forme de B.O.	7 989 000	0	0	0	0	7 989 000
Total Engagements hors bilan	12 414 724	89 670	0	0	0	12 504 394
Total Engagements par classe	111 838 652	2 679 645	0	6 863	5 973 901	120 499 061
Total des Provisions Affectées	0	0	0	3 561	5 973 901	5 977 462
Total Provisions collectives	1 263 419					1 263 419
Taux des engagements non performants				4,96%		
Taux de couverture des engagements non performants				99,95%		

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
-Tunisie Sicav	13 878	35 067
-Amen Trésor Sicav	-	-
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>652 598</u>	<u>673 787</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(397 320)	(384 476)
<u>Total net</u>	<u>255 278</u>	<u>289 311</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Titres de participation	47 509 314	52 795 719
Titres immobilisés	12 024 063	14 101 715
Avances sur acquisitions de titres *	8 454 613	8 454 613
<u>Montant brut</u>	<u>67 987 990</u>	<u>75 352 047</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(240 000)	(356 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>67 747 990</u>	<u>74 995 247</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(481 666)	(83 426)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(707 457)	(810 110)
<u>Montant net</u>	<u>66 558 867</u>	<u>74 101 711</u>

* le processus de transfert de propriété en cours avec les autorités réglementaires compétentes

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	52 795 719	52 438 919	356 800
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	116 800	(116 800)
- TLG FINANCE	4 132 560	4 132 560	-
- ALIOS FINANCE	642 893	642 893	-
- Amen Santé	118 900	118 900	
- Tsie Factoring	1 330 579	1 330 579	
Retraits de l'exercice			
- Annulation titres Tsie Factoring suite à l'opération de fusion absorption	(11 087 997)	(11 087 997)	
Diminution des participations par réduction de capital			
- Tuninvest International Sicar	(123 750)	(123 750)	
- Tunisie Sicar	(217 790)	(217 790)	
Cessions de la période			
- Clinique El Amen Béja	(81 800)	(81 800)	-
Soldes au 31 Décembre 2017	47 509 314	47 269 314	240 000

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	14 101 715	14 101 715	-
Cessions de la période			
- Société YASMINE	(1 000 000)	(1 000 000)	-
- Société Sidi Othmane	(875 000)	(875 000)	-
- Société Méhari Beach Tabarka	(102 652)	(102 652)	
- Société Golden Yasmin Loisirs	(100 000)	(100 000)	
Soldes au 31 Décembre 2017	12 024 063	12 024 063	-

NOTE 7: PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
TLG Finance **	741 642	21,94	23,49	17 419 543			2015/2017	33,90%
Allos Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597			2006/2017	4,87%
Total Entreprises liées				29 594 318	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,00	10,00	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	28 671	100,00	103,92	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	125	10,00	1 250	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 432 633	-	-		
<u>Autres</u>								
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Anen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910			2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		147 666	2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600		334 000	2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	240 000		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		-	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	36 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 482 362	240 000	481 666		
Total Titres de participation				47 509 314	240 000	481 666		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	(*)
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	564 048		564 047	2009	(*)
* Société YASMINE	175 000	10,00	10,00	1 750 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDIOTHMEN	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
				12 024 063	-	707 457		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

(**) Ayant fait l'objet d'un pacte d'actionnaire conjointement avec Anen Bank pour le rachat des actions détenus par les autres actionnaires

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur Comptable nette
		Début de période	Apport de Fusion	Acquisitions	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Ajustement Inventaire physique	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	6 701 347	1 363 541	206 078	-	-	8 270 966	5 784 502	688 082	-	-	6 472 584	1 798 382
Logiciels en cours		-	-	75 204	-	-	75 204	-	-	-	-	-	75 204
Autres immobilisations (1)		-	4 290 000	-	(4 290 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		6 701 347	5 653 541	281 282	(4 290 000)	-	8 346 170	5 784 502	688 082	-	-	6 472 584	1 873 586

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux	Valeur brute						Amortissements				Valeur
		Débit de période	Apport de Fusion	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de période	Débit de période	Dotation de la période	Ajustement Inventaire physique	Cessions	Fin de période
Terrain		2 236 071	-	-	-	38 752	2 197 319	-	-	-	-	2 197 319
Constructions	5%	6 646 763	32 181	-	-	38 692	6 640 252	1 687 528	333 846	-	18 652	4 637 530
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	-
Matériel de transport	20%	693 064	268 163	568 173	-	324 329	1 205 071	310 842	183 866	-	210 417	920 780
Mobilier de bureau	10%	777 242	11 599	36 363	-	-	825 204	520 376	51 903	-	-	252 925
Matériel informatique	33%	1 334 404	138 425	133 260	-	-	1 606 089	1 126 750	155 449	-	-	323 890
Installations générales	10%	2 368 029	32 840	349 282	-	-	2 750 151	1 116 813	228 525	-	-	1 404 813
TOTAUX		14 086 243	483 208	1 087 078	-	401 773	15 254 756	4 792 979	953 589	-	229 069	9 737 257
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		20 787 590	6 136 749	1 368 360	(4 290 000)	401 773	23 600 926	10 577 481	1 641 671	-	229 069	11 990 083
												11 610 843

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(1) Les normes comptables locales NCT 6 et NCT 38 interdisent la comptabilisation d'un GoodWill généré en interne.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Frais d'émission des emprunts (*)	1 805 900	1 356 796
- Charges à répartir	58 283	116 566
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	106 628	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	253 520	1 537 695
- Personnel, rémunérations dues	-	1 814
- Prêts au personnel	2 261 552	1 984 221
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	359 400	266 858
- Dépôts et cautionnements versés	487 220	81 741
- Cautionnements Citi Bank	18 714	-
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	-
- Avances et acomptes au personnel	98 993	63 271
- Crédit de TVA	12 286 209	2 235 720
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	-	312 798
- Compte courant Tunisie LLD	4 479	48 277
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- GIEFCA	62 882	50 648
- Adhérents, contrats résiliés	23 457	23 174
- Autres comptes débiteurs	280 578	550 020
- Produits à recevoir des tiers	3 750 711	1 207 544
- Règlement égarés	13 476	-
- Produits d'indemnisation à recevoir	193 589	-
- Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	(2 250)	-
- Compte d'attente	626 685	959 889
- Charges constatées d'avance	1 100 693	184 993
Total brut	24 099 245	11 316 497
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(193 589)	-
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(66 013)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(179 236)	(171 094)
Total net	22 646 618	10 247 583

(*) Voir le tableau ci-dessous

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 Décembre 2017
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de	Addition	Transfert	Fin de	Début de	Dotation de	Transfert	Fin de	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	5 005 422	1 113 875	-	6 119 297	3 706 908	606 489	-	4 313 397	1 805 900
TOTAUX		5 005 422	1 113 875	-	6 119 297	3 706 908	606 489	-	4 313 397	1 805 900

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Banques, découverts	23 897 500	10 627 542
<u>Total</u>	<u>23 897 500</u>	<u>10 627 542</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Emprunts		
- Banques locales	182 602 761	143 471 188
- Banques étrangères	246 895 111	167 551 045
- Emprunts obligataires	269 885 140	248 040 240
- Billets de trésorerie	-	3 000 000
- Crédit à court terme	1 722 271	-
- Ligne d'avance	36 000 000	-
- Certificat de dépôts	35 000 000	4 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>772 105 283</u>	<u>566 062 473</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 289 642	1 722 318
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 933 019	3 135 300
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 345 706	9 931 129
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	9 450
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>18 568 367</u>	<u>14 798 197</u>
<u>Total</u>	<u>790 673 650</u>	<u>580 860 669</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Apport de Fusion solde d'ouverture	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	143 471 188	11 333 140	255 500 000	227 701 567	182 602 761	70 416 693	112 186 068
* AMEN BANK 2013/2	2 812 500	-	-	2 812 500	-	-	-
* AMEN BANK 2015/1	3 617 021	-	-	1 276 596	2 340 425	1 063 829	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	7 291 667	-	-	2 500 000	4 791 667	2 291 667	2 500 000
* AMEN BANK MT2-TF	-	2 714 315	-	1 029 053	1 685 262	581 555	1 103 707
* AMEN BANK MT3-TF	-	2 221 315	-	579 992	1 641 323	1 019 133	622 190
* AMEN BANK MT4-TF	-	1 828 140	-	361 280	1 466 860	1 081 264	385 596
* BH MT1-TF	-	4 569 370	-	904 051	3 665 319	2 701 057	964 262
* BH MT2-TF	-	-	5 000 000	-	5 000 000	4 142 474	857 526
* AL BARAKA BANK	45 000 000	-	125 000 000	125 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	3 500 000	-	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* A.B.C TUNISIE 2016/1	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2016/2	5 000 000	-	-	5 000 000	-	-	-
* ATTUJARI BANK 2013	3 000 000	-	-	3 333 333	1 000 000	-	1 000 000
* ATTUJARI BANK 2015	5 000 000	-	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	1 666 667
* ATTUJARI BANK 2016	9 500 000	-	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* BIAT 2013/1	3 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2015/1	5 250 000	-	-	5 500 000	3 750 000	2 250 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	12 000 000	-	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	18 000 000	-	-	4 000 000	14 000 000	10 000 000	4 000 000
* BTK 2013	1 500 000	-	20 000 000	1 000 000	500 000	-	500 000
* ZITOUNA BANK	4 000 000	-	-	20 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH 2016	5 000 000	-	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* WIFEK BANK	-	-	15 000 000	20 000 000	-	-	-
* CITI BANK	-	-	29 500 000	15 000 000	14 500 000	-	14 500 000
* BT 2017	-	-	10 000 000	1 500 000	8 500 000	3 500 000	5 000 000
* BIAT 2017/1	-	-	20 000 000	1 904 762	18 095 238	14 285 714	3 809 524
* ATTUJARI BANK 2017	-	-	10 000 000	1 500 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* ABC 2017	-	-	11 000 000	-	11 000 000	-	11 000 000
* BH 2017	-	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
BANQUES ETRANGERES	167 551 045	-	110 608 135	31 264 069	246 895 111	201 582 084	45 313 027
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	12 726 974	-	-	4 441 143	8 285 831	3 940 809	4 345 022
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	17 739 198	-	-	3 225 309	14 513 889	11 288 580	3 225 309
* BIRD 2012	7 787 975	-	-	1 357 143	6 430 832	5 073 689	1 357 143
* B.A.D	5 165 686	-	-	849 153	4 316 533	3 467 380	849 153
* BIRD 2014	9 943 286	-	-	3 314 429	6 628 857	3 314 428	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	11 344 278	-	-	3 781 348	7 562 930	3 781 348	3 781 348
* SANAD 2016	15 443 750	-	-	1 715 986	13 727 764	10 295 792	3 431 972
* SANAD GGF	24 675 000	-	-	2 741 669	21 933 331	16 449 993	5 483 338
* PROPARCO	22 207 000	-	-	4 934 889	17 272 111	12 337 222	4 934 889
* RESPONSABILITY	22 063 500	-	-	4 903 000	17 160 500	12 257 500	4 903 000
* BIRD 2016	12 300 000	-	-	-	12 300 000	10 542 857	1 757 143
* B.E.I 2017	-	-	30 581 835	-	30 581 835	30 581 835	-
* RESPONSABILITY MICRO	-	-	19 215 700	-	19 215 700	14 945 549	4 270 151
* RESPONSABILITY SICAV LUX	-	-	16 470 600	-	16 470 600	12 810 470	3 660 130
* DEG 2017	-	-	44 340 000	-	44 340 000	44 340 000	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	311 022 233	11 333 140	366 108 135	258 965 636	429 497 872	271 998 777	157 499 095

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Apport de Fusion	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2011 III	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2012 I	10 964 000		-	6 000 000	4 964 000	2 482 000	2 482 000
* Emprunt obligataire 2012 II	10 140 000		-	4 000 000	6 140 000	2 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	8 000 000		-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	19 032 000		-	6 000 000	13 032 000	7 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	16 468 000		-	4 000 000	12 468 000	8 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	23 404 000		-	6 000 000	17 404 000	11 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	25 240 000		-	6 000 000	19 240 000	13 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	29 407 240		-	592 760	28 814 480	22 814 480	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	19 385 000		-	615 000	18 770 000	14 770 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2015 II	30 000 000		-	2 227 200	27 772 800	25 545 600	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	30 000 000		-	1 630 140	28 369 860	26 739 720	1 630 140
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	20 000 000		-	-	20 000 000	19 220 000	780 000
* Emprunt obligataire 2017 I			37 000 000	-	37 000 000	33 486 000	3 514 000
* Emprunt obligataire 2017 II			22 910 000		22 910 000	22 910 000	-
* Emprunt obligataire 2014 - TF	12 000 000			3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	260 040 240	-	59 910 000	50 065 100	269 885 140	216 251 800	53 633 340
AUTRES EMPRUNTS							
* BILLETS DE TRESORERIE	3 000 000		-	3 000 000	-	-	-
* CERTIFICATS DE DEPOTS	4 000 000		288 000 000	260 500 000	31 500 000	-	27 500 000
* CERTIFICATS DE DEPOTS-TF	-	1 500 000	117 500 000	115 500 000	3 500 000	-	3 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	7 000 000	1 500 000	405 500 000	379 000 000	35 000 000	-	31 000 000
TOTAL GENERAL	578 062 473	12 833 140	831 518 135	688 030 736	734 383 012	488 250 577	242 132 435

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Avances et acomptes reçus des clients	11 214 925	8 575 802
- Dépôts et cautionnements reçus	8 258 025	7 021 420
Total	19 472 950	15 597 222

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	306 457	283 833
- Factures non parvenues	978 544	834 578
Sous total	1 285 001	1 118 411
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	17 013 338	3 221 442
- Effets à payer	75 227 319	47 786 336
- Factures non parvenues	277 872	895 261
- Retenues de garantie	321 397	483 110
Sous total	92 839 926	52 386 149
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	94 124 927	53 504 560

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Personnel, rémunérations dues	11 269	-
- Personnel, provisions pour congés payés	938 752	697 849
- Personnel, autres charges à payer	1 392 001	785 870
- Etat, retenues sur salaires	262 460	140 093
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 167 976	789 233
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	57 616	103 808
- Etat, impôts sur les bénéfices	2 137 381	3 048 652
- Etat, Tva à payer	69 065	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	134 394	24 728
- Actionnaires, dividendes à payer	22 842	21 608
- Avances sur titres immobilisés	1 155 000	782 653
- C.N.S.S	676 846	445 531
- Autres comptes créditeurs	2 249 230	1 274 072
- Compte d'attente	161 435	-
- Compte Courant Stif	1 148 572	-
- Diverses charges à payer	2 732 674	761 027
- Charges à payer sur contrats de portage	-	-
- Produits constatés d'avance	106 236	20 838
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	738 407	-
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	659 235	-
- Autres provisions pour risques	4 158 940	1 582 601
Total	19 980 331	10 478 563

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc 2017	31-déc 2016
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		15 457 184	14 154 858
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	25 425 212	33 175 212
- Boni de fusion		10 870 951	990 155
- Résultats reportés		27 648 394	17 013 820
Total des capitaux propres avant résultat de la période		132 678 584	118 610 888
Résultat de la période		13 641 046	12 626 858
Total des capitaux propres avant affectation		146 319 630	131 237 746

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		13 641 046	12 626 858
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,516	1,403

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITALS PROPRES

ARRETE AU 31 décembre 2017

(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Bon de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve spéciale de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	-	13 161 525	3 776 843	11 182 994	9 499 371	127 610 888
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016										
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)	-			2 018 333		7 481 038	(9 499 371)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								6 324 788		-
								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 025 000)		1 025 000		-
Résultat au 31 Décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	990 155	-	14 154 858	3 776 843	17 013 820	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017										
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)	-			2 552 326		10 074 532	(12 626 858)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016								7 750 000		-
								(9 000 000)		(9 000 000)
Fusion Tsie Factoring				9 880 796		(1 250 000)		560 042		10 440 838
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre								1 250 000		-
Résultat au 31 décembre 2017									13 641 046	13 641 046
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	25 425 212	4 500 000	10 870 951	-	15 457 184	3 776 843	27 648 394	13 641 046	146 319 630

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
<u>Intérêts conventionnels</u>	74 210 211	61 666 803
<u>Intérêts intercalaires</u>	399 462	439 610
<u>Intérêts de retard</u>	1 553 746	1 906 038
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	76 163 419	64 012 451
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(694 568)	(699 216)
. Intérêts de retard	(381 740)	(757 179)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	295 920	589 482
. Intérêts de retard antérieurs	614 296	368 567
<u>Variation des produits réservés</u>	(166 092)	(498 346)
<u>Total des revenus de leasing</u>	75 997 327	63 514 105

NOTE 17 : REVENU DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Commissions de factoring	4 763 925	-
Intérêts de financement	10 392 265	-
Autres commissions de factoring	293 460	-
Total	15 449 650	-

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	282 569	284 648
- Commissions d'assurance	951 527	881 487
- Autres	876 304	541 864
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 110 400	1 707 999

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Intérêts des emprunts obligataires	19 287 487	17 877 386
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	13 659 639	9 043 230
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	13 475 525	8 023 494
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	664 773	564 688
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>47 087 424</u>	<u>35 508 798</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	3 002 414	849 122
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	2 376 276	1 794 295
- Pénalités fiscales et sociales	2 760	1 035
- Pertes de change	108 086	10 003
- Gains de change	(297 360)	(410 092)
- Charges financières sur contrat de portage	-	83 676
- Autres	96 425	25 000
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>5 288 601</u>	<u>2 353 039</u>
<u>Total général</u>	<u>52 376 025</u>	<u>37 861 837</u>

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Commissions servies export	3 011	-
Commissions servies domestique	220 013	-
Commissions servies apporteurs	29 623	-
Total	<u>252 647</u>	<u>-</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Produits des participations	4 725 516	6 327 365
- Produits des titres Immobilisés	426 611	115 510
- Revenus des autres créances immobilisées	77 350	88 166
- Revenus des valeurs mobilières de placement	3 598	1 987
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	1 980 687
<u>Total</u>	<u>5 233 075</u>	<u>8 513 715</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Salaires et complément de Salaires	10 548 771	6 865 813
- Bonus	1 090 538	760 000
- Indemnités représentatives de frais	267 048	277 437
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 123 119	1 398 477
- Autres charges sociales	754 309	304 913
<u>Total</u>	<u>14 783 785</u>	<u>9 606 640</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Achat de matières et fournitures	224 224	115 543
<u>Total des achats</u>	<u>224 224</u>	<u>115 543</u>
- Locations	249 287	213 239
- Charges locatives et de copropriété	188 755	151 165
- Entretiens et réparations	434 305	370 993
- Primes d'assurances	81 691	74 677
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	881 082	634 572
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 835 120</u>	<u>1 444 646</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 887 118	1 194 516
- Publicités, publications, relations publiques	642 972	455 463
- Déplacements, missions et réceptions	976 767	834 586
- Frais postaux et de télécommunications	437 748	257 298
- Services bancaires et assimilés	527 537	425 635
- Transfert de charges (frais bancaires)	(39 217)	-
- Transfert de charges (frais de justice)	(12 155)	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>4 420 770</u>	<u>3 167 498</u>
- Jetons de présence	93 760	77 760
- Autres	55 615	15 393
<u>Total des charges diverses</u>	<u>149 375</u>	<u>93 153</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	321 204	200 724
- T.C.L	219 685	157 084
- Droits d'enregistrement et de timbres	45 001	32 133
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>585 890</u>	<u>389 941</u>
<u>Total général</u>	<u>7 215 379</u>	<u>5 210 781</u>

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SIR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	8 174 012	9 541 351
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	852 418	-
- Dotations aux provisions collectives	663 100	413 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(7 099 392)	(9 007 476)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(365 923)	-
- Créances abandonnées	3 371	194 602
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 371)	(194 602)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 224 215</u>	<u>946 875</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	688 082	669 472
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	953 588	816 535
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	58 282	58 283
<u>Total</u>	<u>1 699 952</u>	<u>1 544 290</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	398 239	83 426
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	25 740	3 261
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	666 700
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(12 896)	(36 704)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(481 789)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(534 882)	-
<u>Total</u>	<u>(123 799)</u>	<u>234 894</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	-	74 622
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	181 982	204 032
- Dotations aux provisions pour risques et charges	600 000	500 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(399 170)
<u>Total</u>	<u>768 186</u>	<u>365 689</u>

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	132 570	54
- Produits sur assistance technique MLA	363 000	337 298
- Autres produits	79 094	126 290
<u>Total</u>	<u>574 664</u>	<u>463 642</u>

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	386 745	399 170
<u>Total</u>	<u>386 745</u>	<u>399 170</u>

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Bénéfice comptable	19 781 980	18 029 286
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	10 895 491	11 486 393
- Autres charges	-	83 676
- Plus Value de fusion	527 408	173 046
- Diverses charges non déductibles	465 330	153 549
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires douteuses	5 730 756	5 041 550
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	548 678	462 966
- Dividendes	3 592 444	4 569 712
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires douteuses	5 730 756	5 041 550
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>27 529 087</u>	<u>24 893 272</u>
Provisions pour créances douteuses	9 689 530	9 954 351
Provisions pour dépréciation de titres cotés	25 740	3 261
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>17 813 817</u>	<u>14 935 660</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 000 000	2 552 326
<u>Base imposable</u>	<u>15 813 817</u>	<u>12 383 334</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	5 534 836	4 334 167
Impôt sur les sociétés	5 534 836	4 334 167
- Report d'impôt début de période	(194 451)	(174 519)
- Acomptes provisionnels payés	(3 984 589)	(2 229 435)
- Retenues à la source	(4 927)	(1 736)
- Avances d'impôts sur importations	(4 178)	-
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>1 346 690</u>	<u>1 928 477</u>

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Impayés sur créances de leasing en début de période	26 203 266	24 758 245
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(28 552 504)	(26 203 266)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 575 802)	(6 873 548)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	11 214 925	8 575 802
- Plus ou moins values sur relocation	(1 342 047)	(359 672)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(7 021 420)	(6 631 293)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	8 258 025	7 021 420
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 789 703)	(3 343 515)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 717 538	3 789 703
- TVA collectées	66 598 645	57 579 072
- Loyers encaissés	413 636 873	351 200 918
- Intérêts de retard	1 553 746	1 906 038
- Créances virées en Pertes	(3 371)	(194 602)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 491 883	-
- Remboursements anticipés	14 411 199	14 397 907
- Produits sur Cessions anticipées	282 569	284 648
<u>Encaissements reçus des clients</u>	499 083 822	425 907 857

NOTE 31 (SUITE) : ENCAISSEMENTS REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc 2017	31-déc 2016
Encours de Financement des adhérents en début de période	97 071 452	-
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(107 994 661)	-
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(876 449)	-
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	677 949	-
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	0	-
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	0	-
Créances virées en Pertes	0	-
Financement des adhérents (TND + €)	358 470 437	-
Produits à recevoir en début de période	34 180	-
Produits à recevoir en fin de période	(3 143)	-
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	-
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	-
Revenus du factoring	15 449 650	-
Récupération frais bancaires	39 217	-
Récupération frais de justice	12 155	-
TVA collectée	895 718	-
Remboursement des factures à apurer en début de période	(133 216)	-
Remboursement des factures à apurer en fin de période	161 435	-
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	363 804 724	-

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 386 149	30 255 770
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(92 839 926)	(52 386 149)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 537 695)	(2 088 540)
- Fournisseurs, avances en fin de période	253 520	1 537 695
- Investissements pour financement de contrats de leasing	537 633 911	412 908 707
- TVA sur Investissements	75 469 590	57 497 636
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>571 365 549</u>	<u>447 725 119</u>

NOTE 33 : FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 31 décembre 2017		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme UTB	106 367	28 696	-	135 062
Crédit à court terme BTE	2 020 823	3 368 233	3 801 847	1 587 209
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	22 000 000	22 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Ligne d'avance BTE	-	3 000 000	-	3 000 000
Ligne d'avance UIB	-	15 000 000	5 000 000	10 000 000
Ligne d'avance BH	4 000 000	3 000 000	5 000 000	2 000 000
CD (Hors Groupe)	-	31 000 000	30 000 000	1 000 000
CD (Groupe)	1 500 000	86 500 000	85 500 000	2 500 000
Total	28 627 190	173 896 929	161 301 847	41 222 271

NOTE 34 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(7 232)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	106 628	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(67 232)	(60 968)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	98 993	63 271
- Charges constatées d'avance en début de période	(184 993)	(787 149)
- Charges constatées d'avance en fin de période	1 100 693	184 993
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 118 411	1 083 886
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 285 001)	(1 118 411)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	(1 814)	(1 814)
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(11 269)	1 814
- Personnel, provisions pour CP en début de période	697 849	672 214
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(938 752)	(697 849)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	785 870	816 236
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(1 392 001)	(785 870)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	140 093	119 905
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(262 460)	(140 093)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	789 233	535 945
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(1 167 976)	(789 233)
- C.N.S.S en début de période	445 531	376 365
- C.N.S.S en fin de période	(676 846)	(445 531)
- Diverses Charges à payer en début de période	761 027	-
- Diverses Charges à payer en fin de période	(2 732 674)	(761 027)
- Compte courant STIF	1 148 572	-
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	-	799 425
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	-
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	626 325	589 847
- Remboursements sur prêts au personnel	(472 878)	(468 629)
- Dépôts et cautionnements versés	405 479	-
- TVA, payées sur biens et services	1 172 620	787 668
- Charges de personnel	14 783 784	9 606 640
- Autres charges d'exploitation	7 215 379	5 210 781
- Impôts et taxes	(585 890)	(389 941)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	21 609 469	14 402 477

NOTE 35 : INTERETS PAYES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Frais d'émission d'emprunt	939 026	614 922
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	103 808	51 349
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(57 616)	(103 808)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11 221 237	8 475 377
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(11 345 706)	(9 931 128)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 722 317	1 845 785
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(3 289 641)	(1 722 317)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	3 135 300	1 766 154
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 933 019)	(3 135 300)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	9 450	6 300
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(9 450)
- Charges financières	52 376 025	37 861 837
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(606 489)	(564 688)
<u>Intérêts payés</u>	<u>50 274 692</u>	<u>35 155 033</u>

NOTE 36 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	3 048 652	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(2 137 381)	(3 048 652)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	98 882	21 224
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(134 394)	(24 728)
- TVA à payer en début de période	78 448	-
- TVA à payer en fin de période	(69 065)	-
- TVA non déductible	4 202	-
- TVA payées	802 680	2 100 463
- Impôts et taxes	585 890	389 941
- Impôts sur les bénéfices	6 325 527	5 454 341
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>8 603 441</u>	<u>4 892 590</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Produits à recevoir des tiers en début de période	1 241 724	1 387 261
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(3 750 711)	(1 207 544)
- Autres comptes débiteurs en début de période	550 020	499 744
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(280 578)	(550 020)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	(89)	(3 975)
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	89
- GIEFCA en début de période	50 648	47 292
- GIEFCA en fin de période	(62 882)	(50 648)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	48 277	39 073
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(4 479)	(48 277)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	(23 457)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	959 889	585 534
- Comptes d'attente en fin de période	(626 685)	(959 889)
- Placements en titres en début de période	173 767	282 342
- Placements en titres en fin de période	(152 578)	(173 767)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(1 274 072)	(1 055 207)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	2 249 230	1 274 072
- Apport de fusion autres comptes créditeurs	(208 000)	-
- Apport de fusion liquidités	(12 234 069)	-
- Produits des placements	5 233 075	8 513 715
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	(1 980 687)
- Autres produits d'exploitation	1 827 831	1 423 351
- Autres gains ordinaires	442 094	463 588
- Autres pertes ordinaires	(386 745)	(399 170)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>(6 204 616)</u>	<u>8 086 876</u>

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Investissements en Immobilisations incorporelles	281 282	198 964
- Investissements en Immobilisations corporelles	1 087 078	510 407
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 368 360</u>	<u>709 371</u>

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Cessions d'immobilisations corporelles	172 704	44 003
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	132 570	53
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>305 274</u>	<u>44 056</u>

NOTE 40 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Titres de participation libérés au cours de la période	6 341 732	4 265 192
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	-	4 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(7 571 683)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>6 341 732</u>	<u>9 148 122</u>

NOTE 41 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	2 077 653	1 750 000
- Titres de participations cédés au cours de la période	81 800	8 869 213
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(782 653)	(459 668)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	1 155 000	782 653
- Plus values sur cession de titres de participations	104 903	1 980 687
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>2 636 703</u>	<u>12 922 885</u>

NOTE 42 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Dividendes et tantièmes	9 600 000	9 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	21 608	18 270
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(22 842)	(21 608)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>9 598 766</u>	<u>8 996 662</u>

NOTE 43 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Banques	1 642 811	297 480
- Caisses	15 389	14 821
- Banques, découverts	(23 897 500)	(10 627 542)
Liquidités et équivalents de liquidités	(22 239 300)	(10 315 241)

NOTE 44 : NOTE SUR LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 mDT, dont 246 mDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 mDT, dont 186 mDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 mDT, dont 17 mDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 mDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 mDT, dont 575 mDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 mDT, dont 211 mDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

NOTE 45 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- Transactions avec les parties liées (hors Obligations et engagements de la société envers les dirigeants)

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 22 août 2017 a autorisé l'acquisition de 18 184 actions détenues par les mandataires sociaux de la société absorbée « Tunisie Factoring » pour un montant de 22 DT par action, soit un montant total de 400 mDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) :

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing une avance en compte courant de 1 130 mDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. La charge supportée par Tunisie Leasing au titre de cette avance en 2017 s'élève à 18 mDT.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2017, TL a mis en force 116 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 9 432 mDT
La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 210 mDT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 19 031 mDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2017 s'élèvent à 274 mDT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

- Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 1 000 mDT qui a été souscrit en 2016, s'élève à 42 mDT.
- Courant 2017 il n'y avaient pas de certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie LLD.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de

159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.
Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 245 916 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 21 968 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 2 078 467 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie Leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 11 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 36 043 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 19 805 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 246 099 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie Leasing a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 223 000 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 1 290 865 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 36 413 DT.
Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 921 693 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 350 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2017, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 15 839 259 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing totalise un montant de 7 132 092 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 mDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 mDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2017 s'élève à 160 mDT (HT).

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 mDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenu que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 mDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 mDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a pris acte du départ à la retraite de l'ancien Directeur Général et a nommé à compter du 20 Avril 2017, un nouveau Directeur Général.
- Les conseils d'administration réunis le 22 Août et le 22 Décembre 2017 ont nommé deux nouveaux directeurs généraux adjoints. (Le premier DGA est en charge du pôle Leasing et le deuxième est en charge du pôle Factoring)

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>Ancien</u> <u>D.G</u>		<u>Nouveau</u> <u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> <u>(Pôle Leasing)</u>		<u>Membres du CA, du CPAI</u> <u>et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
<i>Avantages à court terme</i>	298 843	-	450 698	-	343 358	78 346	51 171	29 195	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi</i>	-	-	21 886	-	2 299	-	714	-	-	-
Total	298 843	-	472 585	-	345 657	78 346	51 885	29 195	131 760	131 760

- (1) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.
- (2) Aucune rémunération n'a été servie au Directeur Général adjoint en charge du pôle Factoring.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Le salaire du Directeur Général est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) jusqu'au mois d'Avril 2017. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2017 s'élève à 62 mDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DG a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à l'équivalent de 17 K€ au titre de l'exercice 2017, conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

NOTE 46 : ENÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.4 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2017

1er point : Situation à ce jour du contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels est soumise la société absorbée « Tunisie Factoring » et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008 : Rapport général des commissaires aux comptes : Paragraphe 3. Observation :

Tunisie Factoring a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé des réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016.

Par ailleurs, la cour d'appel a confirmé dans son audience du 14/06/2017 le jugement prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance.

- En mars 2018 : La société a notifié le jugement d'appel à l'administration.
- En juin 2018 : L'administration fiscale a fait pourvoi en cassation du jugement d'appel qui a confirmé le jugement de 1^{ère} instance de 77 KDT.

Le montant provisionné par la société couvre largement le montant du jugement prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel.

2ème Point : Les raisons pour lesquels la convention de compte courant avec la société STIF et les avenants à la convention d'assistance technique avec la société MLA ont été autorisés à postériori par le conseil d'administration :

Toutes les conventions entre les parties liées sont soumises au conseil d'administration le plus proche pour autorisation, et ce, à la suite de la naissance d'une telle convention, nous prenons acte de votre recommandation au mieux possible.

3ème Point : Situation actuelle du transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage signée avec Amen Bank :

Tunisie leasing et Amen Bank se sont convenu à étudier avec les autorités Algériennes les démarches à suivre permettant le transfert juridique des actions objet de la convention de portage liant les deux parties Tunisiennes.

4ème Point : Autorisation par le conseil d'administration de la convention conclue avec la société PGI Holding portant sur la participation de Tunisie Leasing aux frais du siège :

La convention conclue avec la société « PGI Holding » en août 2011 a été autorisée par le conseil d'administration n° 92 du 19 avril 2011.

Le conseil d'administration n°120 du 27 mars 2018 a autorisé l'avenant à cette convention qui a porté le montant plafond de la participation de la société « Tunisie Leasing » aux frais de siège de la « PGI Holding » de 150 000 dinars à 160 000 dinars hors taxes.

5ème Point : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers :

La note numéro 46 a traité les événements postérieurs survenus entre la date d'arrêté des états financiers et la date de publication du rapport.

Note complémentaire : Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

6ème Point : Note explicative sur les raisons de la non constatation de provisions additionnelles :

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

L'application de ces dispositions à la situation au 31/12/2017 n'a pas donné lieu à la constatation de provisions additionnelles.

7ème Point : Note complémentaire à la note 2-9 « Créances et dettes libellées en monnaies étrangères » précisant les règles de couverture contre les risques de change (Paragraphe 82 de la NC 01 norme générale) :

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

Pour les emprunts libellés en monnaies étrangères, les risques de change y afférents sont couverts par une assurance.

8ème Point : Note complémentaire à la note 6 « Portefeuille titre commercial » (Paragraphe 27 de la NC 07) :

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant Net
* Ste Ciment de Bizerte	43 480	2,362	11,500	500 020	397 320	102 700
* Ste Poulina GH	8 640	9,896	8,056	69 600	-	69 600
*Ste BH	4 714	17,776	14,659	69 100	-	69 100
*Tunisie Sicav	82	170,852	169,243	13 878	-	13 878
Total				652 598	397 320	255 278

9ème Point : Note complémentaire à l'état de résultat analysant les variations importantes enregistrées en 2017 par rapport à 2016 :

➤ Intérêts et produits assimilés de leasing : +19,65% :

L'augmentation de 19,65% des intérêts et produits assimilés de leasing au cours de l'exercice 2017 par rapport à 2016 est due à l'amélioration des mises en force au cours de cet exercice qui ont enregistré une progression de 30% par rapport à 2016 pour atteindre les 534 millions de dinars contre 411 millions de dinars en 2016.

➤ Produits des placements : Produits des participations : -23,32% :

Cette baisse au niveau des produits des participations au cours de l'exercice 2017 par rapport à 2016 est due essentiellement :

- A la baisse du montant constaté relatif aux dividendes MLA. En effet et vu la situation juridique non résolue des titres MLA objet de la convention de portage avec Amen Bank, Tunisie Leasing, et par mesure de prudence, n'a procédé qu'à la comptabilisation des dividendes encaissés relatifs à sa participation directe soit 18,72%.
- A l'annulation des dividendes Tunisie Factoring suite à la fusion.

10ème Point : Note complémentaire à la rubrique « Eléments extraordinaires » :

Cette rubrique est composée uniquement du montant de la contribution conjoncturelle instituée par la loi des finances 2018 au profit du budget de l'Etat soit :

- 5% des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dont l'échéance de déclaration intervient en 2018 avec un minimum de 5.000 dinars.

11ème Point : Note explicative de l'état des engagements hors bilan, rubrique « engagements donnés en faveur des banques » au niveau des engagements donnés :

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 31 Decembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2017	31-déc. 2016
PASSIFS EVENTUELS	-	11 188 140
Cautions, avals et autres garanties données (TF)	-	11 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD)	-	188 140
ENGAGEMENTS DONNES	121 538 273	60 117 117
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	33 212 951	23 356 278
Engagements donnés en faveur des banques	70 500 000	36 000 000 (*)
Engagements sur autres titres	644 039	760 839
Engagements données sur l'activité du Factoring	17 181 283	-
ENGAGEMENTS RECUS	171 190 502	120 267 395
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	8 335 294	6 433 802
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	144 753 422	113 493 545
Garanties et engagements de financement reçus des banques	13 726 690	
Autres garanties reçues	4 035 048	
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	20 000 000	30 581 835
Emprunts obtenus non encore encaissés	20 000 000	30 581 835

(*) Cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques.

Elle n'a pas été prise en compte au niveau des engagements donnés présentés au niveau des états financiers individuels de l'exercice 2016

12ème Point : Note 2-3 « Créances de leasing » : Conformité aux dispositions de la NC 41 relative aux contrats de location :

D'après votre lettre, vous avez cité que certaines définitions relatives au traitement des opérations de leasing ne sont pas conformes à la NCT 41. Nous tenons à vous informer que les notes reprises au sein de nos états financiers ont été ajustées en fonction de la particularité du crédit de leasing octroyé en Tunisie d'une façon générale et, notamment, au sein de notre compagnie.

En effet, l'ajustement qui a été fait dans toutes les définitions que vous avez évoquées concerne l'élimination, notamment, de la notion de "valeur résiduelle non garantie" mais également celle de "loyer conditionnel".

A ce titre, il est sans vous rappeler la pratique au sein du secteur du leasing en Tunisie, et plus particulièrement au sein de notre société (et ce, selon les clauses contractuelles du contrat de leasing) fait qu'il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilé à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

A ce titre, nous reprenons les deux définitions une à une en mettant l'accent sur les points de différences avec le texte de la NCT 41 qui, il faut le rappeler, est une reproduction à l'identique de l'IAS 17 révisée ; elle-même conçue pour un cadre pratique et opérationnel qui peut s'avérer différent de le nôtre.

1- L'investissement brut

Selon la définition prévue par la NCT 41 du SCE, l'investissement brut « *est le total :*

(a) des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et

(b) de toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur. »

De même, nous avons exclu de la définition de l'investissement brut, avancée au niveau des notes aux états financiers, la valeur résiduelle non garantie, et ce, pour les raisons développées ci-dessus.

2- Paiements minimaux

Selon la définition prévue par la NCT 41 du SCE « *les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location, à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :*

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur ;

(ii) une personne liée au preneur ; ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Toutefois, si le preneur a la possibilité d'acquérir l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à la juste valeur de l'actif, à la date à laquelle l'option peut être levée de sorte qu'il soit

raisonnablement certain, dès le commencement du contrat de location, que l'option sera levée, les paiements minimaux au titre de la location englobent les montants minimaux à payer au titre de la location sur la durée du contrat de location jusqu'à la date prévue de la levée de l'option d'achat, et le paiement à effectuer pour lever ladite option d'achat. »

Dans le cas de la Tunisie Leasing, et outre les motifs exposés précédemment (exclusion de la valeur résiduelle non garantie et des loyers conditionnels), le preneur a la possibilité d'acquérir l'actif à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur de l'actif, à la date à laquelle l'option peut être levée et il est raisonnablement certain (valeur résiduelle fixée à 1 DT) que ladite option sera levée.

A ce titre, la notion des paiements minimaux est définie, dans les notes aux états financiers, conformément à celle prévue au niveau du dernier paragraphe de la définition avancée ci-dessus.

13ème Point : Note rectificative de la note 2-4-3 « Provision collective » point 3 :

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2012 à 2016 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}$
--

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$
--

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$PCgi = \text{Engagementsgi 0 et 1} \times TMMgi \times FSgi \times TPMgi$
--

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

14ème Point : *Note explicative de la note 7 « Portefeuille d'investissement » :*

- Suite à vos remarques concernant le remplacement du libellé « Entreprises liées » par « Entreprises filiales », le classement de la société « STIF » parmi la rubrique « Entreprises filiales » et non parmi « Autres » vu que cette dernière est filiale de Tunisie leasing et la mention du pourcentage de détention pour les titres immobilisés, la note 7 relatif au portefeuille d'investissement est corrigée, elle se présente comme suit :

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises filiales								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
TLG Finance	741 642	21,94	23,49	17 419 543			2015/2017	33,90%
Alles Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597			2006/2017	4,87%
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Total Entreprises filiales				29 994 318	-	-		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,00	10,00	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	26 671	100,00	103,92	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	125	10,00	10,00	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 432 633	-	-		
Autres								
Amen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910			2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		147 666	2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600		334 000	2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000			2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		-	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 082 362	240 000	481 666		
Total Titres de participation				47 509 314	240 000	481 666		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	-
* Tourisme Bahéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	1,97%
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	7,50%
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	564 047		564 047	2009	3,69%
* Société YASMINE	175 000	10,00	10,00	1 750 000			2011/2013	5,03%
* Société Agricole SIDI OTHMEN	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2012/2013	7,45%
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	4,59%
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	16,46%
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	5,62%
* Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	1,48%
Total				12 024 063	-	707 457		

15ème Point : Note explicative de la note 28 « Autres gains ordinaires », rubrique « Produits sur assistance technique MLA :

Les montants encaissés relatifs à la convention d'assistance technique signée avec MLA ne relèvent de l'objet social de la société qui est le leasing et le factoring et de ce fait ils ne peuvent pas être constatés parmi les « Autres produits d'exploitation ». Ils sont des produits accessoires.

En effet, MLA est une filiale contrôlée exclusivement par Tunisie Leasing, l'objet de ladite convention est l'assister techniquement.

16ème Point : Note explicative de la note 9 « Autres Actifs » (Suite) :

Après correction la note 9 : Autres actifs (Suite) se présente comme suit :

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 Décembre 2017
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	5 005 422	1 113 877	-	6 119 299	3 648 626	664 773	-	4 313 399	1 805 900
TOTAUX		5 005 422	1 113 877	-	6 119 299	3 648 626	664 773	-	4 313 399	1 805 900

17ème Point : Note explicative sur les dividendes distribués au 31/12/2017 :

Les 9 000 000 DT figurant au niveau du tableau de mouvement des capitaux propres correspondent au montant des dividendes versés par la société absorbante Tunisie Leasing sur le bénéfice 2016.

Les 9 600 000 figurant au niveau de la rubrique « Dividendes et autres distributions » de l'état de flux de trésorerie 2017 correspondent aux montants des dividendes effectivement décaissés par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring sur les bénéfices de l'exercice 2016 dont :

- 9 000 000 DT versés par Tunisie Leasing, et
- 600 000 DT versés par Tunisie Factoring.

Donc il ne s'agit pas de discordance.

18ème Point : Note rectificative des dates des avenants n°3 et n°5 à la convention d'assistance technique conclu avec MLA (Rapport spécial des commissaires aux comptes) :

- ✓ La date correcte de l'avenant n°3 est le 28 juin 2011.
- ✓ La date correcte de l'avenant n°5 est le 31 mars 2015.

De ce fait le point 1 du paragraphe B- « Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) » du rapport spécial des commissaires aux comptes sera présenté comme suit :

« B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 :

1. Tunisie Leasing a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2011, n° 4 du 8 avril 2013 et n°5 du 31 mars 2015.

Un sixième avenant a été signé le 22 mars 2016 et autorisé par le conseil d'administration réuni le 21 décembre 2016. En vertu de cet avenant, les honoraires annuels de Tunisie Leasing pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 K€ en hors taxes et impôts et correspondant à un budget de 441 jours/ hommes.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2017, s'élèvent à 363 KDT. »

19ème Point : Note complémentaire à la note 45-A : « Transactions avec les parties liées (hors obligations et engagements de la société envers les dirigeants) » : Relation entre les parties liées :

➤ **TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG) :**

TFG et Tunisie Leasing ont le même président de conseil d'administration.

➤ **MAKATEB EL HORCHANI :**

Le propriétaire de cette société est administrateur au sein de Tunisie Leasing.

➤ **DAR EL JELD :**

Le président du conseil d'administration de Tunisie Leasing est associé au niveau de la société DAR EL JELD.

➤ **AMEN BANK :**

Amen Bank est actionnaire de Tunisie leasing. Elle détient plus de 5% du capital.

4.5 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017


MAZARS
ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh

Les Berges du Lac

1053 Tunis

Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46

E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn


AMC Ernst & Young

Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord

1003 Tunis, Tunisie

Tél.: +216 70 749 111

Fax: +216 70 749 045

tunisoffice@tn.ey.com

TUNISIE LEASING
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2017
Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing,
I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers
1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 juin 2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de Tunisie Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 146 320 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13 641 KDT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers 44 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants :

1- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Opération de fusion absorption

Question clé de l'audit

Comme indiqué dans la note 1 « Présentation de la société », l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de « Tunisie Factoring » par Tunisie Leasing avec effet au 1er janvier 2017 et a approuvé les apports effectués par la société absorbée « Tunisie Factoring » par voie de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à Tunisie Leasing.

Nous avons considéré cette opération comme un point clé d'audit en raison de ses conséquences sur les comptes de Tunisie Leasing et les problématiques qui en découlent.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Auditer les états financiers de la société absorbée « Tunisie Factoring » arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- Vérifier la régularité de la traduction comptable de la fusion telle que mentionnée dans le projet de traité approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Vérifier la correcte comptabilisation des apports chez Tunisie Leasing, à la date d'effet de l'opération, conformément au projet de traité.

4.2 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing s'élèvent au 31 décembre 2017 à 91 447 KDT et représentent 93% du total des produits d'exploitation.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Réaliser des tests de contrôle pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- Effectuer une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan).

Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle et des acheteurs factorés dans le bilan de la société (91%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 2 224 KDT) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers 2.4 et 2.5, ainsi que dans les notes explicatives 4 et 5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4.4 Evaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement nets de provision s'élèvent à 66 559 KDT au 31 décembre 2017 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué au niveau de la note 2.7 « Portefeuille titres » de la section « Principes et méthodes comptables appliqués ».

Un rapport d'évaluation du Groupe Alios Finance a été élaboré par un expert indépendant qui a dégagé une valeur autorisant la société à ne pas comptabiliser une dépréciation sur les titres détenus.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2018

Les commissaires aux comptes

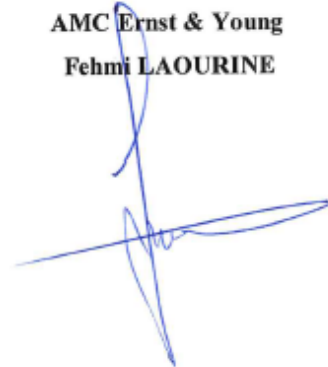
ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE




ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn


AMC Ernst & Young

Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie
Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com

TUNISIE LEASING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

1. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 22 août 2017 a autorisé l'acquisition de 18 184 actions détenues par les mandataires sociaux de la société absorbée « Tunisie Factoring » pour un montant de 22 DT par action, soit un montant total de 400 KDT.
2. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. La charge supportée par Tunisie Leasing au titre de cette avance en 2017 s'élève à 18 KDT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 :

1. Tunisie Leasing a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013 et n°5 du 25 août 2015.

Un sixième avenant a été signé le 22 mars 2016 et autorisé par le conseil d'administration réuni le 21 décembre 2016. En vertu de cet avenant, les honoraires annuels de Tunisie Leasing pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 K€ en hors taxes et impôts et correspondant à un budget de 441 jours/ hommes.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2017, s'élèvent à 363 KDT.

2. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

3. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes, qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2017 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018.

4. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.

En 2017, Tunisie Leasing a cédé 4 672 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 218 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a pris acte du départ à la retraite de l'ancien Directeur Général et a nommé à compter du 20 Avril 2017, un nouveau Directeur Général.
- Les conseils d'administration réunis le 22 Août et le 22 Décembre 2017 ont nommé deux nouveaux directeurs généraux adjoints. (Le premier DGA est en charge du pôle Leasing et le deuxième est en charge du pôle Factoring)

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A		Ancien D.G		Nouveau D.G		D.G.A (Pôle Leasing)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
<i>Avantages à court terme</i>	298 843	-	450 698	-	343 358	78 346	51 171	29 195	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi</i>	-	-	21 886	-	2 299	-	714	-	-	-
Total	298 843	-	472 585	-	345 657	78 346	51 885	29 195	131 760	131 760

- (1) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.
- (2) Aucune rémunération n'a été servie au Directeur Général adjoint en charge du pôle Factoring.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Le salaire du Directeur Général est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) jusqu'au mois d'Avril 2017. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2017 s'élève à 62 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DG a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à l'équivalent de 17 K€ au titre de l'exercice 2017, conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mars 2018

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE



4.6 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2017

4.6.1 Engagements financiers au 31/12/2017

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
*cautionnement	200 000			200 000		
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement	70 500 000	70 500 000				
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	644 039	644 039				
g) engagement par signature	50 394 234	50 394 234				
TOTAL	121 738 273	121 538 273		200 000		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	18 101 786	18 101 786				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	8 335 294	8 335 294				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	144 753 422	144 753 422				
TOTAL	171 190 502	171 190 502				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	20 000 000	20 000 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	20 000 000	20 000 000				

(*) Les 11 188 140 DT au 31-12-2016 sont répartis comme suit : 11 000 000 DT sur Tunisie Factoring, 188 140 DT sur TLLD.

4.6.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2017

4.6.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2017
Emprunt Obligataire 2012 – I	30 000 000	29/05/2017	TMM + 1,75% et/ou 6,15%	5 ans	4 964 000
		29/05/2019	6,25%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2012 - II	20 000 000	15/01/2018	TMM + 1,75% et/ou 6,30%	5 ans	6 140 000
		15/01/2020	6,40%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-I »	20 000 000	02/05/2018	TMM+2,25% et/ou 7,00%	5 ans	4 000 000
Emprunt Obligataire 2013 – I	30 000 000	03/10/2018	TMM + 2,00% et/ou 7,00%	5 ans	13 032 000
		03/10/2020	7,25%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-II »	20 000 000	05/02/2019	TMM + 2,35% et/ou 7,35%	5 ans	12 468 000
		05/02/2021	7,60%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 - I	30 000 000	28/04/2019	TMM + 2,20% et/ou 7,20%	5 ans	17 404 000
		28/04/2021	7,35%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 – TF	15 000 000	15/01/2020	7,60%	5 ans	9 000 000
		15/01/2020	TMM + 2,50%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2014 -II	30 000 000	15/12/2019	TMM + 2,25% et/ou 7,55%	5 ans	19 240 000
		15/12/2021	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2015-I	30 000 000	15/05/2020	TMM + 2,30% et/ou 7,65%	5 ans	28 814 480
		15/05/2022	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2015-I »	20 000 000	29/06/2020	TMM + 2,30% et/ou 7,70%	5 ans	18 770 000
		29/06/2022	7,90%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2015 -II	30 000 000	04/03/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,50%	5 ans	27 772 800
		04/03/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2016-I	30 000 000	05/04/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,50%	5 ans	28 369 860
		05/04/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2016 »	20 000 000	01/03/2020	TMM + 2,40% et/ou 7,60%	5 ans	20 000 000
		01/03/2022	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2017-I	37 000 000	07/06/2024	7,80%	7 ans avec 2 années de grâce	37 000 000
		07/06/2022	TMM + 2,35%	5 ans	
		07/06/2022	7,55%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2017-II	30 000 000	01/03/2020	7,95%	5 ans	22 910 000
		01/03/2022	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
TOTAL	392 000 000				269 885 140

4.6.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring

- Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31 Décembre 2017

En Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2017
BANQUES LOCALES					
Al Baraka Bank	10 000 000	7,25%	Principal in fine le 19/02/2018	1 an	10 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,25%	Principal in fine le 11/04/2018	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,25%	Principal in fine le 13/06/2018	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	6 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	6 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	2 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	4 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	4 000 000
Al Baraka Bank	3 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	3 000 000
ABC Tunisie 2013/3	10 000 000	TMM + 2,00 %	Trimestriellement	5 ans	1 500 000
ABC Tunisie 2017	11 000 000	TMM + 2,25 %	Principal in fine le 28/11/2018	1 an	11 000 000
Attijari Bank 2013	10 000 000	TMM + 2,00 %	Trimestrielle	5 ans	1 000 000
Attijari Bank 2015	10 000 000	TMM + 2,25 %	Trimestrielle	3 ans	1 666 667
Attijari Bank 2016	10 000 000	TMM+2%	Trimestrielle	5 ans	7 500 000
Attijari Bank 2017	10 000 000	TMM+2%	Trimestrielle	5 ans	8 500 000
BIAT 2013/1	10 000 000	TMM + 1,75%	Trimestrielle	5 ans	1 000 000
BIAT 2015/1	7 500 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	5 ans	3 750 000
BIAT 2015/2	15 000 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	5 ans	9 000 000
BIAT 2016	20 000 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	6 ans	14 000 000
BIAT 2017/1	20 000 000	TMM + 2,25%	Trimestrielle	5 ans	18 095 238
Amen Bank 2015/1	5 000 000	TMM + 2,25%	Mensuelle	4 ans	2 340 425
Amen Bank 2015/2	10 000 000	TMM + 2,25%	Mensuelle	4 ans	4 791 667
Amen Bank MT2-TF	5 000 000	TMM + 2,25%	Semestrielle	5 ans	1 685 262

Amen Bank MT3-TF	3 000 000	TMM + 2,25%	Semestrielle	5 ans	1 641 323
Amen Bank MT4-TF	2 000 000	TMM + 2,25%	Semestrielle	5 ans	1 466 860
BTK 2013	5 000 000	TMM + 2,25%	Trimestrielle	5 ans	500 000
Zitouna Bank	2 000 000	7,75%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7,75%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
B.H 2016	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	4 ans	3 000 000
B.H 2017	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	9 500 000
B.H MT1-TF	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	3 665 319
B.H MT2-TF	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	5 000 000
BT 2017	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	8 500 000
CITIBANK	3 000 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 29/01/2018	101 jours	3 000 000
CITIBANK	4 000 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 28/02/2018	120 jours	4 000 000
CITIBANK	4 000 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 28/03/2018	105 jours	4 000 000
CITIBANK	3 500 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 27/04/2018	120 jours	3 500 000
TOTAL	262 000 000				182 602 761

- **Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31 Décembre 2017**

BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI	1 818 263	1,693%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2018	6 ans	158 645
BEI	2 016 357	1,529%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2019	7 ans	450 355
BEI	2 016 879	1,540%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2019	7 ans	450 604
BEI	24 437 941	1,393%	Semestrielle jusqu'à 15/10/2019	7 ans	7 226 227
BEI T1	20 634 165	0,958%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	13 264 820
BEI T2	1 942 996	1,256%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	1 249 069
BEI 2017-I	26 947 165	0,911%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	26 947 165
BEI 2017-II	3 634 670	1,208%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	3 634 670
BIRD 2012 I	4 916 154	3,90%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	3 160 385
BIRD 2012 II	3 073 291	4,15%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	1 975 687
BIRD 2012 III	1 510 553	4,740%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2023	10 ans	1 294 760
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	6 000 000
BAD 2013 I	4 953 318	4,330%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2022	10 ans	3 538 084
BAD 2013 II	990 753	4,720%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2023	10 ans	778 449

BERD 2014	11 600 500	2,900%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2019	5 ans	6 628 857
BERD 2016	12 300 000	3,000%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2021	5 ans	12 300 000
SANAD	17 016 300	3,250%	Semestrielle jusqu'à 05/07/2019	5 ans	7 562 930
SANAD 2016	15 443 750	3,100%	Semestrielle jusqu'à 05/07/2021	5 ans	13 727 764
SANAD GGF	24 675 000	3,100%	Semestrielle jusqu'à 15/09/2021	5 ans	21 933 331
PROPARCO	22 207 000	3,390%	Semestrielle jusqu'à 15/03/2021	5 ans	17 272 111
RESPONSABILITY 2016	24 515 000	3,691%	Semestrielle jusqu'à 28/06/2021	5 ans	17 160 500
RESPONSABILITY MICRO 2017	19 215 700	3,820%	Semestrielle jusqu'à 23/05/2022	5 ans	19 215 700
RESPONSABILITY SICAV LUX 2017	16 470 600	3,691%	Semestrielle jusqu'à 23/05/2022	5 ans	16 470 600
DEG 2017	44 340 000	3,310%	Semestrielle jusqu'à 25/12/2022	5 ans	44 340 000
TOTAL DES EMPRUNTS ETRANGERS	314 295 355				246 895 111

- **Encours des crédits à court terme et lignes d'avance contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31 Décembre 2017**

Souscripteur	Montant (DT)	Taux d'intérêt	Durée
UTB	135 062		
BTE	1 587 209		
CITIBANK	300 000	6,44%	183j
CITIBANK	1 500 000	6,44%	183j
CITIBANK	300 000	6,65%	182j
CITIBANK	1 600 000	6,65%	182j
CITIBANK	300 000	6,69%	181j
CITIBANK	1 500 000	6,69%	178j
CITIBANK	200 000	6,72%	176j
CITIBANK	200 000	6,72%	179j
CITIBANK	1 600 000	6,72%	180j
CITIBANK	1 500 000	6,73%	172j
CITIBANK	300 000	6,73%	181j
CITIBANK	1 700 000	6,73%	180j
ABC	2 000 000	6,29%	90j
ABC	2 500 000	6,41%	89j
ABC	2 500 000	7,15%	92j
ABC	2 000 000	7,19%	92j
ABC	1 000 000	7,23%	91j
UIB	5 000 000	6,54%	360j
UIB	5 000 000	6,73%	93j
BH	2 000 000	TMM+2%	344j
BTE	3 000 000	TMM+2%	182j
TOTAL DES CREDITS A COURT TERME ET LIGNES D'AVANCE	37 722 271		

- **Encours des certificats de dépôts émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31 Décembre 2017**

Souscripteur	Montant (en milliers de DT)	Taux d'intérêt	Durée
STRATEGIE ACTIONS SICAV	500 000	7,50%	20j
TUNISIE LLD	1 500 000	6,50%	360j
TUNISIE LLD	1 000 000	7,40%	360j
FCP VALEURS MIXTES	500 000	7,75%	100j
FCP VALEURS MIXTES	500 000	7,50%	20j
SICAV AMEN	500 000	7,50%	90j
AMEN TRESOR SICAV	500 000	7,50%	90j
AMEN PREMIERE SICAV	500 000	7,50%	90j
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	500 000	7,50%	90j
SICAV ENTREPRISE	500 000	7,75%	100j
TUNISIE COURTAGE	500 000	7,50%	180j
TUNISIE VALEURS	2 000 000	7,60%	30j
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 000 000	7,75%	90j
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 000 000	8,05%	180j
FCP VALEURS QUIETUDE 2018	500 000	7,75%	100j
TUNISIE SICAV	7 000 000	8,00%	180j
TUNISIE SICAV	5 000 000	8,10%	190j
TUNISIE SICAV	1 500 000	8,20%	190j
TUNISIE SICAV	2 000 000	8,20%	210j
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS		35 000 000	

4.6.3 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire TL 2017-2

En Dinars

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	10	152 881	15 288 100	50,96
ASSURANCES	7	75 000	7 500 000	25,00
PERSONNES PHYSIQUES	84	37 119	3 711 900	12,37
AUTRES	1	35 000	3 500 000	11,67
Total	102	300 000	30 000 000	100,00

4.6.4 Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 31 décembre

	PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Revenus du leasing et du factoring	89 659 861	61 666 803	53 762 407	Charges financières nettes	52 376 025	37 861 837	33 117 233		
Intérêts de retard & intercalaire	1 953 208	2 345 648	1 710 308						
Commissions encourues	-252 647	-	-						
Variation des agios réservés	-166 092	-498 346	-202 484						
Autres produits d'exploitation	2 110 399	1 707 999	1 546 949						
Produit d'exploitation	93 304 729	65 222 104	56 817 180	Total des charges nettes financières	52 376 025	37 861 837	33 117 233	Marge commerciale (PNB)	40 928 704
Marge commerciale (PNB)	40 928 704	27 360 267	23 699 947	Charges de personnel	14 783 785	9 606 640	8 437 642		
Produits des placements	5 233 075	8 513 715	5 933 145	Autres charges d'exploitation	7 215 379	5 210 781	4 867 982		
Sous Total	46 161 779	35 873 982	29 633 092	Sous Total	21 999 164	14 817 421	13 305 624	Excédent Brut d'exploitation	24 162 615
Excédent Brut d'exploitation	24 162 615	21 056 561	16 327 468	Dotations aux amortissements	1 699 952	1 544 290	1 476 935		
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	2 224 215	946 875	3 504 738		
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	-123 799	234 894	-534 817		
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	768 186	365 689	458 986		
Autres produits ordinaires	574 664	463 642	746 801	Autres pertes ordinaires	386 745	399 170	3 312		
				Impôts sur les sociétés	5 350 243	4 282 253	2 665 744		
Sous Total	24 737 279	21 520 203	17 074 269	Sous Total	10 305 542	7 773 171	7 574 898	Résultat des activités ordinaires	14 431 737
Résultat des activités ordinaires après impôts	14 431 737	13 747 032	9 499 371	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-		
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	790 691	1 120 174	-		
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	-		
TOTAL	14 431 737	13 747 032	9 499 371					Résultat net de l'exercice	13 641 046
									12 626 858
									9 499 371

4.6.5 Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015 avant Affectation	45 000 000	39 500 000	990 155	0	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 994	9 499 371	127 610 888
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016							2 018 333	7 481 038	(9 499 371)	-
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 025 000)	1 025 000		-
Solde au 31 Décembre 2015 après Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 820	0	118 610 888
Résultat au 31 décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016 avant Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 820	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017							2 552 326	10 074 532	(12 626 858)	-
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)						7 750 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016								(9 000 000)		(9 000 000)
Fusion Tunisie Factoring			9 880 796					560 042		10 440 838
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 250 000)	1 250 000		-
Solde au 31 Décembre 2016 après Affectation	45 000 000	25 425 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 648 394	0	132 678 584
Résultat au 31 décembre 2017									13 641 046	13 641 046
Solde au 31 Décembre 2017 avant Affectation	45 000 000	25 425 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018							2 000 000	11 641 046	(13 641 046)	-
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)						7 075 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 925 000)	1 925 000		-
Solde au 31 Décembre 2017 après Affectation	45 000 000	18 350 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 532 184	39 289 440	0	137 319 630

4.6.6 Répartition des résultats des trois derniers exercices

(En dinars)

Désignations	2017	2016	2015
Bénéfice net	13 641 046	12 626 858	9 499 371
+ Report à nouveau	27 648 393	17 013 819	11 182 993
+ Réintégration prime d'émission	7 075 000	7 750 000	6 324 788
= Total	48 364 439	37 390 677	27 007 152
- Réserve légale	0	0	-
= Solde	48 364 439	37 390 677	27 007 152
- Réserve spéciale de réinvestissement	2 000 000	2 552 326	2 018 333
+ Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement	1 925 000	1 250 000	1 025 000
= Bénéfice disponible	48 289 439	36 088 351	26 013 819
- Dividendes	9 000 000	9 000 000	9 000 000
= Résultat reporté	39 289 439	27 088 351	17 013 819

4.6.7 Évolution des revenus du leasing, du factoring et du résultat d'exploitation

(En dinars)

Désignation	2017	2016	2015
Revenus du leasing	75 997 327	63 514 105	55 270 231
Revenus du Factoring	15 449 650	-	-
Produit net	46 161 779	35 873 982	29 633 092
Résultat d'exploitation	19 594 062	17 964 813	11 421 626
Capital social	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Revenus par action	10,161	7,057	6,141
Produit net par action	5,129	3,986	3,293
Résultat d'exploitation par action	2,177	1,996	1,269

4.6.8 Évolution du résultat net

(En dinars)

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Bénéfice avant impôt (1)	19 781 980	18 029 285	12 165 115
Bénéfice net d'impôt (2)	13 641 046	12 626 858	9 499 371
Bénéfice consolidé avant impôt (3)	9 602 247	30 231 400	31 699 325
Bénéfice consolidé net d'impôt (4)	-2 148 272	16 222 146	24 606 412
Capital social	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Nombre d'actions (5)	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	2,198	2,003	1,352
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	1,516	1,403	1,055
Bénéfice consolidé par action avant impôt (3)/(5)	1,067	3,359	3,522
Bénéfice consolidé par action net d'impôt (4)/(5)	-0,239	1,802	2,734
Bénéfice avant impôt/capital social	43,96%	40,07%	27,03%
Bénéfice net d'impôt/capital social	30,31%	28,06%	21,11%

4.6.9 Évolution des dividendes

(En dinars)

Désignation	2017	2016	2015
Dividendes en dinars	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Dividendes par action en dinars	1,000	1,000	1,000
% du nominal	20,00%	20,00%	20,00%
Date de mise en paiement	17/05/2018	13/06/2017	21/06/2016

4.6.10 Évolution de la marge brute d'autofinancement

(En dinars)

Désignation	2017	2016	2015
Bénéfice net d'impôt (1)	13 641 046	12 626 858	9 499 371
Dotation aux amortissements (2)	1 699 952	1 544 290	1 476 935
Dotations nettes aux provisions (3)	2 868 602	1 547 458	3 428 907
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	18 209 600	15 718 606	14 406 213

4.6.11 Indicateurs de gestion et ratios du Leasing

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net (1)	13 641	12 627	9 499
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	957 803	781 536	673 833
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	966 190	770 939	660 195
Fonds propres (avant résultat net) (3)	132 679	118 611	118 112
Capitaux propres avant affectation	146 320	131 238	127 611
Créances sur la clientèle	890 988	707 145	597 627
Créances classées (4)	40 548	43 078	39 680
Produits réservés (5)	3 570	3 724	3 085
Total Provisions (6)	29 819	28 819	28 732
Emprunts et ressources spéciales (7)	814 571	591 488	515 078
Charges financières	52 376	37 862	33 117
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	23 699	16 362	14 783
Produit net (9)	46 162	35 874	29 633
Total brut des créances (10)	933 977	747 582	636 361
Total bilan (11)	1 135 342	802 306	694 592
Intérêts de crédit bail	76 163	64 012	55 473
Dettes envers la clientèle	19 473	15 597	13 505
Charges de personnel	14 784	9 607	8 438
Portefeuille titre commercial	255	289	364
Portefeuille d'investissement	66 559	74 102	75 841
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	13,73%	15,39%	17,89%
Taux de créances classées (4)/(10)	4,34%	5,76%	6,24%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4)	82,35%	75,54%	80,19%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	4,23%	5,51%	5,89%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT *	13,48%	14,88%	17,84%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	12,89%	16,36%	18,37%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	71,75%	73,72%	74,16%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	78,48%	88,14%	86,04%
Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur la clientèle	93,61%	85,85%	88,45%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	32,03%	26,78%	28,47%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	34,79%	30,25%	25,09%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	51,34%	45,61%	49,89%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	10,28%	10,65%	8,04%
ROA (1)/(11)	1,20%	1,57%	1,37%
Résultat net / Produit net	29,55%	35,20%	32,06%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	8,55%	9,05%	9,28%
Produits nets / total bilan	4,07%	4,47%	4,27%

* Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.6.12 Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En milliers de Dinars

INDICATEURS	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Volume des factures achetées	454 205	348 270	30,42%
Volume des factures financées	356 290	340 086	4,76%
Total des Engagements Courants (a)	114 523	107 676	6,36%
Total des Engagements Classés (b)	5 977	5 491	8,85%
Total des Engagements (c)=a+b	120 500	113 167	6,48%
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)	4,96%	4,85%	2,23%
Commissions d'affacturage	4 764	4 611	3,32%
Commissions de financement	10 392	8 807	18,00%
Autres commissions	293	275	6,63%

4.7 États financiers consolidés au 31/12/2017

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2017 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- La note sur le périmètre des états financiers consolidés doit expliquer la nature de la relation entre la société mère et ses filiales et ce, conformément au paragraphe 10 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés ;
- La note sur les transactions avec les parties liées doit éliminer les opérations effectuées avec les sociétés intégrées globalement et ce, conformément au paragraphe 24 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note complémentaire à la note « Structure juridique des sociétés du groupe » indiquant, le pays d'enregistrement ou de résidence pour la société « TLG Finance » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés ;
- Une note indiquant le pourcentage de détention des titres immobilisés et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements ;
- Une note complémentaire à la note « Capitaux propres- Ecart de conversion » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la NC 15 relative aux opérations en monnaies étrangères précisant :
 - ◆ la méthode d'amortissement des gains ou pertes de change inscrites en écart de conversion conformément au traitement prévu au paragraphe 16 de ladite norme ,
 - ◆ les mouvements des gains et pertes de change inscrits en écart de conversion conformément au traitement prévu au paragraphe 17 de ladite norme ;

Tunisie Leasing et Factoring s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 et suivants.

4.7.1. Bilan consolidé au 31/12/2017

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2017

	Notes	31-déc. 2017	31-déc. 2016
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès des banques	6	106 851 668	70 350 559
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	7	1 809 691 881	1 559 640 008
Acheteurs Factorés	8	141 623 535	128 211 853
Portefeuille titre commercial		38 350 492	3 679 878
Portefeuille d'investissements	9	24 639 980	26 987 087
Titres mis en équivalence	9	8 950 298	8 510 342
Valeurs Immobilisés	10	94 774 330	57 282 303
Actifs d'impôts différés	11	5 417 673	8 111 000
Autres actifs	12	59 551 368	44 055 416
TOTAL DES ACTIFS		2 289 851 225	1 906 828 446
PASSIFS			
Concours bancaires	13	123 669 449	80 865 872
Emprunts et dettes rattachées	15	1 496 048 890	1 223 786 936
Dettes envers la clientèle	14	75 599 675	69 021 748
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	40 872 774	37 704 922
Fournisseurs et comptes rattachés		150 338 858	93 690 918
Passifs d'impôts différés	11	1 713 289	5 426 788
Autres passifs	16	74 442 235	78 034 036
TOTAL DES PASSIFS		1 962 685 170	1 588 531 220
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés		116 033 172	109 506 472
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		161 033 172	154 506 472
Résultat Consolidé		11 867 017	12 564 935
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	172 900 189	167 071 407
INTERETS MINORITAIRES	18	154 265 866	151 225 819
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		327 166 055	318 297 226
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 289 851 225	1 906 828 446

4.7.2. État des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2017

État des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES	180 928 795	119 399 855
Engagements de financements en faveur de la clientèle	109 784 756	82 079 016
Engagements donnés en faveur des banques	70 500 000	36 000 000
Engagements sur titres	644 039	1 320 839
ENGAGEMENTS RECUS	227 017 078	173 562 181
Garanties reçues	11 804 840	10 757 746
Intérêts à échoir sur contrats actifs	215 212 238	162 804 435
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	77 456 000	67 706 835
Emprunts obtenus non encore encaissés	77 456 000	67 706 835

4.7.3. État de résultat consolidé au 31/12/2017

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2017	31-déc. 2016
Produits d'exploitations			
Revenu de crédit bail	19	202 846 810	175 814 075
Revenu du factoring	20	15 197 003	13 693 048
Revenu des opérations de location longue durée		19 255 393	17 225 851
Autres produits d'exploitation		7 160 125	6 601 957
Produits des placements		968 022	2 708 763
Total des Produits d'exploitations		245 427 353	216 043 695
Coût des opérations de location longue durée		(9 803 715)	(7 630 153)
Intérêts et charges assimilés	21	(103 065 134)	(87 024 410)
PRODUIT NET		132 558 504	121 389 131
Charges de personnel		(45 423 092)	(37 670 080)
Autres charges d'exploitation		(32 431 679)	(27 855 145)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(5 609 698)	(6 464 836)
Total des Charges d'exploitations		(83 464 469)	(71 990 062)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		49 094 035	49 399 070
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	22	(31 707 660)	(16 020 876)
Dotations aux provisions pour risques divers	23	(4 220 468)	53 039
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 165 907	33 431 233
Autres gains ordinaires		212 545	518 989 (*)
Autres pertes ordinaires		(3 776 205)	(3 718 822) (*)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		9 602 247	30 231 400
Impôts différés		(171 226)	47 675
Impôts exigibles		(14 616 298)	(15 135 274)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(5 185 277)	15 143 801
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	3 037 005	1 078 345
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2 148 272)	16 222 146
Part revenant aux intérêts minoritaires	18	14 015 289	(3 657 211)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 867 017	12 564 935
Résultat par action		1,319	1,396

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

4.7.4. État de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2017

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2017	31-dec 2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	24	800 011 399	670 837 258
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	363 804 724	348 269 669
Financements des adhérents		(358 470 437)	(340 086 354)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(21 656 147)	(18 955 129)
Intérêts payés		(59 643 600)	(47 342 984)
Impôts et taxes payés		(42 927 941)	(34 925 962)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	26	(853 885 066)	(653 415 890)
Autres flux de trésorerie		100 924 118	(40 275 112)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(71 842 949)	(115 894 505)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	(56 897 151)	(19 766 365)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	8 828 518	9 877 252
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	29	(51 348 917)	(9 148 122)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	30	2 888 402	12 922 884
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(96 529 148)	(6 114 351)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Ecaissements suite à l'émission d'action		9 777 853	-
Dividendes et autres distributions	31	(17 768 383)	(17 813 366)
Encaissements provenant des emprunts		618 154 099	455 936 775
Remboursement d'emprunts		(392 327 860)	(333 574 577)
Flux liés au financement à court terme		(52 766 841)	(21 398 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		165 068 867	83 150 832
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités			
		-	72
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
		(2 999 239)	5 022 817
Variation de trésorerie		(6 302 470)	(33 835 135)
Trésorerie au début de l'exercice		(10 515 313)	23 319 822
Trésorerie à la clôture de l'exercice	32	(16 817 783)	(10 515 313)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2017

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « TLG » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 Décembre 2017 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2017, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2017 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.

Le capital initial s'élève à 30 000,00 Euros

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 2 187 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail.

Le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 décembre 2017 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales.

▪ *Sociétés d'investissement*

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ *Les autres sociétés du Groupe*

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'ingenierie financiere (STIF):** est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001.

Le capital social s'élève à D: 400.000 divisé en 40.000 actinos de 10D chacune, souscrite et liberé en totalité.

La societe a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'etranger des missions d'audit economique, juridique et financier et plus generalement toutes operations commerciales, industrielles, financieres, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2017

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	26 671	26,67%	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs																				
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE															709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Autres	73 329	73,33%	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	500	100,00%	500	100,00%	50 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	3 500 000	100,00%

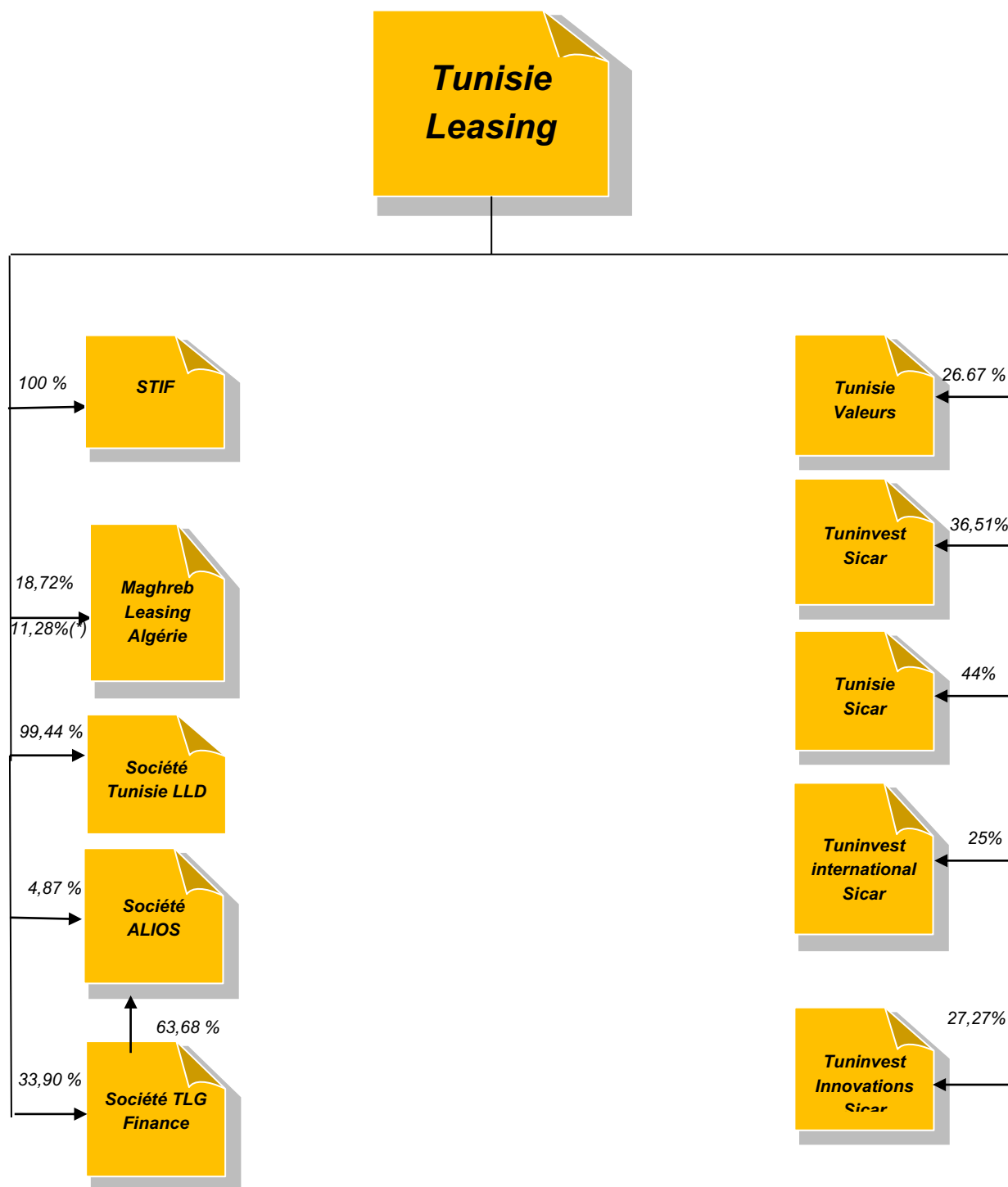
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2017

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tuninvest		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	26,67%		36,51%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		18,72%	11,28% (*)
Tunisie Valeurs																		
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													21,59%					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
Total	26,67%	0,00%	36,51%		25,00%	0,00%	27,27%		100,00%		99,44%	0,00%	4,87%	21,59%	33,90%	0,00%	18,72%	0,00%
Total participation	26,67%		36,51%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		26,45%		33,90%		18,72%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2017**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ *Conversion des états financiers des entités étrangères*

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne

sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

Taux de provision

Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement .Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90

jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai. le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec

d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

5: Événements significatifs de l'exercice 2017

Activité de la filiale Alios Finance Gabon

Le délai constaté dans l'encaissement de la créance de 20 M€ détenue sur l'Etat Gabonais ai titre des délégations de solde (cf. note 4 « Créances courantes » ci-après) a mis notre filiale en difficulté financière, ce qui nous a amené, faute de refinancement, à suspendre La production à partir de Novembre 2016. Sur le plan opérationnel, la production d'Alios Finance Gabon est quasiment nul en 2017.

Une opération de titrisation de la créance de l'Etat a été bouclée en décembre 2017 (Montant Titrisé : 11.2 M€ sur une créance totale de 18.7 M€, Taux de la Commission/Décote HT de 23.5% soit 25% TTC). Une première partie est déjà monétisée par la cession anticipée des titres au cours du mois de décembre 2017 et ce pour 3.2 M€ via BGFI. Le reliquat (part ATTIJARI) sera adossé à un spot dont la mise en place est prévue selon besoins de trésorerie et sa liquidation ne sera opérée qu'après le vente des titres sur le marché secondaire. Avec cet encaissement, la filiale a pu honorer ses engagements échus à ce jour et ce tenant compte du plan de rééchelonnement des encours.

La feuille de route du Groupe pour la relance de l'activité de la filiale Alios Finance Gabon s'articule autour des actions suivantes :

- Maintenir la pression sur le Gouvernement Gabonais pour continuer l'encaissement des nouvelles échéances et arrêter l'hémorragie,
- Œuvrer pour le recouvrement des arriérés sur un délai le plus court,
- Continuer activement le recouvrement des impayés clients, notamment sur les principaux risques,
- Continuer activement le recouvrement des impayés clients, notamment sur les principaux risques,
- Continuer le plan d'optimisation des charges opérationnelles.

NOTE 6 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

	31-déc	
	2017	2016
-Banques	106 607 809	70 059 423
-Caisses	243 859	291 136
<u>Total général</u>	<u>106 851 668</u>	<u>70 350 559</u>

NOTE 7 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

7.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing:

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Encours financiers	1 729 382 313	1 462 556 611
- Impayés	212 017 555	221 918 125
- Interets echus différés	(7 501 110)	(6 425 227)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	21 256 440	12 927 837
<u>Total brut des creances de leasing</u>	<u>1 955 155 198</u>	<u>1 690 977 347</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(66 672 273)	(64 279 024)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(65 000 770)	(56 411 211)
- Provisions collectives	(8 555 889)	(5 678 374)
- Produits réservés	(5 234 385)	(4 968 730)
<u>Total des provisions</u>	<u>(145 463 317)</u>	<u>(131 337 340)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>1 809 691 881</u>	<u>1 559 640 008</u>

Les créances au bilan consolidé incluent des créances sur l'Etat Gabonais pour un montant de 8 M€. Ces créances correspondent aux remboursements à recevoir de l'Etat Gabonais (partie non titrisée) sur les crédits accordés aux agents publics qui bénéficient d'une délégation de solde (précompte). En effet, l'Etat Gabonais a enregistré depuis la fin de l'année 2013 des retards dans le reversement à Alios Finance des précomptes. La créance détenue par Alios Finance correspond ainsi à 19 échéances se rapportant principalement à l'année 2016.

Dans ce contexte, la réalité de la créance n'est pas remise en cause et aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 Décembre 2017.

7.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	191 513 108	202 115 804
<u>Montant brut</u>	<u>191 513 108</u>	<u>202 115 804</u>
A déduire :		
- Provisions	(48 205 190)	(42 405 222)
- Produits réservés	(2 350 920)	(2 163 408)
<u>Montant net</u>	<u>140 956 998</u>	<u>157 547 174</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	20 504 447	19 802 321
<u>Montant brut</u>	<u>20 504 447</u>	<u>19 802 321</u>
A déduire :		
- Provisions	(16 795 580)	(14 005 989)
- Produits réservés	(2 881 426)	(2 803 283)
<u>Montant net</u>	<u>827 441</u>	<u>2 993 049</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>141 782 400</u>	<u>160 538 184</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2017, comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	139 111 673	131 074 254
Comptes des acheteurs export	1 143 496	1 524 369
Comptes des acheteurs import	8 611 983	2 177 752
<u>Sous total</u>	<u>148 867 152</u>	<u>134 776 375</u>
(A)		
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(5 977 462)	(5 491 453)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 263 419)	(1 072 319)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(2 736)	(750)
<u>Montant net</u>	<u>141 623 535</u>	<u>128 211 853</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	93 326	205 564
Fonds de garantie	14 152 855	13 540 290
Compte import/Export	7 852 993	2 177 752
financement BO	7 989 000	
Disponible	10 784 600	21 781 316
<u>Sous total</u>	<u>40 872 774</u>	<u>37 704 922</u>
(B)		
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>107 994 378</u>	<u>97 071 453</u>
(A) - (B)		

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Titres immobilisés	26 069 103	28 669 654
<u>Total brut</u>	<u>26 069 103</u>	<u>28 669 654</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(240 000)	(356 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>25 829 103</u>	<u>28 312 854</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 189 123)	(1 325 767)
<u>Total net</u>	<u>24 639 980</u>	<u>26 987 087</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	10	5 000			1997	(*)	
- SPCS	174 990	10	1 819 178			2009/2016		4,92%
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000		147 666	2010		33,33%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)	
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010		
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)	
- Amen Santé	65 401	10	772 910			2009/2010		1,40%
- Marble & Limestone Blocks "ML.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)	
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	564 048		564 047	2009	(*)	
- Société YASMINE	275 000	10	1 750 000			2011/2013	(*)	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100	2 000 000			2012/2013	(*)	
- Ennaki	389 000	1	4 998 650		-	2012		1,30%
- Tayssir	11 666	100	1 166 600		334 000	2013/2014		16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	240 000		2013		11,63%
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)	
- Société Tazoghane	200 000	10	2 000 000			2015	(*)	
- Société Agricole DICK	400 000	5	2 000 000			2016	(*)	
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	36,79	1 287 605			2016		7,00%
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	2 000 000			2016	(*)	
			<u>26 069 103</u>	<u>240 000</u>	<u>1 189 123</u>			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 9 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u> <u>(a)</u>	<u>Ecart</u> <u>d'acquisition</u> <u>(b)</u>	<u>Quote-part</u> <u>dans les réserves</u>	<u>Quote-part</u> <u>dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres</u> <u>mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u> <u>(a)</u>
* Tuninvest Sicar	521 084	(13 848)	660 307	743 602	1 911 145	36,51%
* Tunisie Sicar	2 200	-	(171 040)	504 974	336 134	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 771 738	-	2 349 613	925 899	6 047 250	26,67%
* Tuninvest International Sicar	1 250	-	(366 105)	376 810	11 955	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	21 734	485 720	643 814	27,27%
	<u>3 432 632</u>	<u>(13 848)</u>	<u>2 494 509</u>	<u>3 037 005</u>	<u>8 950 298</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 10 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 (Exprimés en dinars)

NOTE 10.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période
Logiciels	33%	19 141 959	1 984 820	3 065 007	-	520 764	23 671 022	17 281 852	1 939 964	3 983 276	284 189	22 920 903
Logiciels (en cours)		956 103	-	75 204	-	-	1 031 307	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition		6 839 113	543 774	-	(1 493 854)	-	5 889 033	354 783	-	5 297	-	360 080
TOTAUX		26 937 175	2 528 594	3 140 211	(1 493 854)	520 764	30 591 362	17 636 635	1 939 964	3 988 573	-	23 280 983
												7 310 380

NOTE 10.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période
Terrain	0%	2 304 252	539 124	-	-	-	2 843 376	-	-	-	-	-
Constructions	5%	12 955 183	845 750	212 407	-	-	14 013 340	6 505 632	793 849	958 849	18 652	8 239 678
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670
Matériel de transport	20%	37 533 923	1 288 965	24 524 063	-	2 752 877	60 604 073	12 005 905	909 985	10 108 703	3 465 842	19 558 751
Mobilier de bureau	10% et 20%	8 694 983	1 348 697	760 704	-	19 774	10 784 612	2 946 729	450 223	886 129	-	4 283 081
Matériel informatique	15% et 33%	8 588 400	1 066 944	958 967	-	189 443	10 422 867	6 280 647	867 774	2 501 618	-	9 650 040
Installations générales	10% et 15%	16 744 926	2 484 082	1 611 772	-	82 818	20 757 962	11 100 991	2 119 696	1 000 328	-	14 221 015
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	-	23 990 285	-	-	23 990 285	-	-	-	-	-
TOTAUX		86 852 337	7 583 562	52 056 198	-	3 044 912	143 447 185	38 870 575	5 141 527	15 455 627	3 484 494	55 983 235
Total des Valeurs Immobilisées		113 789 512	10 112 157	55 196 409	(1 493 854)	3 565 676	174 038 548	56 507 210	7 081 490	19 444 200	3 768 683	79 264 218
												94 774 330

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportées et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 11 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 315 975)	(922 552)
- Passif d'impôt différé, MLA	(397 314)	(367 034)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	-	(4 137 202)
Total des passifs d'impôt différé	(1 713 289)	(5 426 788)
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	1 005 693	542 770
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	532 198	739 460
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	-	413 595
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 879 782	6 415 175
Total des actifs d'impôt différé	5 417 673	8 111 000
Total des impôts différés	3 704 384	2 684 212

NOTE 12 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Clients autres sociétés du groupe	699 722	840 495
- Fournisseurs, avances	951 287	1 875 134
- Prêts au personnel	2 270 837	2 143 304
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	359 400	325 807
- Dépôts et cautionnements versés	-	-
- Avances et acomptes au personnel	147 033	129 995
- Crédit d'impôt	7 165 230	7 807 349
- Crédit TVA	30 436 502	18 814 303
- Autres comptes débiteurs	2 901 273	3 277 688
- Produits à recevoir des tiers	6 334 590	3 264 187
- Charges constatées d'avance	6 662 949	-
- Charges à répartir	58 283	116 566
- frais d'émission des emprunts à long terme	2 769 103	2 265 451
Total brut	60 756 207	45 093 569
Adéduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(73 645)	(73 645)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(193 589)	(195 089)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(721 550)	(637 281)
Total net	59 551 368	44 055 416

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc	
	2017	2016
Banques, découverts	123 669 449	80 865 872
Total général	123 669 449	80 865 872

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Avances et acomptes reçus des clients	32 137 878	30 316 943
- Dépôts et cautionnements reçus	43 461 797	38 704 805
Total général	75 599 675	69 021 748

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc 2017	31-déc 2016
Emprunts		
- Banques locales	282 655 827	242 988 028
- Banques étrangères	344 410 066	197 036 738
- Emprunts obligataires	331 597 140	289 090 240
- Crédit à court terme	1 722 271	2 127 190
- Ligne d'avance	36 000 000	25 000 000
- Billets de trésorerie	-	3 000 000
- Certificats de dépôt	32 500 000	4 000 000
- Crédit ALIOS	445 666 828	442 473 259
Total emprunts	1 474 552 132	1 205 715 455
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 653 053	3 347 086
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	6 170 652	4 470 173
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 673 054	10 244 772
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	9 450
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	-
Total dettes rattachées	21 496 758	18 071 482
Total	1 496 048 890	1 223 786 936

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéance à plus d'un an	Echéance à moins d'un an
BANQUES LOCALES	242 987 479	2 227 200	325 959 000	288 517 852	282 655 827	127 277 373	155 376 454
* AMEN BANK 2013/2	2 812 500	-	-	2 812 500	-	-	-
* AMEN BANK 2015/1	3 617 021	-	-	1 276 596	2 340 425	1 063 829	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	7 291 667	-	-	2 500 000	4 791 667	2 291 667	2 500 000
* AMEN BANK MT2-TF	2 714 315	-	-	1 029 053	1 685 262	581 555	1 103 707
* AMEN BANK MT3-TF	2 221 315	-	-	579 952	1 641 323	1 019 133	622 190
* AMEN BANK MT4-TF	1 828 140	-	-	3 665 319	1 466 860	1 081 264	385 596
* BH MT1-TF	4 569 370	-	-	904 051	3 665 319	2 701 057	964 262
* BH MT2-TF	8 780 824	-	5 000 000	-	5 000 000	4 142 474	857 526
* BH MT3-TF	39 206 824	224 281	41 280 000	5 195 485	25 089 621	1 678 996	7 416 526
* BH MT4-TF	848 000	848 000	21 280 000	21 280 000	21 280 000	14 371 824	14 371 824
* AL BARAKA BANK (MLA)	44 382 975	1 134 211	10 640 000	24 353 960	42 443 225	24 981 736	17 461 490
* AL BARAKA BANK (MLA)	-	-	125 000 000	125 000 000	45 000 000	5 871 687	45 000 000
* AL BARAKA BANK	45 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	3 500 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2016/1	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2016/2	5 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTUARI BANK 2013	5 000 000	-	-	3 333 333	1 666 667	-	1 666 667
* ATTUARI BANK 2015	9 500 000	-	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* ATTUARI BANK 2016	5 200 000	-	-	2 000 000	3 200 000	1 500 000	1 700 000
* BIAT 2015/1	5 200 000	-	-	3 000 000	2 200 000	2 250 000	3 000 000
* BIAT 2015/2	12 000 000	-	-	4 000 000	8 000 000	6 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	18 000 000	-	-	1 000 000	17 000 000	10 000 000	7 000 000
* BTK 2013	1 500 000	-	-	20 000 000	19 500 000	-	500 000
* ZITOUNA BANK	4 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	-	4 000 000
* BH 2016	4 000 000	-	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* WIFEK BANK	5 000 000	-	-	20 000 000	15 000 000	-	25 000 000
* CITI BANK	40 500 000	-	-	1 500 000	39 000 000	-	500 000
* BIAT 2017/1	20 000 000	-	-	1 904 762	18 095 238	14 285 714	3 809 524
* BIAT 2017/2	10 000 000	-	-	1 500 000	8 500 000	7 500 000	1 000 000
* BIAT 2017	10 000 000	-	-	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	188 140	-	-	188 140	-	-	-
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	386 647	-	-	386 647	-	-	-
* AMEN BANK 2015 (LLD)	1 147 361	-	235 000	463 848	918 513	-	534 185
* AFRIK INVST	97 204	20 708	-	117 912	-	384 328	-
BANQUES ETRANGERES	197 036 739	753 137	189 725 099	43 104 908	344 410 066	278 476 307	65 933 759
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I.IGNE IV (Contrat 23283)	12 526 914	-	-	4 441 143	8 085 771	3 248 630	4 845 022
* B.E.I.IGNE VI (Contrat 82264)	17 787 975	-	-	3 225 309	14 562 666	1 298 630	13 264 036
* BIRD 2012	7 787 975	-	-	1 357 143	6 430 832	5 073 689	3 255 300
* B.A.D	5 165 686	-	-	849 153	4 316 533	3 467 380	849 153
* BIRD 2014	9 943 286	-	-	3 314 429	6 628 857	3 314 428	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	11 344 278	-	-	3 781 348	7 562 930	3 781 582	3 781 348
* SANAD 2016	15 443 750	-	-	1 715 966	13 727 784	10 295 792	3 431 972
* SANAD GGF	24 675 000	-	-	2 741 669	21 933 331	16 449 993	5 483 338
* PROPARGO	22 207 000	-	-	4 934 889	17 272 111	12 337 222	4 934 889
* RESPONSABILITY	22 063 500	-	-	4 903 000	17 160 500	12 257 500	4 903 000
* BIRD 2016	12 300 000	-	-	-	12 300 000	10 542 857	1 757 143
* B.E.I.2017	-	-	30 581 835	-	30 581 835	30 581 835	-
* RESPONSABILITY MICRO	-	-	19 215 700	-	19 215 700	14 945 549	4 270 151
* RESPONSABILITY SICAV LUX	-	-	16 470 600	-	16 470 600	12 810 470	3 660 130
* DEG 2017	-	-	44 340 000	-	44 340 000	-	-
* FRANSABANK	-	-	-	-	-	-	-
* ABC	1 962 506	50 127	7 448 000	2 012 632	15 586 955	-	7 852 733
* CPA	14 407 164	367 998	6 636 207	6 392 000	60 648 000	52 136 000	8 512 000
* BDL	13 116 025	335 012	21 280 000	-	21 280 000	17 024 000	4 256 000
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	440 024 218	2 980 337	515 684 099	331 622 760	627 065 893	405 753 680	221 312 213

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2011 III	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2012 I	10 964 000		-	6 000 000	4 964 000	2 482 000	2 482 000
* Emprunt obligataire 2012 II	10 140 000		-	4 000 000	6 140 000	2 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	8 000 000		-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	19 032 000		-	6 000 000	13 032 000	7 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	16 468 000		-	4 000 000	12 468 000	8 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	23 404 000		-	6 000 000	17 404 000	11 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	25 240 000		-	6 000 000	19 240 000	13 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	29 407 240		-	592 760	28 814 480	22 814 480	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	19 385 000		-	615 000	18 770 000	14 770 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2015 II	30 000 000		-	2 227 200	27 772 800	25 545 600	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	30 000 000		-	1 630 140	28 369 860	26 739 720	1 630 140
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	20 000 000		-	-	20 000 000	19 220 000	780 000
* Emprunt obligataire 2017 I			37 000 000	-	37 000 000	33 486 000	3 514 000
* Emprunt obligataire 2017 II			22 910 000	-	22 910 000	22 910 000	-
* Emprunt obligataire 2014 -TF	12 000 000		-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	29 050 000	742 000	42 560 000	10 640 000	61 712 000	44 688 000	17 024 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	289 090 240	742 000	102 470 000	60 705 100	331 597 140	260 939 800	70 657 340
TOTAL GENERAL	729 114 458	3 722 337	618 154 099	392 327 860	958 663 033	666 693 480	291 969 553

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Personnel, rémunérations dues	776 138	793 823
- Personnel, provisions pour congés payés	938 752	1 289 477
- Personnel, autres charges à payer	1 392 001	968 666
- Fonds social	64 798	319 154
- Etat, retenues sur salaires	358 795	273 932
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 388 931	939 990
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	57 616	103 808
- Etat, impôts sur les bénéfices	7 401 742	9 244 131
- Etat, TVA à payer	4 399 250	3 864 186
- Etat, autres impôts et taxes à payer	4 352 284	3 399 247
- Avance sur titres immobilisés	1 215 958	949 181
- Actionnaires, dividendes à payer	1 272 414	1 061 822
- C.N.S.S	740 917	975 460
- Autres comptes créditeurs	18 882 119	29 907 942
- Compte d'attente	161 435	-
- Diverses charges à payer	6 662 736	4 204 983
- Produits constatés d'avance	7 645 022	7 266 345
- Compte adhérent à régulariser	659 235	-
- Autres provisions pour risques	16 072 090	12 471 889
Total	74 442 235	78 034 036

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc 2017	31-déc 2016
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 500 000
- Prime d'émission		25 425 212	33 175 212
- Réserves spéciales de réinvestissement		15 457 184	14 154 858
- Autres réserves		3 776 843	5 729 125
- Ecart de conversion		15 163 252	6 774 297
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 494 509	3 676 967
- Dividendes reçus des filiales		4 340 564	5 838 337
- Résultats reportés		44 875 607	35 657 676
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		161 033 172	154 506 472
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		(5 185 275)	15 143 801
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	3 037 005	1 078 345
- Part revenant aux intérêts minoritaires ©		(14 015 287)	3 657 211
Résultat net revenant à la société consolidante (1) = (a+b-c)		11 867 017	12 564 935
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	172 900 189	167 071 407
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,319	1,396

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000

(B) Voir note 6

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-17

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEE	Dividendes reçus des filiales et des filiales Mise en Equivalence	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	-	5 729 125	996 138	2 790 843	5 419 822	27 337 809	14 187 916	158 823 178
Effets de variation du pourcentage d'intérêts												
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016												
Réintégration prime d'émission			2 018 333	(6 324 788)				(88 021)	(5 419 822)	631 516	(4 309 889)	563 495
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 025 000)							7 711 378		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence										6 324 788		-
Dividendes reçus des filiales intégrées										1 025 000		-
Ecart de conversion										5 714 758	(9 878 027)	(1 458 361)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015										(4 087 574)		-
Résultat consolidé au 31 décembre 2016							5 778 169			(9 000 000)		5 778 159
											12 564 935	12 564 935
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	4 500 000	14 154 858	33 175 212	-	5 729 125	6 774 297	3 876 967	5 838 337	35 857 675	12 564 935	167 071 407
Effets de variation du pourcentage d'intérêts												
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017												
Réintégration prime d'émission			2 552 326	(7 750 000)			223 541		(5 838 336)	850 191	(6 970 883)	1 073 732
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 250 000)							10 256 893		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence										7 750 000		-
Dividendes reçus des filiales intégrées										1 250 000		-
Effets de l'opération de fusion TF								-1 182 458	2 132 851	1 887 957	(5 594 052)	(2 745 702)
Ecart de conversion						(1 952 282)			2 207 712	(2 207 712)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015										(1 579 397)		(3 531 679)
Résultat consolidé au 31 décembre 2017							8 165 414			(9 000 000)	11 867 017	8 165 414
												(9 000 000)
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	4 500 000	15 457 184	25 425 212	-	3 776 843	15 163 252	2 894 509	4 340 564	44 875 607	11 867 017	172 900 189

NOTE 18 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2017	2016
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	-	182 013
- Dans les réserves	-	210 405
- Dans le résultat	(A) -	17 612
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	10 634 242	9 606 120
- Dans les réserves	13 404 787	13 634 830
- Dans le résultat	(A) 9 630 695	7 875 059
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	32 006	18 006
- Dans le résultat	(A) 9 732	8 394
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	27 834 700
- Ecart de conversion	9 643 046	2 986 394
- Dans les réserves	(256 885)	(100 575)
- Dans le résultat	(A) (1 019 307)	(172 022)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	18 088 965
- Ecart de conversion	16 327 410	4 884 240
- Dans les réserves	21 050 999	26 327 245
- Dans le résultat	(A) (22 636 409)	(4 071 832)
Total des intérêts minoritaires	154 265 866	151 225 819
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) (14 015 289)	3 657 211

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- intérêts conventionnels	197 620 884	171 568 736
- Intérêts intercalaires	996 863	924 611
Revenus bruts de leasing	(A) 198 617 747	172 493 347
- Intérêts de retard	4 395 155	3 819 074
Total des autres produits	(B) 4 395 155	3 819 074
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(694 568)	(699 216)
. Intérêts de retard	(381 740)	(757 179)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	295 920	589 482
. Intérêts de retard antérieurs	614 296	368 567
Variation des produits réservés	(C) (166 092)	(498 346)
Total des revenus du leasing	(A)+(B)+(C) 202 846 810	175 814 075

NOTE 20 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2016, se présente ainsi :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Commissions de factoring	4 804 738	4 886 155
- Intérêts de financement	10 392 265	8 806 893
<u>Total</u>	<u>15 197 003</u>	<u>13 693 048</u>

NOTE 21 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	21 739 841	21 062 574
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	13 749 397	11 395 556
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	53 346 755	44 409 463
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	664 773	598 348
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>89 500 765</u>	<u>77 465 941</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	7 428 329	4 135 188
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 217 676	2 238 555
- Autres	3 918 364	3 184 726
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>13 564 369</u>	<u>9 558 469</u>
<u>Total général</u>	<u>103 065 134</u>	<u>87 024 410</u>

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	8 174 012	9 541 351
- Dotations aux provisions collectives	3 024 378	1 391 505
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(7 099 392)	(9 007 476)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	3 371	194 602
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(3 371)	(194 602)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	852 418	1 493 962
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(365 923)	(196 723)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	3 989 861	2 854 757
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(2 253 159)	(1 263 379)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	34 439 248	44 511 182
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(37 237 034)	(33 726 984)
- Pertes sur créances irrécouvrables	28 183 251	422 681
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>31 707 660</u>	<u>16 020 876</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	423 979	1 185 617
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(547 778)	(518 493)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	181 982	278 654
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4 176 080	2 592 934
- Reprise de provisions pour risques et charges	-	(3 577 956)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>4 220 468</u>	<u>(53 039)</u>

NOTE 24 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Impayés sur créances de leasing en début de période	26 203 266	24 758 245
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(28 552 504)	(26 203 266)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 575 802)	(6 873 548)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	11 214 925	8 575 802
- Plus ou moins values sur relocation	(1 342 047)	(359 672)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(7 021 420)	(6 631 293)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	8 258 025	7 021 420
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 789 703)	(3 343 515)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 717 538	3 789 703
- TVA collectées	66 598 645	57 579 072
- Loyers encaissés	714 564 450	596 130 319
- Intérêts de retard	1 553 746	1 906 038
- Créances virées en Pertes	(3 371)	(194 602)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 491 883	2 608 926
- Remboursements anticipés	14 411 199	11 788 981
- Produits sur Cessions anticipées	282 569	284 648
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>800 011 399</u>	<u>670 837 258</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc 2017	31-déc 2016
Encours de Financement des adhérents en début de période	97 071 452	90 477 991
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(107 994 661)	(97 071 452)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(876 449)	(708 450)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	677 949	876 449
Financement des adhérents (TND + €)	358 470 437	340 086 354
Produits à recevoir en début de période	34 181	16 617
Produits à recevoir en fin de période	(3 143)	(34 181)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	15 449 650	13 693 048
Récupération frais bancaires	39 216	42 477
Récupération frais de justice	12 155	13 067
TVA collectée	895 718	865 665
Compte d'attente en début de période	(133 216)	(121 133)
Compte d'attente en fin de période	161 435	133 217
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<u>363 804 724</u>	<u>348 269 669</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 386 149	30 255 770
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(92 839 926)	(52 386 149)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 537 695)	(2 088 540)
- Fournisseurs, avances en fin de période	253 520	1 537 695
- Investissements pour financement de contrats de leasing	820 153 428	618 599 478
- TVA sur Investissements	75 469 590	57 497 636
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>853 885 066</u>	<u>653 415 890</u>

NOTE 27 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	27
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	-	(27)
- Investissements en Immobilisations incorporelles	281 282	207 130
- Investissements en Immobilisations corporelles	56 615 869	19 557 592
- TVA sur Investissements	-	1 643
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>56 897 151</u>	<u>19 766 365</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	8 695 948	9 851 055
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	132 570	26 197
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>8 828 518</u>	<u>9 877 252</u>

NOTE 29 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	51 348 917	4 265 192
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	-	4 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(7 571 683)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>51 348 917</u>	<u>9 148 122</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	2 077 653	1 750 000
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	333 499	8 869 213
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(782 653)	(459 669)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	1 155 000	782 653
- Plus values sur cession de titres de participations	104 903	1 980 687
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>2 888 402</u>	<u>12 922 884</u>

NOTE 31 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Dividendes et tantièmes	17 769 617	17 816 704
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	21 608	18 270
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(22 842)	(21 608)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>17 768 383</u>	<u>17 813 366</u>

NOTE 32 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Banques	106 607 808	70 059 422
- Caisses	243 858	291 137
- Banques, découverts	(123 669 449)	(80 865 872)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(16 817 783)</u>	<u>(10 515 313)</u>

NOTE 33 : NOTE SUR LES CONTROLES FISCAUX EN COURS :

La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Note 34 : Transactions avec les parties liées

Transactions avec les parties liées (hors Obligations et engagements de la société envers les dirigeants):

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 22 août 2017 a autorisé l'acquisition de 18 184 actions détenues par les mandataires sociaux de la société absorbée « Tunisie Factoring » pour un montant de 22 DT par action, soit un montant total de 400 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF):

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. La charge supportée par Tunisie Leasing au titre de cette avance en 2017 s'élève à 18 KDT.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2017, TL a mis en force 116 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 9 432 KDT

La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 209 656 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 19 031 176 DT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2017 s'élèvent à 274 096 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

- Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 1 000 000 DT qui a été souscrit en 2016, s'élève à 41 741 DT.

- Courant 2017 il n'y avaient pas de certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie LLD.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 245 916 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 21 968 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 2 078 467 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 11 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 36 043 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 19 805 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 246 099 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie Leasing a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 223 000 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 1 290 865 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB EL HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 36 413 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 921 693 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 350 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2017, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 15 839 259 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing totalise un montant de 7 132 092 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2017 s'élève à 160 KDT (HT).

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Note 35: Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.9 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2017

1er point : Rapport des commissaires aux comptes : « Fondement de l'opinion avec réserve » : **(Réponse des commissaires aux comptes)**

Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant la participation dans le Groupe Alios notamment le rapport CAC. De ce fait, nous avons considéré que les incidences éventuelles sur les états financiers consolidés TLG comme significatives mais non généralisées d'où l'expression d'une opinion avec réserve et ce par référence au paragraphe 7 de la norme ISA 705 révisée.

2ème Point : Rapport des commissaires aux comptes : « Evaluation du contrôle interne » : **(Réponse des commissaires aux comptes)**

Notre rapport d'audit sur les états financiers individuels comporte déjà une section portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de TL.

Par ailleurs, et sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

3ème Point : Etat de résultat consolidé par pôle d'activité :

❖ Arrêté au 31/12/2017 :

Exercice 2017	Location Financement	Location Longue durée	Autres (*)	Total
Revenus de leasing	202 846 810			202 846 810
Revenus du factoring	15 197 003			15 197 003
Revenus des opérations de location longue durée	8 881 224	10 374 169		19 255 393
Autres produits d'exploitation	7 160 125			7 160 125
Charges financières nettes	(102 981 198)	(79 687)	(4 249)	(103 065 134)
Produits des placements	921 557	39 447	7 018	968 022
Charges de personnel	(44 808 196)	(614 896)		(45 423 092)
Autres charges d'exploitation	(31 873 321)	(506 341)	(52 017)	(32 431 679)
Autres charges d'exploitation LLD	(3 857 879)	(5 945 836)		(9 803 715)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(31 707 660)			(31 707 660)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(5 471 347)	(138 350)		(5 609 697)
Dotations aux provisions pour risques divers	(4 220 467)		(1 493 854)	(5 714 321)
Autres gains ordinaires	211 664	881		212 545
Autres pertes ordinaires	(2 250 080)	(32 270)		(2 282 350)
Impôts différés	222 197	(393 423)		(171 226)
Impôts exigibles	(14 253 565)	(188 705)	(174 028)	(14 616 298)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-		3 037 002	3 037 002
Part revenant aux intérêts minoritaires	13 005 714	(9 732)	1 019 307	14 015 289
Total	7 022 581	2 505 257	2 339 179	11 867 017

(*) Autres : Inter médiation en bourse (Tunisie Valeurs), Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières (les sociétés d'investissement) et ingénierie financière.

❖ Arrêté au 31/12/2016 :

Exercice 2016	Location Financement	Factoring	Location Longue durée	Autres (*)	Total
Revenus de leasing	175 814 075				175 814 075
Revenus du factoring	-	13 693 048			13 693 048
Revenu des opérations de location longue durée	7 108 108		10 117 743		17 225 851
Autres produits d'exploitation	6 601 957				6 601 957
Charges financières nettes	(82 709 670)	(4 103 311)	(210 461)	(968)	(87 024 410)
Produits des placements	2 675 379	3 466	29 918		2 708 763
Charges de personnel	(34 133 464)	(2 987 164)	(549 452)		(37 670 080)
Autres charges d'exploitation	(25 785 076)	(1 580 902)	(486 959)	(2 208)	(27 855 145)
Autres charges d'exploitation LLD	(1 669 360)		(5 960 793)		(7 630 153)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(14 523 101)	(1 544 237)	46 462		(16 020 876)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(5 615 353)	(699 921)	(149 563)		(6 464 837)
Dotations aux provisions pour risques divers	636 759	(583 720)	0		53 039
Autres gains ordinaires	474 671	36 514	262	7 542	518 989
Autres pertes ordinaires	(3 717 329)	(113)	(1 380)		(3 718 822)
Impôts différés	(107 558)	91 853	63 380		47 675
Impôts exigibles	(13 101 448)	(1 218 684)	(813 224)	(1 918)	(15 135 274)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-			1 078 345	1 078 345
Part revenant aux intérêts minoritaires	(3 631 205)	(17 612)	(8 394)		(3 657 211)
Total	8 317 386	1 089 217	2 077 539	1 080 793	12 564 935

(*) Autres : Intermediation en bourse (Tunisie Valeurs), Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières (les sociétés d'investissement) et ingénierie financière.

4ème Point : Indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité :

❖ Arrêté au 31/12/2017 :

Exercice 2017	Tunisie	Algérie	Afrique	Total
Revenus de leasing	74 787 670	48 931 399	79 127 741	202 846 810
Revenus du factoring	15 197 003			15 197 003
Revenu des opérations de location longue durée	10 374 169	5 984 302	2 896 922	19 255 393
Autres produits d'exploitation	2 110 399	615 617	4 434 109	7 160 125
Charges financières nettes	(52 297 112)	(12 955 705)	(37 812 317)	(103 065 134)
Produits des placements	968 022			968 022
Charges de personnel	(15 398 681)	(6 821 677)	(23 202 734)	(45 423 092)
Autres charges d'exploitation	(7 437 428)	(6 680 067)	(18 314 184)	(32 431 679)
Autres charges d'exploitation LLD	(5 945 836)	(3 857 879)		(9 803 715)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(2 224 215)	(4 097 980)	(25 385 465)	(31 707 660)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(1 771 439)	(1 729 073)	(2 109 185)	(5 609 697)
Dotations aux provisions pour risques divers	(644 387)		(5 069 934)	(5 714 321)
Autres gains ordinaires	212 545			212 545
Autres pertes ordinaires	(419 015)		(1 863 335)	(2 282 350)
Impôts différés	(344 095)	(249 957)	422 826	(171 226)
Impôts exigibles	(6 688 260)	(5 051 283)	(2 876 755)	(14 616 298)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3 037 002			3 037 002
Part revenant aux intérêts minoritaires	(9 732)	(9 630 695)	23 655 716	14 015 289
Total	13 506 610	4 457 002	(6 096 595)	11 867 017

❖ **Arrêté au 31/12/2016 :**

Exercice 2016	Tunisie	Algérie	Afrique	Total
Revenus de leasing	62 527 029	38 431 486	74 855 560	175 814 075
Revenus du factoring	13 693 048		0	13 693 048
Revenu des opérations de location longue durée	10 117 743	2 805 675	4 302 433	17 225 851
Autres produits d'exploitation	1 708 000	0	4 893 957	6 601 957
Charges financières nettes	(42 098 229)	(9 147 577)	(35 778 604)	(87 024 410)
Produits des placements	2 708 763		0	2 708 763
Charges de personnel	(13 143 256)	(5 280 056)	(19 246 768)	(37 670 080)
Autres charges d'exploitation	(7 007 821)	(5 116 443)	(15 730 880)	(27 855 144)
Autres charges d'exploitation LLD	(5 960 793)	(1 669 360)	0	(7 630 153)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(2 444 651)	(2 322 883)	(11 253 342)	(16 020 876)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(2 212 711)	(1 391 872)	(2 860 253)	(6 464 836)
Dotations aux provisions pour risques divers	(1 184 301)	0	1 237 340	53 039
Autres gains ordinaires	44 375	385 753	88 861	518 989
Autres pertes ordinaires	(400 663)	0	(3 318 159)	(3 718 822)
Impôts différés	276 360	63 874	(292 560)	47 674
Impôts exigibles	(7 488 167)	(5 194 145)	(2 452 962)	(15 135 274)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1 078 344		0	1 078 344
Part revenant aux intérêts minoritaires	(26 006)	(7 875 059)	4 243 854	(3 657 211)
Total	10 187 064	3 689 393	(1 311 523)	12 564 935

Sème Point : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers :

La note numéro 35 a traité les événements postérieurs survenus entre la date d'arrêté des états financiers et la date de publication du rapport.

Note complémentaire : Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

6ème Point : Note complémentaire sur l'état des engagements hors bilan :

Etat des Engagements Hors Bilan Consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNEES	180 928 795	119 399 855
Engagements de financements en faveur de la clientèle	109 784 756	82 079 016
Engagements donnés en faveur des banques	70 500 000	36 000 000 (*)
Engagements sur titres	644 039	1 320 839
ENGAGEMENTS RECUS	227 017 078	173 562 181
Garanties reçues	11 804 840	10 757 746
Intérêts à échoir sur contrats actifs	215 212 238	162 804 435
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	77 456 000	67 706 835
Emprunts obtenus non encore encaissés	77 456 000	67 706 835

(*) Cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques.

Elle n'a pas été prise en compte au niveau des engagements donnés présentés au niveau des états financiers consolidés de l'exercice 2016

7ème Point : Note complémentaire à la note 1-1 « Structure juridique des sociétés du groupe » : Pays de résidence de la société « TLG Finance » :

Le pays de résidence de la société « TLG Finance » est la France.

8ème Point : Note complémentaire à la note 2.1 « méthodes de consolidation » :

➤ **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing et la société « TLG Finance » :**

Tunisie leasing qui détient un pourcentage de 33,9% du capital de la société « TLG Finance » et occupe les 2/5 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et dont le président exerce la même fonction au sein d'elle, assure le contrôle de cette filiale ce qui lui permettra de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

Il s'agit d'un contrôle de fait démontré conformément au paragraphe 10 de la NCT 35 qui prévoit : « Le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise, dispose : (d) du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ».

Il est à noter que la société « TLG Finance » est consolidée chez « AMEN BANK » sous la méthode de mise en équivalence.

➤ **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing et la société « ALIOS » :**

Tunisie leasing qui détient 4.87% du capital de la société « ALIOS » directement et 21.59% indirectement à travers sa participation dans le capital de TLG Finance et occupe les 3/8 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et dont le président exerce la même fonction au sein d'elle, assure le contrôle de cette filiale ce qui lui permettra de diriger ses politiques financières et opérationnelles

Il s'agit d'un contrôle de fait démontré conformément au paragraphe 10 de la NCT 35 qui prévoit : « Le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise, dispose : (d) du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ».

Le groupe « ALIOS » est contrôlé par la société « TLG Finance » avec un pourcentage de 63,68%, de même Tunisie Leasing contrôle la société « TLG Finance », de ce fait Tunisie Leasing assure le contrôle de la société « ALIOS » indirectement via « TLG Finance ».

Il est à noter que la société « ALIOS » est consolidée chez « AMEN BANK » sous la méthode de mise en équivalence.

➤ **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing et la société « MLA » :**

Bien que Tunisie Leasing détienne 30% du capital de Maghreb Leasing Algérie et qu'Amen Bank détienne 40.74%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale parce que Tunisie Leasing est présumée exercer un contrôle de fait puisqu'elle contrôle les politiques financières et opérationnelles de cette dernière. Ce contrôle se manifeste par le fait que T.L est représenté dans le comité de crédit de MLA à travers son D.G et son D.G.A et également par l'existence d'un contrat d'assistance technique assuré par Tunisie leasing au profit de MLA.

9ème Point : Note complémentaire à la note 5 « Evénements significatifs de l'exercice 2017 » :
Situation actuelle de la filiale « Alios Finance Gabon » :

Notre filiale Alios Finance Gabon détient sur l'Etat Gabonais une créance représentant les échéances sur le crédit à la consommation, donnés par notre filiale aux fonctionnaires, et qui sont prélevées à la source par le Trésor Public. Du fait du retard de l'Etat dans le reversement à notre filiale de ces prélèvements, le montant de la créance a atteint 18 millions d'Euros à la fin 2017.

Sur le premier semestre 2018, et dans le cadre d'un arrangement avec l'Etat, une partie de la créance (11 millions d'Euros) a été titrisée et transformée en obligations sur l'Etat Gabonais. Ces obligations ont été ensuite cédées sur le marché secondaire.

Des discussions sont en cours pour réaliser la même opération sur le reliquat de la créance.

10ème Point : Note explicative de la note 9 « Portefeuille d'investissement » :

➤ FCPR Valeurs développement :

Bien que Tunisie leasing détient 33,33% des droits de vote de la société « FCPR valeurs développement », elle n'exerce aucun contrôle de fait sur cette dernière puisqu'elle n'a pas d'influence sur ses politiques financières et opérationnelles.

La gestion du « FCPR valeurs développement » est confiée à la société « Tunisie Valeurs ». Cette dernière est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du fonds.

La société « AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

➤ Pourcentage de détention des titres immobilisés :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	10	5 000			1997	(*)	-
- SPCS	174 990	10	1 819 178			2009/2016		4,92%
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000		147 666	2010		33,33%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010		-
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)	1,97%
- Amen Santé	65 401	10	772 910			2009/2010		1,40%
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)	7,50%
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	564 048		564 047	2009	(*)	3,69%
- Société YASMINE	275 000	10	1 750 000			2011/2013	(*)	5,03%
- Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100	2 000 000			2012/2013	(*)	7,45%
- Ennakl	389 000	1	4 998 650			2012		1,30%
- Tayssir	11 666	100	1 166 600		334 000	2013/2014		16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	240 000		2013		11,63%
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)	4,59%
- Société Tazoghane	200 000	10	2 000 000			2015	(*)	16,46%
- Société Agricole DICK	400 000	5	2 000 000			2016	(*)	5,62%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	36,79	1 287 605			2016		7,00%
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	2 000 000			2016	(*)	1,48%
			26 069 103	240 000	1 189 123			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

11ème Point : Note complémentaire à la note 16 « Autres passifs » : Détail rubrique « Autres provisions pour risques » :

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque fiscal et social éventuel couvrant la période allant de 2014 à 2017.

12ème Point : Note complémentaire à la note 17 « Capitaux propres-Ecart de conversion » :

Nous vous signalons que le montant figurant dans la rubrique « Ecart de conversion » découle de l'application de la « méthode du cours de clôture » prévue par la norme internationale IAS 21 § 39 qui prévoit que le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.
- Les capitaux propres sont convertis aux cours historiques.

13ème Point : Note explicative de l'état de résultat consolidé analysant la variation importante enregistrée en 2017 par rapport à 2016 de la rubrique « Produits des placements » : -64.26% :

La diminution importante enregistrée en 2017 par rapport à 2016 au niveau de la rubrique « Produits des placements » correspond essentiellement à la réalisation en 2016 d'une plus-value sur la cession des titres de la société « Amen Finance Company » pour un montant de : 1 950 000 DT.

14ème Point : Bilan consolidé au 31/12/2017 avec la mention de l'unité monétaire dans laquelle il est exprimé :

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31-déc. 2017	31-déc. 2016
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès des banques	6	106 851 668	70 350 559
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	7	1 809 691 881	1 559 640 008
Acheteurs Factorés	8	141 623 535	128 211 853
Portefeuille titre commercial		38 350 492	3 679 878
Portefeuille d'investissements	9	24 639 980	26 987 087
Titres mis en equivalence	9	8 950 298	8 510 342
Valeurs Immobilisés	10	94 774 330	57 282 303
Actifs d'impôts différés	11	5 417 673	8 111 000
Autres actifs	12	59 551 368	44 055 416
TOTAL DES ACTIFS		2 289 851 225	1 906 828 446
PASSIFS			
Concours bancaires	13	123 669 449	80 865 872
Emprunts et dettes rattachées	15	1 496 048 890	1 223 786 936
Dettes envers la clientèle	14	75 599 675	69 021 748
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	40 872 774	37 704 922
Fournisseurs et comptes rattachés		150 338 858	93 690 918
Passifs d'impôts différés	11	1 713 289	5 426 788
Autres passifs	16	74 442 235	78 034 036
TOTAL DES PASSIFS		1 962 685 170	1 588 531 220
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés		116 033 172	109 506 472
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		161 033 172	154 506 472
Résultat Consolidé		11 867 017	12 564 935
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	172 900 189	167 071 407
INTERETS MINORITAIRES	18	154 265 866	151 225 819
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		327 166 055	318 297 226
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 289 851 225	1 906 828 446

15ème Point : Note explicative de l'état des engagements hors bilan consolidé, rubrique « engagements donnés en faveur des banques » au niveau des engagements donnés :

Cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques. Elle n'a pas été prise en compte au niveau des engagements donnés présentés au niveau des états financiers consolidés de l'exercice 2016.

Sa présentation au niveau des engagements donnés a été recommandée par les commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2017

Donc son solde au 31/12/2016 n'est nul mais il est de 36 000 000 DT.

16ème Point : Note explicative de l'état de résultat consolidé :

➤ Rubrique « Autres gains ordinaires » :

Le retraitement de la rubrique « Autres gains ordinaires » a été effectué l'année dernière suite à votre recommandation (Fax en date du 24-10-2017) et une nouvelle présentation de l'état de résultat consolidé 2016 vous a été communiquée en date du 27-10-2017.

➤ Rubrique « Autres pertes ordinaires » :

Le retraitement de la rubrique « Autres pertes ordinaires » a été effectué l'année dernière suite à votre recommandation (Fax en date du 24-10-2017) et une nouvelle présentation de l'état de résultat consolidé 2016 vous a été communiquée en date de 27-10-2017.

17ème Point : Note rectificative de la note 10.1 « Immobilisations incorporelles » :

Après correction la note 10.1 : Immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotations de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	19 141 959	1 984 820	3 065 007	-	520 764	23 671 022	17 281 852	1 939 964	3 983 276	284 189	22 920 903	750 119
Logiciels (en cours)		956 103	-	75 204	-	-	1 031 307	-	-	-	-	-	1 031 308
Ecart d'acquisition		6 839 113	543 774	-	(1 493 854)	-	5 889 033	354 783	-	5 297	-	360 080	5 528 953
TOTAUX		26 937 175	2 528 594	3 140 211	(1 493 854)	520 764	30 591 362	17 636 635	1 939 964	3 988 573	284 189	23 280 983	7 310 379

Les montants des amortissement 2016 ont été retraités l'année dernière suite à votre recommandation (Fax en date du 24-10-2017) et un nouveau tableau corrigé des immobilisations incorporelles vous a été communiqué en date de 27-10-2017.

18ème Point : Note rectificative de la note 12 « Autres actifs », rubrique « Charges constatées d'avance » :

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Clients autres sociétés du groupe	699 722	840 495
- Fournisseurs, avances	951 287	1 875 134
- Prêts au personnel	2 270 837	2 143 304
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	359 400	325 807
- Avances et acomptes au personnel	147 033	129 995
- Crédit d'impôt	7 165 230	7 807 349
- Crédit TVA	30 436 502	18 814 303
- Autres comptes débiteurs	2 901 273	3 277 688
- Produits à recevoir des tiers	6 334 590	3 264 187
- Charges constatées d'avance	6 662 949	4 233 290
- Charges à répartir	58 283	116 566
- frais d'émission des emprunts à long terme	2 769 103	2 265 451
<u>Total brut</u>	<u>60 756 207</u>	<u>45 093 569</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(73 645)	(73 645)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(193 589)	(195 089)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(721 550)	(637 281)
<u>Total net</u>	<u>59 551 368</u>	<u>44 055 416</u>

19ème Point : Note rectificative du tableau de mouvements des capitaux propres consolidés, rubrique « Dividendes versés sur le bénéfice de 2016 »

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31-déc-17

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mises en Equivalence	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	5 729 125	996 138	2 790 843	5 419 822	27 337 809	14 187 916	158 623 178
Effets de variation du pourcentage d'intérêts									631 516		563 495
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016			2 018 333				(68 021)	(5 419 822)	7 711 378	(4 309 889)	-
Reintégration prime d'émission				(6 324 788)					6 324 788		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 025 000)						1 025 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence							954 145	1 750 763	5 714 758	(9 878 027)	(1 458 361)
Dividendes reçus des filiales intégrées								4 087 574	(4 087 574)		-
Ecart de conversion						5 778 159			(9 000 000)		5 778 159
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015											(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2016										12 564 935	12 564 935
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	4 500 000	14 154 858	33 175 212	5 729 125	6 774 297	3 676 967	5 838 337	35 657 675	12 564 935	167 071 407
Effets de variation du pourcentage d'intérêts						223 541			850 191		1 073 732
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017			2 552 326	(7 750 000)				(5 838 336)	10 256 893	(6 970 883)	-
Reintégration prime d'émission									7 750 000		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 250 000)						1 250 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence							(1 182 458)	2 132 851	1 897 957	(5 594 052)	(2 745 702)
Dividendes reçus des filiales intégrées					(1 952 282)			2 207 712	(2 207 712)		-
Effets de l'opération de fusion TF									(1 579 397)		(3 531 679)
Ecart de conversion						8 165 414			(9 000 000)		8 165 414
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016											(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2017										11 867 017	11 867 017
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	4 500 000	15 457 184	25 425 212	3 776 843	15 163 252	2 494 509	4 340 564	44 875 607	11 867 017	172 900 189

20ème Point : Note rectificative de la note 34 « Transactions avec les parties liées » :

Veillez trouver ci-joint la note 34 relative aux transactions avec les parties liées après élimination des opérations effectuées avec les sociétés intégrées globalement.

TUNISIE VALEURS**Commissions**

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 245 916 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 21 968 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 2 078 467 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 11 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 36 043 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 19 805 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 246 099 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV**Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt**

Tunisie Leasing a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 223 000 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 1 290 865 DT.

MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

DAR EL JELD**Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 36 413 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 921 693 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 350 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2017, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 15 839 259 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing totalise un montant de 7 132 092 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2017 s'élève à 160 KDT (HT).

TUNISIE VALEURS

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

4.10 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn
MF : 578728R/A/M/000



AMC Ernst & Young

Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie
Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
MF : 035482WAM000

TLG Leasing-Factoring-LLD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 327 166 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 11 867 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du groupe TLG inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe). Les états financiers consolidés du groupe TLG ont été arrêtés sur la base d'états financiers provisoires du groupe Alios qui sont en cours d'audit à la date de l'émission de notre rapport. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2017 et de déterminer si des ajustements à comptabiliser auraient été nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers consolidés 33 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants :

1- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4-1 Test de dépréciation du goodwill

Question clé de l'audit:

Au 31 décembre 2017, un écart d'acquisition d'un montant de 10 986 KDT en valeur brute est comptabilisé à l'actif du bilan consolidé de TLG, dont un goodwill à hauteur de 4 288 KDT provenant de la première consolidation du Groupe Alios financé par TLG Finance.

Vu l'existence d'indices objectifs de perte de valeur, la Direction a déroulé un test de dépréciation dudit actif. Cette analyse a abouti à la constatation d'une perte de valeur à hauteur de 1 494 KDT au niveau des comptes de TLG Finance (Filiale de Tunisie Leasing) dont la part revenant au Groupe TLG s'élève à 506 KDT.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin d'apprécier leur valeur recouvrable.

Réponses apportées:

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le rapport d'évaluation du groupe Alios élaboré par un expert indépendant au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4-2 Processus de consolidation

Le Groupe Tunisie Leasing englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring, intermédiation en bourse et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing ;
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement

être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 17 avril 2018

Les commissaires aux comptes

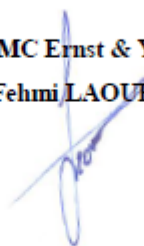
ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE



4.11 Patrimoine de la société au 30/06/2018

4.11.1. Créances de leasing au 30/06/2018

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Encours financiers	943 310 641	785 967 655	785 967 655	884 168 284
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	29 005 632	10 626 880	10 626 880	21 256 440
- Impayés	30 312 050	29 325 183	29 325 183	28 552 503
- Intérêts Constatés d'avance	(3 833 324)	(4 090 765)	(4 090 765)	(4 611 302)
Total brut	998 794 999	821 828 953	821 828 953	929 365 925
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(14 776 627)	(18 036 944)	(18 036 944)	(15 184 497)
- Provisions collectives	(3 609 000)	(2 873 000)	(2 873 000)	(3 345 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 890 427)	(15 572 857)	(15 572 857)	(14 653 261)
- Produits réservés	(4 695 339)	(5 190 173)	(5 190 173)	(5 194 746)
Total des provisions	(37 971 393)	(41 672 974)	(41 672 974)	(38 377 504)
Soldes nets	960 823 606	780 155 979	780 155 979	890 988 421

Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Matériel de transport léger	401 701 398	315 431 225	315 431 225	370 064 751
Matériel de transport léger Utilitaire	68 605 168	62 433 712	62 433 712	67 289 049
Matériel de transport lourd	127 011 718	96 888 669	96 888 669	109 755 321
Matériel BTP	123 840 454	111 818 321	111 818 321	122 828 936
Equipement industriel	93 673 953	79 931 412	79 931 412	88 304 797
Equipement informatique	5 381 686	4 762 520	4 762 520	5 175 910
Autres	70 403 019	57 357 645	57 357 645	64 576 743
Sous total	890 617 396	728 623 504	728 623 504	827 995 507
Immeubles de bureaux	31 859 731	27 710 674	27 710 674	28 757 879
Immeubles industriels ou commerciaux	49 839 146	40 260 358	40 260 358	48 671 338
Total	972 316 273	796 594 536	796 594 536	905 424 724

4.11.2. Acheteurs factorés

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Comptes des acheteurs locaux	162 384 735	-	149 074 946	139 111 673
Comptes des acheteurs export	749 900	-	1 370 122	1 143 496
Comptes des acheteurs import	10 004 096	-	5 276 667	8 611 983
Sous total	173 138 731	-	155 721 735	148 867 152
A déduire				
Provisions sur compte adhérents	(5 821 061)	-	(5 712 958)	(5 977 462)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 386 819)	-	(1 195 819)	(1 263 419)
Provisions sur compte acheteurs	0	-	0	(2 736)
Montant net	165 930 851	-	148 812 958	141 623 535
Comptes des adhérents				
Fonds de garantie (FDG Domestique)	16 307 938	-	15 236 478	14 152 855
Disponible	27 709 845	-	22 890 311	18 014 610
FDG comptes en devise	83 216	-	184 767	93 326
Compte import	10 004 096	-	5 276 667	8 611 983
Sous total	54 105 095	-	43 588 222	40 872 774
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	119 033 636	-	112 133 512	107 994 378

4.11.3. Les immobilisations corporelles et incorporelles

4.11.3.1. Les immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur Comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	8 270 986	49 875	-	8 320 841	6 472 584	317 541	-	6 790 125	1 530 716
Logiciels en cours		75 204	498 030	-	573 234	-	-	-	-	573 234
Avances sur acquisition d'immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		8 346 170	547 905	-	8 894 075	6 472 584	317 541	-	6 790 125	2 103 950

4.11.3.2. Les immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Fin de période	Amortissements			Valeur Comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de	Cessions	Fin de période
Terrain		2 197 319	-	-	2 197 319	-	-	-	-
Constructions	5%	6 840 252	-	-	6 840 252	2 002 721	184 842	-	2 187 563
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670
Matériel de transport	20%	1 205 071	858 781	185 230	1 678 622	284 292	100 360	125 387	259 265
Mobilier de bureau	10%	825 204	45 670	-	870 874	572 280	25 735	-	598 015
Matériel informatique	33%	1 606 089	15 491	-	1 621 580	1 282 198	74 906	-	1 357 104
Installations générales	10%	2 750 151	35 363	-	2 785 514	1 345 338	123 283	-	1 468 621
TOTAUX		15 254 756	755 305	185 230	15 824 831	5 517 499	488 926	125 387	5 881 038
									9 943 793
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		23 600 926	1 303 210	185 230	24 718 906	11 990 083	806 467	125 387	12 671 163
									12 047 743

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

4.11.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Titres de participation	47 509 314	57 608 272	48 208 422	47 509 314
Titres immobilisés	14 004 063	13 476 715	12 348 568	12 024 063
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613	8 454 613	8 454 613
<u>Montant brut</u>	<u>69 967 990</u>	<u>79 539 600</u>	<u>69 011 603</u>	<u>67 987 990</u>
A déduire :				
Versements restant à effectuer sur titres	(240 000)	(310 200)	(310 200)	(240 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>69 727 990</u>	<u>79 229 400</u>	<u>68 701 403</u>	<u>67 747 990</u>
A déduire :				
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(958 439)	(147 665)	(147 665)	(481 666)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(687 457)	(810 110)	(1 142 340)	(707 457)
<u>Montant net</u>	<u>68 082 094</u>	<u>78 271 625</u>	<u>67 411 398</u>	<u>66 558 867</u>

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698	-	-	2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,30	16,28	10 685 481	-	-	2006/2009	18,72%
TLG Finance	741 642	21,94	23,49	17 419 543	-	-	2015/2017	33,90%
Allos Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597	-	-	2006/2017	4,87%
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000	-	-	2000/2016	100%
Total Entreprises liées				29 594 318				
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084	-	-	1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,00	10,00	2 200	-	-	1997	44,00%
Tunis Valeurs	533 420	5,00	5,20	2 771 739	-	-	1991/92/96/98/2004/2012	533,42%
Tuninvest International Sicar	125	10,00	10,00	1 250	-	-	1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360	-	-	2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 432 633				
Autres								
Amen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910	-	-	2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500	-	-	2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000	-	347 665	2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100	-	-	2010	-
Tayvir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600	-	334 000	2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	240 000	276 774	2013	11,63%
Emakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650	-	-	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602	-	-	2016	7,00%
Total Autres				14 082 362	240 000	958 439		
Total Titres de participation				47 509 314	240 000	958 439		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000	-	-	1997	()
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910	-	42 910	2000	()
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500	-	100 500	2006	()
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605	-	-	2009	()
* Société Méhant Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	544 048	-	544 047	2009	()
* Société YASMINE	175 000	10,00	10,00	1 750 000	-	-	2011/2013	()
* Société Agricole SIDI OTHMEN	20 000	100,00	100,00	2 000 000	-	-	2012/2013	()
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000	-	-	2014	()
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000	-	-	2015	()
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000	-	-	2016	()
* Société Enqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000	-	-	2016	()
* Société STEP	100 000	10,00	10,00	1 000 000	-	-	2018	()
* Société SGTM	10 000	100,00	100,00	1 000 000	-	687 457	2018	()
Total				14 004 063	-	687 457		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

4.12 Les principales acquisitions et cessions d'immobilisation corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2018

4.12.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 30/06/2018

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
M.M.B	47 547	
ML TRANSPORT	586 300	185 230
ML INFO	44 702	
A.A.I	34 761	
TOTAL	713 310	185 230

- M.M.B : MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU
- ML INFO : MATERIEL INFORMATIQUE
- A.A.I : AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATION

4.12.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 30/06/2018

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
LOGICIELS INFO	324 285	

4.15.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2018

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
TLG FINANCE	1 000 000	
ALIOS FINANCE	1 000 000	
TOTAL	2 000 00	0

4.13 États financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne :

- Une note portant sur la déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur l'effet des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note complémentaire à la note « portefeuille titres commercial » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements indiquant par catégories de placements de même nature :
 - ◆ le coût d'acquisition,
 - ◆ la valeur de marché pour les placements évalués à la valeur de marché,
 - ◆ la juste valeur pour les autres placements à court terme
- Une note complémentaire à la note « autres actifs » et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 30 et 34 de la NC 10 relative aux charges reportées comportant :
 - ◆ La valeur brute des charges à répartir, le montant cumulé des résorptions et leur valeur nette à la date de la fin de la période
 - ◆ Le montant des résorptions des charges à répartir au titre de la période,
 - ◆ Les méthodes de résorption utilisées et, le cas échéant, les taux correspondants,
 - ◆ Une description des activités dans lesquelles la société est engagée et les avantages futurs que l'entreprise prévoit de réaliser

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 30/06/2019 et suivants.

4.13.1 Bilans arrêtés au 30/06/2018

BILAN
 Arrêté au 30 juin 2018
 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin	30-juin	30-juin	31-déc.
ACTIFS		2018	2017	2017	2017
				Pro-forma	
Caisse et avoirs auprès des banques	3	1 358 703	2 878 570	1 072 287	1 658 200
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	960 823 606	780 155 979	780 155 979	890 988 421
Acheteurs factorés	5	165 930 851	-	148 812 958	141 623 535
Portefeuille titre commercial	6	311 385	805 722	805 722	255 278
Portefeuille d'investissements	7	68 082 094	78 271 625	67 411 398	66 558 867
Valeurs Immobilisés	8	12 047 743	10 127 784	11 796 970	11 610 843
Autres actifs	9	32 651 543	20 185 601	21 116 380	22 646 618
TOTAL DES ACTIFS		1 241 205 925	892 425 281	1 031 171 694	1 135 341 763
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIFS					
Concours bancaires	10	42 554 096	6 771 040	25 814 475	23 897 500
Emprunts et dettes rattachées	11	864 827 852	673 857 020	731 856 595	790 673 650
Dettes envers la clientèle	12	22 065 299	16 819 575	16 819 575	19 472 950
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	54 105 095	-	43 588 222	40 872 774
Fournisseurs et comptes rattachés	13	86 170 463	57 002 757	57 002 757	94 124 927
Autres passifs	14	25 987 251	9 600 966	16 501 997	19 980 330
TOTAL DES PASSIFS		1 095 710 056	764 051 358	891 583 621	989 022 132
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		53 030 190	50 149 394	60 030 190	60 030 190
Résultats reportés		39 289 440	27 088 352	27 648 394	27 648 394
Résultat de la période		8 176 239	6 136 177	6 909 489	13 641 046
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		145 495 869	128 373 923	139 588 073	146 319 630
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 241 205 925	892 425 281	1 031 171 694	1 135 341 763

4.13.2 Etats des engagements Hors Bilan au 30/06/2018

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 30 Juin 2018
(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
PASSIFS EVENTUELS	-	14 000 000	-	-
Cautions , avals et autres garanties données	-	14 000 000	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	153 704 556	42 318 988	62 888 334	121 538 273
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	47 888 845	41 604 749	41 604 749	33 212 951
Engagements données en faveur des banques	79 500 000	-	-	70 500 000
Engagements sur autres titres	490 000	714 239	714 239	644 039
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	25 825 710	-	20 569 346	17 181 283
ENGAGEMENTS RECUS	165 685 492	135 955 243	165 517 998	171 190 502
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 404 238	8 316 461	8 316 461	8 335 294
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	154 109 622	127 298 734	127 298 734	144 753 422
Garanties et engagements de financement reçus des banques	7 671 853	-	26 406 613	13 726 690
Autres garanties reçues	3 904 017	-	3 156 142	4 035 048
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	27 500 000	-	-	20 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	27 500 000	-	-	20 000 000

4.13.3 Etats de résultat arrêtés au 30/06/2018

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30 juin 2018
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	45 172 744	35 918 918	35 918 918	75 997 327
Revenu du factoring	17	9 005 364	-	7 362 490	15 449 650
Intérêts et charges assimilés	19	(33 414 744)	(21 360 105)	(23 585 554)	(52 376 025)
Commissions encourues	20	(78 984)	-	(120 206)	(252 647)
Produits des placements	21	3 878 858	6 313 298	5 753 257	5 233 075
Autres Produits d'exploitations	18	1 287 982	895 319	895 319	2 110 399
Produit net		25 851 220	21 767 430	26 224 224	46 161 779
Charges de personnel	22	(8 249 286)	(5 857 401)	(7 654 936)	(14 783 785)
Autres charges d'exploitation	23	(3 805 343)	(2 679 360)	(3 358 916)	(7 215 379)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(835 609)	(659 140)	(847 754)	(1 699 952)
Total des charges d'exploitation		(12 890 238)	(9 195 901)	(11 861 606)	(23 699 116)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		12 960 982	12 571 530	14 362 618	22 462 663
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	252 058	(4 535 792)	(4 879 798)	(2 224 215)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(446 121)	(64 239)	35 761	123 799
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(562 602)	(366 167)	(579 767)	(768 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 204 317	7 605 332	8 938 814	19 594 061
Autres gains ordinaires	28	183 925	261 662	213 185	574 664
Autres pertes ordinaires	29	(1)	(98)	(293 680)	(386 745)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 388 241	7 866 896	8 858 319	19 781 980
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	-	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(3 716 472)	(1 730 719)	(1 948 830)	(5 534 836)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		8 671 769	6 136 177	6 909 489	14 431 737
Eléments extraordinaires		(495 530)	-	-	(790 691)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 176 239	6 136 177	6 909 489	13 641 046
Résultat par action		0,908	0,682	0,768	1,516

4.13.4 Etats de flux de trésorerie arrêtés au 30/06/2018

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Au 30 juin 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Encaissements reçus des clients	31	287 606 971	233 957 611	233 957 611	499 083 822
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(318 267 209)	(274 321 876)	(274 322 537)	(571 365 549)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	197 455 997	-	175 576 933	363 804 724
Financement des adhérents	31S	(200 392 722)	-	(182 641 345)	(358 470 437)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	29 620 323	-	86 250 085	173 896 929
Remboursements des crédits à court terme	33	(32 057 390)	-	(76 757 642)	(161 301 847)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(11 942 262)	(9 719 326)	(12 466 334)	(21 609 469)
Intérêts payés	35	(40 290 652)	(26 324 196)	(28 923 650)	(50 274 693)
Impôts et taxes payés	36	(4 378 889)	(4 384 757)	(5 170 429)	(8 603 441)
Autres flux de trésorerie	37	2 729 924	3 377 299	3 377 299	(6 204 616)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(89 915 910)	(77 415 245)	(81 120 009)	(141 044 577)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 303 210)	(590 074)	(601 126)	(1 368 360)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	60 893	42 760	55 760	305 274
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(2 000 000)	(4 940 953)	(4 840 953)	(6 341 732)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	-	706 800	706 800	2 636 703
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 242 317)	(4 781 467)	(4 679 519)	(4 768 115)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Dividendes et autres distributions	42	(8 997 451)	(9 008 307)	(9 608 307)	(9 598 766)
Encaissements provenant des emprunts	11	227 158 448	236 768 135	236 768 135	426 018 135
Remboursements d'emprunts	11	(187 958 863)	(162 640 345)	(167 053 178)	(309 030 736)
Flux liés au financement à court terme	11	44 000 000	23 500 000	23 500 000	26 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		74 202 134	88 619 483	83 606 650	133 888 633
Variation de trésorerie		(18 956 093)	6 422 771	(2 192 878)	(11 924 059)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(22 239 300)	(10 315 241)	(22 549 310)	(10 315 241)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	(41 195 393)	(3 892 470)	(24 742 188)	(22 239 300)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 1993, le 1^{er} janvier 1994, le 1^{er} janvier 1995 et le 1^{er} janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2001, le 1^{er} janvier 2002, le 1^{er} janvier 2003 et le 1^{er} janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranche de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la

troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)
<u>Apport net</u>	DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2018 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2018 a décidé de modifier la raison sociale de la société « Tunisie Leasing» à « Tunisie Leasing & Factoring »

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing & factoring, arrêtés au 30 juin 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat

- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
 - Les taux retenus sont les suivants :
- | | | |
|----------------------------------|------------|------------|
| - Logiciels | 3 et 5 ans | 20% et 33% |
| - Constructions | 20 ans | 5% |
| - Constructions sur sol d'autrui | 5 ans | 20% |
| - Matériel de transport | 5 ans | 20% |
| - Mobilier et matériel de bureau | 10 ans | 10% |
| - Matériel informatique | 3 ans | 33% |
| - Installations générales | 10 ans | 10% |

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision
	A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2012 à 2016 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2016}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements}_{gi} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après au règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation

des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2012 à 2016 selon la formule suivante :

$$TMM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$FS =$	<i>Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2017</i>
	<i>Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2016</i>

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2012 – 2016 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$
--

Il est à noter que la direction n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Banques	1 339 797	2 865 867	1 058 227	1 642 811
- Caisses	18 906	12 703	14 060	15 389
Total	1 358 703	2 878 570	1 072 287	1 658 200

NOTE 4 : CRÉANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Encours financiers	943 310 641	785 967 655	785 967 655	884 168 284
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	29 005 632	10 626 880	10 626 880	21 256 440
- Impayés	30 312 050	29 325 183	29 325 183	28 552 503
- Intérêts Constatés d'avance	(3 833 324)	(4 090 765)	(4 090 765)	(4 611 302)
Total brut	998 794 999	821 828 953	821 828 953	929 365 925
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(14 776 627)	(18 036 944)	(18 036 944)	(15 184 497)
- Provisions collectives	(3 609 000)	(2 873 000)	(2 873 000)	(3 345 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 890 427)	(15 572 857)	(15 572 857)	(14 653 261)
- Produits réservés	(4 695 339)	(5 190 173)	(5 190 173)	(5 194 746)
Total des provisions	(37 971 393)	(41 672 974)	(41 672 974)	(38 377 504)
Soldes nets	960 823 606	780 155 979	780 155 979	890 988 421

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Solde au 31 décembre 2017	886 895 227	703 496 869	703 496 869	703 496 869
<u>Additions de la période</u>				
- Investissements	268 752 825	243 167 019	243 167 019	537 633 911
- Relocations	2 828 239	1 341 129	1 341 129	4 856 109
<u>Retraits de la période</u>				
-Remboursement des créances échues	(190 850 396)	(160 820 949)	(160 820 949)	(339 027 201)
-Remboursement des créances anticipées	(11 169 364)	(6 663 782)	(6 663 782)	(14 411 199)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(636 409)	(726 047)	(726 047)	(1 491 883)
-Relocations	(2 033 346)	(1 081 886)	(1 081 886)	(3 514 062)
<u>Provisions de La période</u>				
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	-	(5 569 233)	(5 569 233)	(5 087 674)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(264 000)	-	-	(472 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	407 870	2 541 471	2 541 471	4 912 357
Solde au 30 juin 2018	953 930 646	775 684 591	775 684 591	886 895 227

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Agriculture	60 791 343	41 892 758	41 892 758	53 435 479
Bâtiments TP	153 328 662	130 148 404	130 148 404	148 597 425
Industrie				
Agro-alimentaire	62 292 942	46 596 148	46 596 148	56 830 139
Chimie	20 942 346	18 905 316	18 905 316	20 440 584
Energie	92 951	151 707	151 707	114 228
Textile	16 150 285	15 369 852	15 369 852	15 710 326
Mines	998 788	222 866	222 866	807 286
Autres industries	124 043 012	106 959 358	106 959 358	116 814 490
Tourisme				
Hôtellerie	1 826 917	1 169 203	1 169 203	1 608 183
Agences de voyage	7 885 412	5 512 307	5 512 307	6 822 582
Location de voiture	67 983 991	51 792 646	51 792 646	57 583 810
Autres Tourisme	13 662 872	11 438 234	11 438 234	13 755 023
Commerce et service				
Commerce	233 848 978	192 593 142	192 593 142	217 506 095
Transport	55 736 480	43 736 207	43 736 207	49 219 054
Audio-visuel	497 439	480 702	480 702	426 895
Professions libérales	57 326 738	46 782 476	46 782 476	55 247 131
Autres Services	94 907 118	82 843 210	82 843 210	90 505 994
Total	972 316 273	796 594 536	796 594 536	905 424 724

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Matériel de transport léger	401 701 398	315 431 225	315 431 225	370 064 751
Matériel de transport léger Utilitaire	68 605 168	62 433 712	62 433 712	67 289 049
Matériel de transport lourd	127 011 718	96 888 669	96 888 669	109 755 321
Matériel BTP	123 840 454	111 818 321	111 818 321	122 828 936
Equipement industriel	93 673 953	79 931 412	79 931 412	88 304 797
Equipement informatique	5 381 686	4 762 520	4 762 520	5 175 910
Autres	70 403 019	57 357 645	57 357 645	64 576 743
Sous total	890 617 396	728 623 504	728 623 504	827 995 507
Immeubles de bureaux	31 859 731	27 710 674	27 710 674	28 757 879
Immeubles industriels ou commerciaux	49 839 146	40 260 358	40 260 358	48 671 338
Total	972 316 273	796 594 536	796 594 536	905 424 724

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Paiements minimaux sur contrats actifs	1 082 177 426	895 863 504	895 863 504	1 005 731 439
A recevoir dans moins d'1an	394 546 476	327 225 713	327 225 713	363 609 382
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	666 826 525	549 090 415	549 090 415	619 453 707
A recevoir dans plus de 5 ans	20 804 426	19 547 376	19 547 376	22 668 350
Produits financiers non acquis	154 109 622	127 298 734	127 298 734	144 753 421
Encours contrats actifs (1)	928 067 804	768 564 770	768 564 770	860 978 018
A recevoir dans moins d'1an	322 616 705	268 042 723	268 042 723	296 931 347
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	586 873 039	483 345 484	483 345 484	543 709 727
A recevoir dans plus de 5 ans	18 578 060	17 176 563	17 176 563	20 336 944
Créances en cours (2)	29 005 632	10 626 880	10 626 880	21 256 440
Créances échues (3)	3 449 314	1 077 653	1 077 653	469 700
Contrats suspendus (contentieux) (4)	11 793 523	16 325 233	16 325 233	22 720 566
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	972 316 273	796 594 536	796 594 536	905 424 724

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Clients ordinaires				
- Impayés	13 309 395	12 728 724	12 728 724	12 728 865
<u>Montant brut</u>	13 309 395	12 728 724	12 728 724	12 728 865
A déduire :				
- Provisions	(695 218)	(2 285 101)	(2 285 101)	(1 694 638)
- Produits réservés	(1 912 409)	(1 891 630)	(1 891 630)	(2 350 920)
<u>Montant net</u>	10 701 768	8 551 993	8 551 993	8 683 307
Clients litigieux				
- Impayés	17 002 655	16 596 459	16 596 459	15 823 639
<u>Montant brut</u>	17 002 655	16 596 459	16 596 459	15 823 639
A déduire :				
- Provisions	(13 883 179)	(13 287 756)	(13 287 756)	(12 918 985)
- Produits réservés	(3 092 921)	(3 296 504)	(3 296 504)	(2 881 426)
<u>Montant net</u>	26 555	12 199	12 199	23 228
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)	(2 039)	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	10 726 284	8 562 153	8 562 153	8 704 496

NOTE 4.5 (SUITE) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2018

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	844 418 138	105 659 065	3 941 983	447 916	17 849 172	972 316 274
Impayés	3 090 141	8 650 124	1 146 591	321 703	17 103 490	30 312 049
Avances et acomptes reçus (*)	(10 758 536)	(205 610)	(43 148)	-	(2 482 160)	(13 489 454)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	836 749 743	114 103 579	5 045 426	769 619	32 470 502	989 138 869
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,51%	0,08%	3,49%	
				4,07%		
ENGAGEMENTS HORS BILAN	44 697 634	3 191 211	-	-	-	47 888 845
TOTAL ENGAGEMENTS	881 447 377	117 294 790	5 045 426	769 619	32 470 502	1 037 027 714
Produits réservés	-	-	212 900	61 041	3 108 481	3 382 422
Provisions affectées sur les impayés	-	-	453 344	159 472	13 965 580	14 578 396
Provisions affectées sur les encours	-	-	137 367	64 276	14 556 629	14 758 272
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	803 611	284 789	31 630 690	32 719 090
ENGAGEMENTS NETS	881 447 377	117 294 790	4 241 815	484 830	839 812	1 004 308 624
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			15,79%	37,00%	90,50%	
				80,17%		

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2018 à 4,07% contre 5,88% à fin juin 2017 et 4,34% à fin décembre 2017

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2018 à 80,17% contre 77,3% à fin juin 2017 et 82,35% à fin décembre 2017

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Comptes des acheteurs locaux	162 384 735	-	149 074 946	139 111 673
Comptes des acheteurs export	749 900	-	1 370 122	1 143 496
Comptes des acheteurs import	10 004 096	-	5 276 667	8 611 983
Sous total	173 138 731	-	155 721 735	148 867 152
A déduire				
Provisions sur compte adhérents	(5 821 061)	-	(5 712 958)	(5 977 462)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 386 819)	-	(1 195 819)	(1 263 419)
Provisions sur compte acheteurs	0	-	0	(2 736)
Montant net	165 930 851	-	148 812 958	141 623 535
Comptes des adhérents				
Fonds de garantie (FDG Domestique)	16 307 938	-	15 236 478	14 152 855
Disponible	27 709 845	-	22 890 311	18 014 610
FDG comptes en devise	83 216	-	184 767	93 326
Compte import	10 004 096	-	5 276 667	8 611 983
Sous total	54 105 095	-	43 588 222	40 872 774
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	119 033 636	-	112 133 512	107 994 378

NOTE 5 (SUITE) :

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements liés à l'activité de l'affacturage, sur la base de la classification arrêtée au 30-juin-18 se présentent comme suit :

	Analyse par classe					
	A	B1	B2	B3	B4	Totaux
Nature Engagement						
Domestique avec recours	108 049 345	756 752	119 580		4 306 018	113 231 694
Domestique sans recours	3 889 459		-	-	27 245	3 916 704
Export	421 631				1 463 889	1 885 521
Total Engagements	112 360 435	756 752	119 580	0	5 797 153	119 033 919
Engagements de financement donnés	3 810 326	38 420	-	-		3 848 745
Engagement sous forme de B.O.	17 633 300					17 633 300
Total Engagements hors bilan	21 443 626	38 420	0	0	0	21 482 045
Total Engagements par classe	133 804 061	795 171	119 580	0	5 797 153	140 515 964
Total des Provisions Affectées	0	0	23 916	0	5 797 153	5 821 069
Total Provisions collectives	1 386 819					1 386 819
Taux des engagements non performants						
Taux de couverture des engagements non performants				4,21%		98,38%

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
-Tunisie Sicav	59 332	551 478	551 478	13 878
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020	500 020
Total brut	698 052	1 190 198	1 190 198	652 598
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(386 667)	(384 476)	(384 476)	(397 320)
Total net	311 385	805 722	805 722	255 278

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Titres de participation	47 509 314	57 608 272	48 208 422	47 509 314
Titres immobilisés	14 004 063	13 476 715	12 348 568	12 024 063
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613	8 454 613	8 454 613
Montant brut	69 967 990	79 539 600	69 011 603	67 987 990
A déduire :				
Versements restant à effectuer sur titres	(240 000)	(310 200)	(310 200)	(240 000)
Montant libéré	69 727 990	79 229 400	68 701 403	67 747 990
A déduire :				
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(958 439)	(147 665)	(147 665)	(481 666)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(687 457)	(810 110)	(1 142 340)	(707 457)
Montant net	68 082 094	78 271 625	67 411 398	66 558 867

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2017	47 509 314	47 269 314	240 000
Additions de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Soldes au 30 Juin 2018	47 509 314	47 269 314	240 000

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2017	12 024 063	12 024 063	-
Additions de la période			
- Société STEP	1 000 000	1 000 000	
- Société SGTm	1 000 000	1 000 000	
Cessions de la période			
- Société Méhari Beach Tabarka	(20 000)	(20 000)	
Soldes au 30 Juin 2018	14 004 063	14 004 063	-

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Magheb Leasing Algerie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
TLG Finance	741 642	21,94	23,49	17 419 543			2015/2017	33,90%
Allos Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597			2006/2017	4,87%
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Total Entreprises liées				29 994 318	-	-		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,00	10,00	2 200			1997	44,00%
Tuninvest International Sicar	533 420	5,00	5,20	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	533,42%
Tuninvest Innovations Sicar	125	10,00	10,00	1 250			1998	25,00%
	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 432 633	-	-		
Autres								
Amen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910			2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		347 665	2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600		334 000	2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	240 000		2013	11,63%
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		276 774	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 082 362	240 000	958 439		
Total Titres de participation				47 509 314	240 000	958 439		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	(*)
* Tourisme Bahéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhail Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	544 048		544 047	2009	(*)
* Société YASMINE	175 000	10,00	10,00	1 750 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
* Société STEP	100 000	10,00	10,00	1 000 000			2018	(*)
* Société SGTM	10 000	100,00	100,00	1 000 000			2018	(*)
				14 004 063	-	687 457		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISÉES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISÉES Au 30 JUIN 2018 (Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORABLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur Comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Dotation de la période	Cessions	
Logiciels	20% et 33,33%	8 270 966	49 875	-	8 320 841	317 541	-	1 530 716
Logiciels en cours		75 204	498 030	-	573 234	-	-	573 234
Avances sur acquisition d'immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		8 346 170	547 905	-	8 894 075	317 541	-	2 103 950

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur Comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Dotation de la période	Cessions	
Terrain		2 197 319	-	-	2 197 319	-	-	2 197 319
Constructions	5%	6 640 252	-	-	6 640 252	164 642	-	4 472 889
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	-	-	-
Matériel de transport	20%	1 205 071	658 781	185 230	1 678 622	100 360	125 387	1 419 357
Mobilier de bureau	10%	825 204	45 670	-	870 874	25 735	-	272 859
Matériel informatique	33%	1 606 089	15 491	-	1 621 580	74 906	-	264 476
Installations générales	10%	2 750 151	35 363	-	2 785 514	123 283	-	1 316 893
TOTAUX		15 254 756	755 305	185 230	15 824 831	488 926	125 387	9 943 793
TOTAL VALEURS IMMOBILISÉES		23 600 926	1 303 210	185 230	24 718 906	806 467	125 387	12 047 743

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportées et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Frais d'émission des emprunts (*)	1 857 551	1 666 263	1 666 263	1 805 900
- Charges à répartir	29 141	87 425	87 425	58 283
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	514 955	108 959	108 959	106 628
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 284 901	2 704 762	2 704 762	253 520
- Prêts au personnel	2 116 189	2 210 481	2 347 795	2 261 552
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	299 273	266 858	324 833	359 400
- Dépôts et cautionnements versés	319 256	165 658	336 799	487 220
- Cautionnements Citi Bank	-	-	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	-	-	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	28 513	56 132	62 228	98 993
- Crédit de TVA	13 042 899	5 384 470	5 384 470	12 286 209
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	-	312 798	312 798	-
- Acomptes provisionnels	1 652 606	1 106 098	1 407 205	-
- Compte courant Tunisie Factoring	-	31 743	-	-
- Compte courant Tunisie LLD	101 138	237 742	237 742	4 479
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240	327 240
- GIEFCA	-	62 882	62 882	62 882
- Adhérents, contrats résiliés	23 456	23 174	23 456	23 457
- Autres comptes débiteurs	1 468 450	464 053	495 926	280 578
- Produits à recevoir des tiers	8 997 277	5 162 015	5 232 295	3 750 711
- Règlement égarés	-	-	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	-	-	194 089	193 589
- Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	-	-	-	(2 250)
- Compte d'attente	350 330	421 238	421 238	626 685
- Charges constatées d'avance	1 468 571	545 692	741 356	1 100 693
Total brut	33 881 746	21 345 683	22 493 237	24 099 245
A déduire				
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(17 880)	(17 880)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	-	-	(194 839)	(193 589)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(150 401)	(164 197)	(186 133)	(179 236)
Total net	32 651 543	20 185 601	21 116 380	22 646 618

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 Juin 2018
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute début de période		Valeur brute fin de période		Résorptions début de période	Résorptions fin de période		Valeur Comptable nette
		Addition	Transfert	Addition	Transfert		Dotation	Transfert	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	6 119 297	421 488	-	6 540 785	4 313 397	369 837	-	1 857 551
TOTAUX		6 119 297	421 488	-	6 540 785	4 313 397	369 837	-	1 857 551

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Banques, découverts	42 554 096	6 771 040	25 814 475	23 897 500
Total	42 554 096	6 771 040	25 814 475	23 897 500

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
Emprunts				
- Banques locales	240 127 129	162 791 223	172 711 529	182 602 761
- Banques étrangères	239 504 968	220 423 900	220 423 900	246 895 111
- Emprunts obligataires	258 950 500	249 975 140	258 975 140	269 885 140
- Billets de trésorerie	-	3 000 000	3 000 000	-
- Crédit à court terme	1 785 203	-	2 119 632	1 722 271
- Ligne d'avance	33 500 000	-	21 000 000	36 000 000
- Certificat de dépôts	79 000 000	27 500 000	42 500 000	35 000 000
Total emprunts	852 867 800	663 690 263	720 730 201	772 105 283
Dettes rattachées				
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 943 627	984 130	1 943 767	3 289 642
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 781 170	4 060 245	4 060 245	3 933 019
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 235 255	5 017 907	5 017 907	11 345 706
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	104 475	104 475	-
Total dettes rattachées	11 960 052	10 166 757	11 126 394	18 568 367
Total	864 827 852	673 857 020	731 856 595	790 673 650

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	182 602 761	182 000 000	124 475 632	240 127 129	85 658 983	154 468 146
* AMEN BANK 2015/1	2 340 425	-	638 300	1 702 125	425 529	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	4 791 667	-	1 250 000	3 541 667	1 041 667	2 500 000
* AMEN BANK 2018/1	-	20 000 000	833 333	19 166 667	14 166 667	5 000 000
* AMEN BANK 2018/2	1 685 262	35 000 000	-	35 000 000	-	35 000 000
* AMEN BANK MT2-TF	1 643 323	-	542 327	1 100 996	691 182	1 142 935
* AMEN BANK MT3-TF	1 466 860	-	305 775	1 162 085	879 105	308 466
* AMEN BANK MT5-TF	3 665 319	1 500 000	189 290	1 977 570	1 043 827	456 173
* BH MT1-TF	5 000 000	-	474 360	1 500 000	2 195 104	995 855
* BH MT2-TF	45 000 000	-	420 820	3 190 959	3 689 283	889 897
* BH MT5-TF	1 500 000	92 000 000	-	5 000 000	4 145 665	854 335
* AL BARAKA BANK	11 000 000	-	1 000 000	52 000 000	-	52 000 000
* ABC 2017	1 000 000	-	-	500 000	-	500 000
* ATTILARI BANK 2013	1 666 667	-	1 000 000	11 000 000	-	11 000 000
* ATTILARI BANK 2015	7 500 000	-	1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
* ATTILARI BANK 2016	8 500 000	-	1 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* ATTILARI BANK 2017	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* ATTILARI BANK 2018	-	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	1 000 000	-	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
* BIAT 2015/1	3 750 000	-	750 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
* BIAT 2015/2	9 000 000	-	1 500 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* BIAT 2016	14 000 000	-	2 000 000	16 190 478	12 380 954	3 809 524
* BIAT 2017/1	18 095 238	-	1 904 760	-	-	-
* BTK 2013	500 000	-	500 000	4 000 000	-	4 000 000
* ZITOUNA BANK	4 000 000	-	4 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* BH 2016	3 000 000	-	500 000	6 500 000	5 500 000	2 000 000
* BH 2017	9 500 000	-	1 000 000	7 500 000	-	14 500 000
* BT 2017	8 500 000	-	1 000 000	14 500 000	-	14 500 000
* CITI BANK	14 500 000	14 500 000	-	239 504 958	186 688 031	52 816 937
BANQUES ETRANGERES	246 895 111	14 459 748	21 849 891	239 504 958	186 688 031	52 816 937
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	8 285 831	-	2 244 464	6 041 368	1 825 412	4 215 956
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	14 513 889	-	1 612 654	12 901 235	9 675 926	3 225 309
* B.E.I 2017	30 581 835	-	-	30 581 835	30 581 835	-
* BIRD 2012	6 430 832	-	678 572	5 752 260	4 395 118	1 357 143
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	6 000 000	5 666 667	333 333
* BIRD 2018	-	7 000 000	-	7 000 000	7 000 000	-
* B.A.D	4 316 533	-	424 576	3 891 957	3 042 804	849 153
* BERD 2014	6 628 857	-	1 657 214	4 971 642	1 657 213	3 314 429
* BERD 2016	12 300 000	-	-	12 300 000	8 785 714	3 514 286
* SANAD	7 562 930	-	-	5 672 256	1 890 908	3 781 348
* SANAD 2016	13 727 764	-	1 715 985	12 011 779	8 579 807	3 431 972
* SANAD GGF	21 933 331	-	2 741 669	19 191 662	13 708 324	5 483 338
* PROPARCO	17 272 111	-	2 467 444	14 804 667	9 869 778	4 934 889
* RESPONSABILITY MICRO	17 160 500	-	2 451 500	14 709 000	9 806 000	4 903 000
* RESPONSABILITY SICAV LUX	19 215 700	-	2 135 075	17 080 625	12 810 474	4 270 151
* DEG 2017	16 470 600	-	1 830 065	14 640 535	10 980 405	3 660 130
* FADES 2018	44 340 000	-	-	44 340 000	38 797 500	5 542 500
	-	7 459 748	-	7 459 748	7 459 748	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	429 497 872	196 459 748	146 325 523	479 632 096	272 347 013	207 285 083

NOTE 11: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2012 I	4 964 000	-	2 482 000	2 482 000	-	2 482 000
* Emprunt obligataire 2012 II	6 140 000	-	4 000 000	2 140 000	1 070 000	1 070 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2013 I	13 032 000	-	-	13 032 000	7 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	12 468 000	-	4 000 000	8 468 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	17 404 000	-	6 000 000	11 404 000	5 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	19 240 000	-	-	19 240 000	13 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	28 814 480	-	6 000 000	22 814 480	16 814 480	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	18 770 000	-	4 000 000	14 770 000	10 770 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2015 II	27 772 800	-	2 227 200	25 545 600	19 545 600	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016 I	28 369 860	-	1 630 140	26 739 720	20 739 720	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	20 000 000	-	780 000	19 220 000	18 440 000	780 000
* Emprunt obligataire 2017 I	37 000 000	-	3 514 000	33 486 000	29 972 000	3 514 000
* Emprunt obligataire 2017 II	22 910 000	7 090 000	-	30 000 000	27 832 080	2 167 920
* Emprunt obligataire 2018 I	-	23 608 700	-	23 608 700	21 367 960	2 240 740
* Emprunt obligataire 2014 -TF	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	269 885 140	30 698 700	41 633 340	258 950 500	199 695 840	59 254 660
AUTRES EMPRUNTS						
* CERTIFICATS DE DEPÔTS	31 500 000	208 000 000	164 000 000	75 500 000	-	75 500 000
* CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	3 500 000	3 800 000	3 800 000	3 500 000	-	3 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	35 000 000	211 800 000	167 800 000	79 000 000	-	79 000 000
TOTAL GENERAL	734 383 012	438 958 448	355 758 863	817 582 596	472 042 853	345 539 743

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Avances et acomptes reçus des clients	13 489 454	8 989 780	8 989 780	11 214 925
- Dépôts et cautionnements reçus	8 575 845	7 829 795	7 829 795	8 258 025
<u>Total</u>	22 065 299	16 819 575	16 819 575	19 472 950

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>				
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	365 001	12 655	12 655	306 457
- Factures non parvenues	1 076 045	915 739	915 739	978 544
<u>Sous total</u>	1 441 046	928 394	928 394	1 285 001
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>				
- Factures d'achats	5 408 480	5 697 436	5 697 436	17 013 338
- Effets à payer	76 977 550	49 463 632	49 463 632	75 227 319
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	2 162 254	478 297	478 297	277 872
- Retenues de garantie	181 133	434 998	434 998	321 397
<u>Sous total</u>	84 729 417	56 074 363	56 074 363	92 839 926
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	86 170 463	57 002 757	57 002 757	94 124 927

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Personnel, remunerations dues	5 049	174 359	174 359	11 269
- Personnel, provisions pour congés payés	1 018 453	813 738	965 404	938 752
- Personnel, autres charges à payer	254 302	415 467	790 463	1 392 001
- Etat, retenues sur salaires	309 497	430 298	532 331	262 460
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	893 269	875 984	893 497	1 167 976
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	244 892	87 519	87 519	57 616
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 189 250	1 730 717	1 948 830	2 137 381
- Etat, TVA à payer	-	-	69 885	69 065
- Etat, autres impôts et taxes à payer	47 372	34 592	135 182	134 394
- Actionnaires, dividendes à payer	25 391	13 301	13 301	22 842
- Avances sur titres immobilisés	1 155 000	782 653	1 010 423	1 155 000
- C.N.S.S	1 000 764	942 961	1 178 364	676 846
- Autres comptes créditeurs	6 096 874	1 396 737	1 980 210	2 249 229
- Compte d'attente autres passifs	77 842	-	151 947	161 435
- Compte Courant Stif	970 510	-	-	1 148 572
- Diverses charges à payer	4 218 854	27 000	458 412	2 732 674
- Produits constatés d'avance	13 084	18 039	108 792	106 236
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	738 407	-	923 000	738 407
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	-	-	1 032 535	659 235
- Autres provisions pour risques	4 728 441	1 857 601	4 047 543	4 158 940
Total	25 987 251	9 600 966	16 501 997	19 980 330

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
- Capital social	(A) 45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B) 4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	15 532 184	15 457 184	15 457 184	15 457 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 18 350 212	25 425 212	25 425 212	25 425 212
- Boni de fusion	10 870 951	990 155	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	39 289 440	27 088 352	27 648 394	27 648 394
Total des capitaux propres avant résultat de la période	137 319 630	122 237 746	132 678 584	132 678 584
Résultat de la période	8 176 239	6 136 177	6 909 489	13 641 046
Total des capitaux propres avant affectation	145 495 869	128 373 923	139 588 073	146 319 630

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		8 176 239	6 136 177	6 909 489	13 641 046
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,908	0,682	0,768	1,516

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2018 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2018
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Bonif de fusion	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	990 155	14 154 858	3 776 843	17 013 820	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017									
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)	-		2 552 326		10 074 532	(12 626 858)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016							7 750 000 (9 000 000)		- (9 000 000)
Fusion Tslie Factoring				9 880 796			560 042		10 440 838
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 250 000)		1 250 000		-
Résultat au 31 décembre 2017								13 641 046	13 641 046
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	25 425 212	4 500 000	10 870 951	15 457 184	3 776 843	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018									
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)	-		2 000 000		11 641 046	(13 641 046)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							7 075 000 (9 000 000)		- (9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 925 000)		1 925 000		-
Résultat au 30 juin 2018								8 176 239	8 176 239
Solde au 30 Juin 2018	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	15 532 184	3 776 843	39 289 440	8 176 239	145 495 869

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
Intérêts conventionnels	44 419 598	35 318 563	35 318 563	74 210 211
Intérêts intercalaires	255 033	193 115	193 115	399 462
Intérêts de retard	310 737	880 792	880 792	1 553 746
Total intérêts de crédits bail	44 985 368	36 392 470	36 392 470	76 163 419
- Produits réservés de la période				
. Intérêts inclus dans les loyers	(442 360)	(884 146)	(884 146)	(694 568)
. Intérêts de retard	(143 337)	(488 463)	(488 463)	(381 740)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période				
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	545 235	410 594	410 594	295 920
. Intérêts de retard antérieurs	227 838	488 463	488 463	614 296
Variation des produits réservés	187 376	(473 552)	(473 552)	(166 092)
Total des revenus de leasing	45 172 744	35 918 918	35 918 918	75 997 327

NOTE 17 : REVENU DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
Commissions de factoring	2 480 031	-	2 422 565	4 763 925
Intérêts de financement	6 351 095	-	4 794 730	10 392 265
Autres commissions de factoring	174 238	-	145 195	293 460
Total	9 005 364	-	7 362 490	15 449 650

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	248 481	135 391	135 391	282 569
- Commissions d'assurance	450 000	451 527	451 527	951 527
- Autres produits d'exploitation	589 501	308 401	308 401	876 304
Total des autres produits d'exploitation	1 287 982	895 319	895 319	2 110 399

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Intérêts des emprunts obligataires	10 469 788	8 970 666	9 315 693	19 287 487
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 802 679	4 644 628	5 825 025	13 659 639
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 372 479	6 016 198	6 029 892	13 475 525
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	369 837	298 337	298 337	664 773
Total des charges financières des emprunts	29 014 783	19 929 829	21 468 947	47 087 424
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	2 279 594	920 209	1 312 956	3 002 414
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	2 067 844	515 229	768 090	2 376 276
- Pénalités fiscales et sociales	123	617	617	2 760
- Pertes de change	29 854	31 314	55 685	108 086
- Gains de change	(15 081)	(37 093)	(68 487)	(297 360)
- Autres charges financières	37 627	0	47 746	96 425
Total des autres charges financières	4 399 961	1 430 276	2 116 607	5 288 601
Total général	33 414 744	21 360 105	23 585 554	52 376 025

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
Commissions services export	1 577	-	1 175	3 011
Commissions services domestique	64 983	-	110 007	220 013
Commissions services apporteurs	12 424	-	9 024	29 623
Total	78 984	-	120 206	252 647

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits des participations	3 831 852	6 165 056	5 605 015	4 725 516
- Produits des titres Immobilisés	2 399	123 174	123 174	426 611
- Revenus des autres créances immobilisées	37 985	21 010	21 010	77 350
- Revenus des valeurs mobilières de placement	6 622	4 058	4 058	3 598
Total	3 878 858	6 313 298	5 753 257	5 233 075

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Salaires et complément de Salaires	5 893 517	4 403 954	5 717 155	10 548 771
- Bonus	525 000	250 000	377 999	1 090 538
- Indemnités représentatives de frais	182 113	127 459	127 459	267 048
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 217 782	1 026 167	1 227 220	2 123 119
- Autres charges sociales	430 874	49 821	205 103	754 309
<u>Total</u>	8 249 286	5 857 401	7 654 936	14 783 785

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Achat de matières et fournitures	76 719	56 080	106 440	224 224
<u>Total des achats</u>	76 719	56 080	106 440	224 224
- Locations	149 660	117 132	124 314	249 287
- Charges locatives et de copropriété	64 286	59 685	79 779	188 755
- Entretien et réparations	258 487	181 503	184 709	434 305
- Primes d'assurances	56 491	38 594	38 594	81 691
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	564 806	285 563	348 693	881 082
<u>Total des services extérieurs</u>	1 093 730	682 477	776 089	1 835 120
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	906 780	570 881	890 383	1 887 118
- Publicités, publications, relations publiques	237 319	216 683	252 478	642 972
- Déplacements, missions et réceptions	534 979	444 032	476 243	976 767
- Frais postaux et de télécommunications	182 166	162 368	214 303	437 748
- Services bancaires et assimilés	343 800	252 681	290 853	527 537
- Transfert de charges (frais bancaires)	(18 903)	-	(19 320)	(39 217)
- Transfert de charges (frais de justice)	(4 977)	-	(2 319)	(12 155)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 181 164	1 646 645	2 102 621	4 420 770
- Jetons de présence	38 880	38 880	46 880	93 760
- Autres charges d'exploitation	5 166	15 407	26 978	55 615
<u>Total des charges diverses</u>	44 046	54 287	73 858	149 375
- Impôts et taxes sur rémunérations	244 820	134 901	173 025	321 204
- T.C.L	125 780	91 147	106 800	219 685
- Droits d'enregistrement et de timbres	39 084	13 823	20 081	45 001
<u>Total des impôts et taxes</u>	409 684	239 871	299 906	585 890
<u>Total général</u>	3 805 343	2 679 360	3 358 916	7 215 379

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RÉSULTAT DES CRÉANCES RADIÉES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 748 404	8 533 457	8 533 458	8 174 012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	127 109	-	368 426	852 418
- Dotations aux provisions collectives	387 400	-	123 500	663 100
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 231 140)	(3 997 665)	(3 997 665)	(7 099 392)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(283 870)	-	(147 921)	(365 923)
- Créances abandonnées	39	4 534	4 534	3 371
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(4 534)	(4 534)	(3 371)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	(252 058)	4 535 792	4 879 798	2 224 215

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISÉES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	317 541	221 611	357 655	688 082
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	488 926	408 387	460 957	953 588
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	29 142	29 142	29 142	58 282
<u>Total</u>	835 609	659 140	847 754	1 699 952

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	476 774	64 239	64 239	398 239
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	25 740
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	(12 896)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(30 653)	-	(100 000)	(534 882)
<u>Total</u>	446 121	64 239	(35 761)	(123 799)

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	98 065	98 065	181 982
- Dotations aux provisions pour risques et charges	569 500	275 000	488 600	600 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(6 898)	(6 898)	(6 898)	(13 796)
<u>Total</u>	562 602	366 167	579 767	768 186

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 050	361	13 361	132 570
- Produits sur assistance technique MLA	180 000	195 000	195 000	363 000
- Autres produits	2 875	66 301	4 824	79 094
<u>Total</u>	183 925	261 662	213 185	574 664

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1	98	293 680	386 745
<u>Total</u>	1	98	293 680	386 745

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2018 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 30% du résultat comptable.

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Impayés sur créances de leasing en début de période	28 552 504	26 203 266	26 203 266	26 203 266
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(30 312 050)	(29 325 183)	(29 325 183)	(28 552 504)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(11 214 925)	(8 575 802)	(8 575 802)	(8 575 802)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	13 319 879	8 989 780	8 989 780	11 214 925
- Plus ou moins values sur relocation	(794 893)	(259 243)	(259 243)	(1 342 047)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(8 258 025)	(7 021 420)	(7 021 420)	(7 021 420)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	8 575 845	7 829 795	7 829 795	8 258 025
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 717 537)	(3 789 703)	(3 789 703)	(3 789 703)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 846 408	4 108 804	4 108 804	4 717 537
- TVA collectées	40 550 211	31 063 212	31 063 212	66 598 645
- Loyers encaissés	235 525 027	196 332 627	196 332 627	413 636 874
- Intérêts de retard	310 737	880 792	880 792	1 553 746
- Créances virées en Pertes	(39)	(4 534)	(4 534)	(3 371)
- Remboursement des valeurs résiduelles	636 409	726 047	726 047	1 491 883
- Remboursements anticipés	11 169 364	6 663 782	6 663 782	14 411 199
- Produits sur Cessions anticipées	248 481	135 391	135 391	282 569
Encaissements reçus des clients	287 437 396	233 957 611	233 957 611	499 083 822

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Encours de Financement des adhérents en début de période	107 994 661	-	97 071 452	97 071 452
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(119 033 636)	-	(112 133 795)	(107 994 661)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(677 949)	-	(876 449)	(876 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	-	-	1 051 249	677 949
- Financement des adhérents (TND + €)	200 392 722	-	182 641 345	358 470 437
- Produits à recevoir en début de période	3 143	-	34 180	34 180
- Produits à recevoir en fin de période	-	-	(70 280)	(3 143)
- Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	-	(90 753)	(90 753)
- Produits perçus d'avance en fin de période	-	-	90 753	90 753
- Revenus du factoring	9 005 364	-	7 362 490	15 449 650
- Récupération frais bancaires	18 903	-	19 320	39 217
- Récupération frais de justice	4 977	-	2 319	12 155
- TVA collectée	-	-	456 371	895 718
- Remboursement des factures à apurer en début de période	(161 435)	-	(133 216)	(133 216)
- Remboursement des factures à apurer en fin de période	-	-	151 947	161 435
Encaissements reçus des acheteurs	197 455 997	0	175 576 933	363 804 724

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	92 839 926	52 386 149	52 386 149	52 386 149
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(84 729 417)	(56 074 363)	(56 074 363)	(92 839 926)
- Fournisseurs, avances en début de période	(253 520)	(1 537 695)	(1 537 695)	(1 537 695)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 284 901	2 704 762	2 704 762	253 520
- Investissements pour financement de contrats de leasing	268 752 825	243 167 019	243 167 019	537 633 911
- TVA sur Investissements	40 372 494	33 676 004	33 676 665	75 469 590
Décaissements pour financement de contrats de leasing	318 267 209	274 321 876	274 322 537	571 365 549

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 30 juin 2018		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme UTB	135 062	10 640		145 702
Crédit à court terme BTE	1 587 209	3 609 682	3 557 390	1 639 501
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	2 000 000	4 500 000	7 500 000
Ligne d'avance BTE	3 000 000	2 000 000	3 000 000	2 000 000
Ligne d'avance UIB	10 000 000	2 000 000	10 000 000	2 000 000
Ligne d'avance AMEN BANK	0	1 000 000	0	1 000 000
Ligne d'avance BH	2 000 000	8 000 000	0	10 000 000
	37 722 271	29 620 323	32 057 390	35 285 203

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(106 628)	(7 232)	(7 232)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	514 955	108 959	108 959	106 628
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(98 993)	(63 271)	(67 233)	(67 232)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	28 513	56 132	62 228	98 993
- Charges constatées d'avance en début de période	(1 100 693)	(184 993)	(229 822)	(184 993)
- Charges constatées d'avance en fin de période	1 468 571	545 692	609 738	1 100 693
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 285 001	1 118 411	1 118 411	1 118 411
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 441 046)	(928 394)	(929 353)	(1 285 001)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	11 269	(1 814)	(1 814)	(1 814)
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(5 049)	(174 359)	(174 359)	(11 269)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	938 752	697 849	816 794	697 849
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(1 018 453)	(813 738)	(965 404)	(938 752)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	1 392 001	785 870	1 213 039	785 870
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(254 302)	(415 467)	(790 463)	(1 392 001)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	262 460	140 093	183 437	140 093
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(309 497)	(430 298)	(532 331)	(262 460)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	1 167 976	789 233	796 108	789 233
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(882 248)	(875 984)	(893 497)	(1 167 976)
- C.N.S.S en début de période	676 846	445 531	577 244	445 531
- C.N.S.S en fin de période	(1 000 764)	(942 961)	(1 178 364)	(676 846)
- Diverses Charges à payer en début de période	2 732 674	761 027	1 520 671	761 027
- Diverses Charges à payer en fin de période	(4 218 854)	(27 000)	(833 205)	(2 732 674)
- Compte courant STIF en début de période	(1 148 572)	-	-	-
- Compte courant STIF en fin de période	970 510	-	-	1 148 572
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	255 182	455 025	650 314	626 325
- Remboursements sur prêts au personnel	(287 352)	(228 764)	(445 190)	(472 878)
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	(487 220)	(81 741)	(252 882)	(81 741)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	316 079	165 658	336 799	487 220
- TVA, payées sur biens et services	636 199	528 972	564 985	1 172 620
- Charges de personnel	8 249 286	5 857 401	7 654 937	14 783 785
- Autres charges d'exploitation	3 805 343	2 679 360	3 853 725	7 215 379
- Impôts et taxes fournisseurs	(409 684)	(239 871)	(299 906)	(585 890)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	11 942 262	9 719 326	12 466 334	21 609 470

NOTE 35 - INTERETS PAYES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Frais d'émission d'emprunt	421 488	607 804	607 804	939 026
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	57 616	103 808	103 808	103 808
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(244 892)	(87 519)	(87 519)	(57 616)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11 345 706	9 931 128	9 931 128	11 221 237
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(5 235 255)	(5 017 907)	(5 017 907)	(11 345 706)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	3 289 641	1 722 317	3 055 959	1 722 317
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(2 588 855)	(984 130)	(1 943 767)	(3 289 641)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	3 933 019	3 135 300	3 135 300	3 135 300
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 732 724)	(4 060 245)	(4 060 245)	(3 933 019)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	0	9 450	9 450	9 450
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	0	(104 475)	(104 475)	0
- Charges financières	33 414 744	21 367 002	23 605 158	52 376 025
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(369 837)	(298 337)	(311 044)	(606 489)
<u>Intérêts payés</u>	40 290 652	26 324 196	28 923 650	50 274 692

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	2 137 381	3 048 652	2 854 201	3 048 653
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(2 536 645)	(624 619)	(1 014 821)	(2 137 381)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	134 394	24 728	313 944	98 882
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(47 372)	(34 592)	(135 182)	(134 394)
- TVA à payer en début de période	69 065	0	78 448	78 448
- TVA à payer en fin de période	0	0	(69 885)	(69 065)
- TVA non déductible	380	0	2 095	4 201
- TVA payées	0	0	419 697	802 680
- Impôts et taxes fournisseurs	409 684	239 871	299 906	585 890
- Impôts sur les bénéfices	4 212 002	1 730 717	2 422 026	6 325 527
<u>Impôts et taxes payés</u>	4 378 889	4 384 757	5 170 429	8 603 441

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits à recevoir des tiers en début de période	3 750 711	1 207 544	1 207 544	1 241 724
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(8 997 277)	(5 162 015)	(5 162 015)	(3 750 711)
- Autres comptes débiteurs en début de période	280 578	550 020	550 020	550 020
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(1 468 450)	(464 053)	(495 796)	(280 578)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	-	(89)	(89)	(89)
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	(31 743)	-	-
- GIEFCA en début de période	62 882	50 648	50 648	50 648
- GIEFCA en fin de période	0	(62 882)	(62 882)	(62 882)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	4 479	48 277	48 277	48 277
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(101 138)	(237 742)	(237 742)	(4 479)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	23 457	-	-	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	-	-	(23 457)
- Comptes d'attente en début de période	626 685	959 889	959 889	959 889
- Comptes d'attente en fin de période	(350 332)	(421 238)	(421 238)	(626 685)
- Placements en titres en début de période	652 598	673 787	673 787	673 787
- Placements en titres en fin de période	(698 052)	(1 190 198)	(1 190 198)	(652 598)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(2 249 229)	(1 274 072)	(1 274 072)	(1 274 072)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	6 096 874	1 396 737	1 396 737	2 249 229
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	-	-	-	(208 000)
- Apport de fusion liquidités	-	-	-	(12 234 069)
- Produits des placements	3 873 847	6 313 298	6 313 298	5 233 075
- Autres produits d'exploitation	1 039 417	759 928	759 928	1 827 831
- Autres gains ordinaires	182 875	261 301	261 301	442 094
- Autres pertes ordinaires	(1)	(98)	(98)	(386 745)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	2 729 924	3 377 299	3 377 299	(6 204 616)

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Investissements en Immobilisations incorporelles	547 905	108 557	118 313	281 282
- Investissements en Immobilisations corporelles	755 305	481 517	482 813	1 087 078
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 303 210</u>	<u>590 074</u>	<u>601 126</u>	<u>1 368 360</u>

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Cessions d'immobilisations corporelles	59 843	42 399	42 399	172 704
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 050	361	13 361	132 570
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>60 893</u>	<u>42 760</u>	<u>55 760</u>	<u>305 274</u>

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Titres de participation libérés au cours de la période	0	4 940 953	4 940 953	6 341 732
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	2 000 000	0	0	0
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	8 454 613	8 454 613	8 582 383	8 454 613
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	(8 454 613)	(8 454 613)	(8 682 383)	(8 454 613)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>2 000 000</u>	<u>4 940 953</u>	<u>4 840 953</u>	<u>6 341 732</u>

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Titres immobilisés cédés au cours de la période		625 000	625 000	2 077 653
- Titres de participations cédés au cours de la période		81 800	81 800	81 800
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(1 155 000)	(782 653)	(782 653)	(782 653)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	1 155 000	782 653	782 653	1 155 000
- Plus values sur cession de titres de participations	-	-	-	104 903
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	-	706 800	706 800	2 636 703

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Dividendes et tantièmes	9 000 000	9 000 000	9 600 000	9 600 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	22 842	21 608	21 608	21 608
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(25 391)	(13 301)	(13 301)	(22 842)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	8 997 451	9 008 307	9 608 307	9 598 766

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Banques	1 339 797	2 865 867	2 865 867	1 642 811
- Caisses	18 906	12 703	14 060	15 389
- Banques, découverts	(42 554 096)	(6 771 040)	(27 622 115)	(23 897 500)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	(41 195 393)	(3 892 470)	(24 742 188)	(22 239 300)

NOTE 44 : NOTE SUR LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation en juin 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société Tunisie Leasing et Tunisie Factoring au titre de la période allant de 01/01/2014 au 25/03/2017. Jusqu'à la date d'établissement de notre rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

4.15 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

1er point : Situation à ce jour du jugement définitif de la cour de cassation relatif au contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels est soumise la société absorbée « Tunisie Factoring » et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008 : Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires : Paragraphe « Observation » : 1- :

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé des réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation en juin 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

A ce jour ce jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2ème Point : Situation à ce jour de la vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société Tunisie Leasing et Tunisie Factoring au titre de la période allant du 01/01/2014 au 25/03/2017 : Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires : Paragraphe « Observation » : 3- :

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société Tunisie Leasing et Tunisie Factoring au titre de la période allant de 01/01/2014 au 25/03/2017.

Jusqu'à la date d'établissement de notre rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

A ce jour aucune notification n'est parvenue au sujet dudit contrôle encours.

3ème Point : Note explicative du paragraphe « Autres points » du rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires traitant des états financiers proforma au 30 juin 2017 :

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Ladite assemblée a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

Les états financiers publiés au 30 juin 2017 ont été préparés en tenant compte uniquement de l'activité de leasing vu que la fusion n'a pas encore été décidée. Ainsi les états financiers proforma établis en tenant en compte des activités de leasing et Factoring au 30 juin 2017 et présentés au niveau des états financiers arrêtés au 30 juin 2018 ont été élaborés uniquement pour les besoins de comparabilité.

4ème Point : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers :

Note complémentaire : Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

5ème Point : Note sur la permanence des principes et méthodes comptables utilisés dans l'établissement des états financiers :

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables utilisés pour les états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour les états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes et méthodes s'appuient sur :

(Suite du point 2-1 (P14) au point 2-11 (P23) des notes aux états financiers du rapport du CAC)

6ème Point : Note sur l'effet des changements dans la structure de la société :

Concernant la note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme ainsi que les restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires :

Les informations exigées par le paragraphe 9 de la norme NC 19 (changements dans la structure de l'entreprise, regroupements, acquisition, cession de filiales et investissements à LT, ...) ne s'imposent que lors 'quelles ont un caractère significatif.

L'absence des situations visées par le paragraphe précité ou leur caractère non significatif a justifié l'absence d'une quelconque divulgation à leur égard au niveau des notes aux états financiers de Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2018.

7ème Point : Note sur les transactions avec les parties liées :

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours du premier semestre 2018, TL a mis en force 14 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 933 KDT. La marge brute réalisée au cours du premier semestre 2018 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 626 282 DT.

Au 30 juin 2018, l'encours financier s'élève à 16 738 044 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TLF réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TLF réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TLF réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TLF réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'est entièrement résorbé au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration de TLF réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TLF réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TLF réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing et Factoring un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre du premier semestre 2018 s'élèvent à 143 994 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt :

Tunisie Leasing et Factoring a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

- Le montant des intérêts supportés et constatés en charges du certificat dépôt de 1 500 000 DT qui a été souscrit en 2017, s'élève à 22 379 DT.
- Le montant des intérêts supportés et constatés en charges du certificat dépôt de 1 000 000 DT qui a été souscrit en 2017, s'élève à 46 891 DT.

Courant 2018 :

- Le montant des intérêts supportés et constatés en charges du certificat dépôt de 1 500 000 DT, s'élève à 56 026 DT.
- Le montant des intérêts supportés et constatés en charges du certificat dépôt de 1 000 000 DT, s'élève à 40 261 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TLF détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TLF a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €.

Les prestations facturées au premier semestre 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 180 000 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs au premier semestre 2018 s'élèvent à 364 984 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée au cours du premier semestre 2018 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 1 603 DT.

Au du premier semestre 2018, l'encours financier s'élève à 1 805 631 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt :

Tunisie leasing et Factoring a réalisé au cours du premier semestre 2018 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de

10 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 79 260 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée au cours du premier semestre 2018 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 16 369 DT.

Au cours du premier semestre 2018, l'encours financier s'élève à 1 213 444 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt :

Tunisie Leasing et Factoring a réalisé, au cours du premier semestre 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de

149 500 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 834 378 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing et Factoring a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée au cours du premier semestre 2018 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 85 518 DT.

Au cours du premier semestre 2018, l'encours financier s'élève à 1 760 820 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 320 DT.

AMEN BANK

Au 30 juin 2018, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing & Factoring se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing et Factoring ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 20 629 166 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing et Factoring totalise un montant de 64 666 512 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing et Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre du premier semestre 2018 s'élève à 80 KDT (HT).

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.

Au 30 juin 2018, Les titres cédés représentent 3,34% du capital de Tunisie Valeurs.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing& Factoring, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing& Factoring de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

8ème Point : Note explicative sur les raisons de la non constatation de provisions additionnelles:

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2018 n'a pas donné lieu à la constatation de provisions additionnelles.

9ème Point : Note complémentaire à la note 6 « Portefeuille titre commercial » (Paragraphe 27 de la NC 07) :

Les titres de placement s'analysent au 30 juin 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant Net
*Ste Ciment de Bizerte	43 480	2,607	11,500	500 020	386 667	113 353
*Ste Poulina GH	8 640	9,896	8,056	69 600	-	69 600
*Ste BH	4 714	17,776	14,659	69 100	-	69 100
*Tunisie Sicav	341	174,62	173,994	59 332	-	59 332
Total				698 053	386 667	311 385

10ème Point : Note complémentaire à la note 9 « Autres Actifs » relative aux charges reportées (Paragraphe 30 et 34 de la NC 10) :

TABEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR
AU 30 Juin 2018
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute début de période			Valeur brute fin de période	Résorptions début de période			Résorptions fin de période	Valeur Comptable nette
			Addition	Transfert			Dotation	Transfert		
Charges à répartir	33,33%	174 849	-	-	174 849	116 567	29 141	-	145 708	29 141
TOTAUX		174 849	-	-	174 849	116 567	29 141	-	145 708	29 141

les charges à répartir correspondent à des frais engagés par la société pour la restructuration de l'activité commerciale.

11ème Point : Note complémentaire à l'état de résultat analysant les variations importantes enregistrées pendant la période allant du 30/06/2017 au 30/06/2018 :

- Intérêts et produits assimilés de leasing : +25,76% :

L'augmentation de 25,76% des intérêts et produits assimilés de leasing au cours du premier semestre 2018 par rapport à la même période de 2017 est due principalement à la progression des encours financiers de l'ordre de 22 %.

- Intérêts et charges assimilés : +41,67% :

La variation des charges financières est expliquée par ce qui suit :

- ✓ L'augmentation de l'encours moyen de refinancement de 34%.

- ✓ Le renchérissement des ressources et ce principalement par l'effet de la variation du TMM moyen passant de 4,5% courant le premier semestre 2017 à 6,13% courant le premier semestre 2018.

➤ Produits des placements : Produits des participations : -31,64% :

Cette baisse au niveau des produits des participations au cours du premier semestre 2018 par rapport à la même période de 2017 est due essentiellement à la baisse du montant constaté relatif aux dividendes MLA. En effet et vu la situation juridique non résolue des titres MLA objet de la convention de portage avec Amen Bank, Tunisie Leasing et Factoring, et par mesure de prudence, n'a procédé au 30 juin 2018 qu'à la comptabilisation des dividendes relatifs à sa participation directe soit 18,72% alors qu'au 30 juin 2017 les dividendes constatés incluent les produits relatifs au portage.

12ème Point : Note complémentaire à la rubrique « Eléments extraordinaires » :

Cette rubrique est composée uniquement du montant de la contribution conjoncturelle instituée par la loi des finances 2018 au profit du budget de l'Etat soit :

- 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2019 avec un minimum de 5.000 DT.

13ème Point : Etat des engagements hors bilan rectifié :

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 30 Juin 2018
(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Pro-forma	31-déc. 2017
PASSIFS EVENTUELS	-	14 000 000	-	-
Cautions , avals et autres garanties données	-	14 000 000	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	153 704 556	42 318 988	62 888 334	121 538 273
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	47 888 845	41 604 749	41 604 749	33 212 951
Engagements données en faveur des banques	79 500 000	-	-	70 500 000
Engagements sur autres titres	490 000	714 239	714 239	644 039
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	25 825 710	-	20 569 346	17 181 283
ENGAGEMENTS RECUS	175 429 778	135 955 243	165 517 998	171 190 502
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 404 238	8 316 461	8 316 461	8 335 294
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	154 109 622	127 298 734	127 298 734	144 753 422
Garanties et engagements de financement reçus des banques	7 671 853	-	26 406 613	13 726 690
Autres garanties reçues	3 904 017	-	3 156 142	4 035 048
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	27 500 000	-	-	20 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	27 500 000	-	-	20 000 000

14ème Point : Note rectificative de la note 2-4-3 « Provision collective » point 3 :

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2012 à 2016 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.
Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = Engagements_{gi} \text{ 0 et 1 } \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

15ème Point : Note rectificative de la note 7 « Portefeuille d'investissement » :

- Suite à vos remarques concernant le remplacement du libellé « Entreprises liées » par « Entreprises filiales » et la correction du pourcentage de détention de l'entreprise « Tunisie Valeurs », la note 7 relatif au portefeuille d'investissement est corrigée, elle se présente comme suit :

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises filiales								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44 %
Maghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72 %
TLG Finance	741 642	21,94	23,49	17 419 543			2015/2017	33,90 %
Allos Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597			2006/2017	4,87 %
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100 %
Total Entreprises filiales				29 994 318	-	-		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51 %
Tunisie Sicar	220	10,00	10,00	2 200			1997	44,00 %
Tunisie Valeurs	533 420	5,00	5,20	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	26,67 %
Tuninvest International Sicar	125	10,00	10,00	1 250			1998	25,00 %
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27 %
Total Entreprises associées				3 432 633	-	-		
Autres								
Amen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910			2009/2010/2013/2014/2017	1,40 %
S.P. C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92 %
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		347 665	2010	33,33 %
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600		334 000	2013/2014/2016	16,67 %
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	240 000		2013	11,63 %
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		276 774	2012	1,30 %
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00 %
Total Autres				14 082 362	240 000	958 439		
Total Titres de participation				47 509 314	240 000	958 439		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	(*)
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910			2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	544 048		544 047	2009	(*)
* Société YASMINE	175 000	10,00	10,00	1 750 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
* Société STEP	100 000	10,00	10,00	1 000 000			2018	(*)
* Société SGTIM	10 000	100,00	100,00	1 000 000			2018	(*)
(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage				14 004 063	-	687 457		

16ème Point : Tableau d'analyse et classification des créances sur la clientèle liées à l'activité d'affacturage rectifié :

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 30-juin-18 se présentent comme suit :

Nature Engagement	Analyse par classe					
	A1	B1	B2	B3	B4	Total
Domestique avec recours	108 049 345	756 752	119 580		4 306 018	113 231 694
Domestique sans recours	3 889 459				27 245	3 916 704
Export	421 631				1 463 889	1 885 521
Total Engagements	112 360 435	756 752	119 580	0	5 797 153	119 033 919
Engagements de financement donnés	3 810 326	38 420				3 848 745
Engagement sous forme de B.O.	17 633 300					17 633 300
Total Engagements hors bilan	21 443 626	38 420	0	0	0	21 482 045
Total Engagements par classe	133 804 061	795 171	119 580	0	5 797 153	140 515 964
Total des Provisions Affectées	0	0	23 916	0	5 797 153	5 821 069
Total Provisions collectives	1 386 819					1 386 819
Taux des engagements non performants (1)			4,21%			
Taux de couverture des engagements non performants (2)			98,38%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2018 à 4,21% contre 4,70% à fin juin 2017 et 4,96% à fin décembre 2017

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2018 à 98,38% contre 94,27% à fin juin 2017 et 99,95% à fin décembre 2017

17ème Point : Note rectificative des montants comparatifs au 30/06/2017 de la note 16 « Intérêts et produits assimilés de leasing » :

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
<u>Intérêts conventionnels</u>	44 419 598	35 318 563	35 318 563	74 210 211
<u>Intérêts intercalaires</u>	255 033	193 115	193 115	399 462
<u>Intérêts de retard</u>	310 737	880 792	880 792	1 553 746
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	44 985 368	36 392 470	36 392 470	76 163 419
- Produits réservés de la période				
. Intérêts inclus dans les loyers	(442 360)	(613 085)	(613 085)	(694 568)
. Intérêts de retard	(143 337)	(488 463)	(488 463)	(381 740)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période				
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	545 235	410 594	410 594	295 920
. Intérêts de retard antérieurs	227 838	217 402	217 402	614 296
<u>Variation des produits réservés</u>	187 376	(473 552)	(473 552)	(166 092)
<u>Total des revenus de leasing</u>	45 172 744	35 918 918	35 918 918	75 997 327

18ème Point : Note rectificative des montants comparatifs au 30/06/2017 de la note 21 « Produits des placements » :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits des participations	3 831 852	6 165 056	5 605 015	4 725 516
- Produits des titres Immobilisés	2 399	123 174	123 174	426 611
- Revenus des autres créances immobilisées	37 985	21 470	21 470	77 350
- Revenus des valeurs mobilières de placement	6 622	3 598	3 598	3 598
<u>Total</u>	3 878 858	6 313 298	5 753 257	5 233 075

19ème Point : Note rectificative des montants comparatifs au 30/06/2017 de la note 22 « Charges de personnel » :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Salaires et complément de Salaires	5 893 517	4 103 954	5 717 155	10 548 771
- Bonus	525 000	250 000	377 999	1 090 538
- Indemnités représentatives de frais	182 113	127 459	127 459	267 048
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 217 782	1 026 166	1 227 220	2 123 119
- Autres charges sociales	430 874	349 822	205 103	754 309
<u>Total</u>	8 249 286	5 857 401	7 654 936	14 783 785

20ème Point : Note rectificative des montants comparatifs au 30/06/2017 de la note 37 « Autres flux de trésorerie » :

	30-juin 2018	30-juin 2017	30-juin 2017 Proforma	31-déc. 2017
- Produits à recevoir des tiers en début de période	3 750 711	1 207 544	1 207 544	1 241 724
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(8 997 277)	(5 162 015)	(5 162 015)	(3 750 711)
- Autres comptes débiteurs en début de période	280 578	550 020	550 020	550 020
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(1 468 450)	(464 053)	(495 796)	(280 578)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	-	(89)	(89)	(89)
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	(31 743)	-	-
- GIEFCA en début de période	62 882	50 648	50 648	50 648
- GIEFCA en fin de période	0	(62 882)	(62 882)	(62 882)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	4 479	48 277	48 277	48 277
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(101 138)	(237 742)	(237 742)	(4 479)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	23 457	23 174	-	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	-	(23 457)
- Comptes d'attente en début de période	626 685	959 889	959 889	959 889
- Comptes d'attente en fin de période	(350 332)	(421 238)	(421 238)	(626 685)
- Placements en titres en début de période	652 598	173 767	673 787	673 787
- Placements en titres en fin de période	(698 052)	(690 178)	(1 190 198)	(652 598)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(2 249 229)	(1 274 072)	(1 274 072)	(1 274 072)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	6 096 874	1 396 737	1 396 737	2 249 230
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	-	-	-	(208 000)
- Apport de fusion liquidités	-	-	-	(12 234 069)
- Produits des placements	3 873 847	6 313 298	6 313 298	5 233 075
- Autres produits d'exploitation	1 039 417	759 928	759 928	1 827 831
- Autres gains ordinaires	182 875	261 301	261 301	442 094
- Autres pertes ordinaires	(1)	(98)	(98)	(386 745)
Autres flux de trésorerie	2 729 924	3 377 299	3 377 299	(6 204 616)

4.16 Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
 Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
 1003 Tunis - Tunisie
 Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045
 MF : 035482 W/A/M/000



Cabinet MS Louzir
 Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
 1053 - Les berges du Lac
 Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
 MF : 587570 N/A/M/000
 www.deloitte.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 241 206 KDT et un bénéfice net de 8 176 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers 44 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants :

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation en juin 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société Tunisie Leasing et Tunisie Factoring au titre de la période allant de 01/01/2014 au 25/03/2017.

Jusqu'à la date d'établissement de notre rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres points

Les états financiers publiés au 30 juin 2017 sont relatifs uniquement à l'activité de Tunisie Leasing. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de « Tunisie Factoring » par Tunisie Leasing avec effet au 1er janvier 2017 et a approuvé les apports effectués par la société absorbée « Tunisie Factoring » par voie de fusion consistant en la totalité de son patrimoine actif et passif, à Tunisie Leasing.

Ainsi les états financiers proforma ont été établis pour tenir en compte des activités Leasing et Factoring au 30 juin 2017. Ces états financiers proforma n'ont pas été audités.

Tunis, le 29 août 2018

AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine

Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia KETARI LOUZIR

4.17 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2018

4.17.1 Engagements financiers au 30/06/2018

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement	79 500 000	79 500 000				
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	490 000	490 000				
g) engagement par signature	73 714 555	73 714 555				
TOTAL	153 704 555	153 704 555		0		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	11 915 918	11 915 918				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	9 404 238	9 404 238				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	154 109 622	154 109 622				
TOTAL	175 429 778	175 429 778				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	27 500 000	27 500 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	27 500 000	27 500 000				

4.17.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2018

4.17.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2018
Emprunt Obligataire 2012 – I	30 000 000	29/05/2019	6,25%	7 ans avec deux années de grâce	2 482 000
Emprunt Obligataire 2012 - II	20 000 000	15/01/2020	6,4%	7 ans avec deux années de grâce	2 140 000
Emprunt Obligataire 2013 – I	30 000 000	03/10/2018	TMM + 2% et/ou 7%	5 ans	13 032 000
		03/10/2020	7,25%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-II »	20 000 000	05/02/2019	TMM + 2,35% et/ou 7,35%	5 ans	8 468 000
		05/02/2021	7,60%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 - I	30 000 000	28/04/2019	TMM + 2,2% et/ou 7,2%	5 ans	11 404 000
		28/04/2021	7,35%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 -II	30 000 000	15/12/2019	TMM + 2,25% et/ou 7,55%	5 ans	19 240 000
		15/12/2021	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2015 -I	30 000 000	15/05/2020	TMM + 2,3% et/ou 7,65%	5 ans	22 814 480
		15/05/2022	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2015-I »	20 000 000	29/06/2020	TMM + 2,3% et/ou 7,70%	5 ans	14 770 000
		29/06/2022	7,90%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2015 -II	30 000 000	04/03/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,50%	5 ans	25 545 600
		04/03/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2016 -I	30 000 000	05/04/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,50%	5 ans	26 739 720
		05/04/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2016 »	20 000 000	01/03/2022	TMM + 2,40% et/ou 7,60%	5 ans	19 220 000
		01/03/2024	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2017 - I	37 000 000	07/06/2022	TMM + 2,35% et/ou 7,55%	5 ans	33 486 000
		07/06/2024	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2017 - II	30 000 000	01/03/2020	7,95%	5 ans	30 000 000
		01/03/2022	8,20%	7 ans avec 2 années de grâce	

Emprunt Obligataire 2018 – I	23 608 700	07/05/2023	TMM + 2,30% et/ou 7,95%	5 ans	23 608 700
		07/05/2025	8,20%	7 ans avec 2 années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 – TF	15 000 000	15/01/2020	7,60%	5 ans	6 000 000
		15/01/2020	TMM + 2,50%	5 ans	
TOTAL	395 608 700				258 950 500

4.17.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring

- Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2018

En Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2018
BANQUES LOCALES					
Al Baraka Bank	10 000 000	8,28%	Principal in fine le 19/02/2019	1 an	10 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	8,79%	Principal in fine le 11/04/2019	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	8,79%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	6 000 000	9,25%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	6 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	9,25%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	2 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	9,14%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	9,89%	Renouvelable tous les mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	4 000 000	9,89%	Renouvelable tous les mois	3 ans	4 000 000
Al Baraka Bank	3 000 000	9,89%	Renouvelable tous les mois	3 ans	3 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	9,89%	Renouvelable tous les mois	3 ans	2 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	9,89%	Renouvelable tous les mois	3 ans	5 000 000
ABC Tunisie 2013/3	10 000 000	TMM + 2,00 %	Trimestriellement	5 ans	500 000
ABC Tunisie 2017	11 000 000	TMM + 2,25 %	Principal in fine le 28/11/2018	1 an	11 000 000
Attijari Bank 2013	10 000 000	TMM + 2,00 %	Trimestrielle	5 ans	0
Attijari Bank 2015	10 000 000	TMM + 2,25 %	Trimestrielle	3 ans	0
Attijari Bank 2016	10 000 000	TMM+2%	Trimestrielle	5 ans	6 500 000
Attijari Bank 2017	10 000 000	TMM+2%	Trimestrielle	5 ans	7 500 000
Attijari Bank 2018	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	6 ans	9 500 000
BIAT 2013/1	10 000 000	TMM + 1,75%	Trimestrielle	5 ans	0
BIAT 2015/1	7 500 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	5 ans	3 000 000
BIAT 2015/2	15 000 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	5 ans	7 500 000
BIAT 2016	20 000 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	6 ans	12 000 000
BIAT 2017/1	20 000 000	TMM + 2,25%	Trimestrielle	5 ans	16 190 478
Amen Bank 2015/1	5 000 000	TMM + 2,25%	Mensuelle	4 ans	1 702 125
Amen Bank 2015/2	10 000 000	TMM + 2,25%	Mensuelle	4 ans	3 541 667
Amen Bank 2018/1	20 000 000	TMM+2,75%	Mensuelle	4 ans	19 166 667
Amen Bank 2018/2	35 000 000	TMM + 3%	Principal in fine le 25/07/2018	40j	35 000 000

Amen Bank MT2-TF	5 000 000	TMM + 2,25%	Semestrielle	5 ans	1 142 935
Amen Bank MT3-TF	3 000 000	TMM + 2,25%	Semestrielle	5 ans	1 335 548
Amen Bank MT4-TF	2 000 000	TMM + 2,25%	Semestrielle	5 ans	1 277 570
Amen Bank MT5-TF	1 500 000	TMM + 2,5%	Semestrielle	3 ans	1 500 000
BTK 2013	5 000 000	TMM + 2,25%	Trimestrielle	5 ans	0
Zitouna Bank	2 000 000	8,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	8,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
B.H 2016	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	4 ans	2 500 000
B.H 2017	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	8 500 000
B.H MT1-TF	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	3 190 959
B.H MT2-TF	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 579 180
B.H MT5-TF	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	5 000 000
BT 2017	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	7 500 000
CITIBANK	3 000 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 28/11/2018	182 jours	3 000 000
CITIBANK	4 000 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 29/08/2018	168 jours	4 000 000
CITIBANK	4 000 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 27/09/2018	178 jours	4 000 000
CITIBANK	3 500 000	TMM+1,5%	Principal in fine le 29/10/2018	174 jours	3 500 000
TOTAL	340 500 000				240 127 129

- Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2018

En Dinars					
Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2018
BANQUES ETRANGERES					
BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI	1 818 263	1,693%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2018	6 ans	0
BEI	2 016 357	1,529%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2019	7 ans	301 379
BEI	2 016 879	1,540%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2019	7 ans	301 554
BEI	24 437 941	1,393%	Semestrielle jusqu'à 15/10/2019	7 ans	5 438 435
BEI T1	20 634 165	0,958%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	11 790 952
BEI T2	1 942 996	1,256%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	1 110 283

BEI 2017-I	26 947 165	0,911%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	26 947 165
BEI 2017-II	3 634 670	1,208%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	3 634 670
BIRD 2012 I	4 916 154	3,90%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	2 809 231
BIRD 2012 II	3 073 291	4,15%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	1 756 166
BIRD 2012 III	1 510 553	4,740%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2023	10 ans	1 186 863
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	6 000 000
BIRD 2018	7 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/01/2030	12 ans	7 000 000
BAD 2013 I	4 953 318	4,330%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2022	10 ans	3 184 276
BAD 2013 II	990 753	4,720%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2023	10 ans	707 681
BERD 2014	11 600 500	2,900%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2019	5 ans	4 971 642
BERD 2016	12 300 000	3,000%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2021	5 ans	12 300 000
SANAD	17 016 300	3,250%	Semestrielle jusqu'à 05/07/2019	5 ans	5 672 256
SANAD 2016	15 443 750	3,100%	Semestrielle jusqu'à 05/07/2021	5 ans	12 011 779
SANAD GGF	24 675 000	3,100%	Semestrielle jusqu'à 15/09/2021	5 ans	19 191 662
PROPARCO	22 207 000	3,390%	Semestrielle jusqu'à 15/03/2021	5 ans	14 804 667
RESPONSABILITY 2016	24 515 000	3,691%	Semestrielle jusqu'à 28/06/2021	5 ans	14 709 000
RESPONSABILITY MICRO 2017	19 215 700	3,820%	Semestrielle jusqu'à 23/05/2022	5 ans	17 080 625
RESPONSABILITY SICAV LUX 2017	16 470 600	3,691%	Semestrielle jusqu'à 23/05/2022	5 ans	14 640 535
DEG 2017	44 340 000	3,310%	Semestrielle jusqu'à 25/12/2022	5 ans	44 340 000
FADES 2018	7 459 748	6,000%	Semestrielle jusqu'à 01/09/2028	10 ans	7 459 748
TOTAL	328 755 103				239 504 967

- Encours des certificats de dépôts émis par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2018

Souscripteur	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée
FCP VALEURS MIXTES	500 000	9,30%	90j
SICAV ENTREPRISE	500 000	9,30%	80j
SICAV ENTREPRISE	500 000	9,30%	100j
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 000 000	8,35%	180j
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 000 000	9,33%	60j
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 000 000	10,23%	90j
FCP VALEURS QUIETUDE 2018	1 000 000	9,30%	110j
FCP VALEUR INSTITUTIONNEL	1 000 000	9,30%	90j

FCP SMART EQUITY 2	500 000	9,25%	90j
ASSURANCES COMAR	5 000 000	9,50%	90j
ASSURANCES HAYETT	5 000 000	9,50%	90j
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	1 000 000	10,20%	90j
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	500 000	10,20%	80j
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	3 000 000	10,20%	80j
AMLEK TUNISIE	1 000 000	9,50%	30j
HORCHANI FINANCE	2 000 000	9,50%	30j
MONCEF SELLAMI	3 500 000	9,50%	180j
HEDI KARIM SELLAMI	1 000 000	9,50%	180j
TUNISIE SICAV	3 000 000	9,30%	90j
TUNISIE SICAV	3 000 000	9,30%	100j
TUNISIE SICAV	3 000 000	9,30%	120j
TUNISIE SICAV	3 000 000	9,30%	110j
TUNISIE SICAV	2 500 000	9,30%	120j
TUNISIE SICAV	3 000 000	9,30%	90j
TUNISIE SICAV	5 000 000	8,90%	30j
TUNISIE SICAV	4 000 000	9,90%	120j
TUNISIE SICAV	8 000 000	8,95%	10j
TUNISIE LLD	1 000 000	7,40%	360j
TUNISIE LLD	1 500 000	7,76%	180j
TUNISIE LLD	1 000 000	8,39%	180j

TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	79 000 000
--	-------------------

4.17.3 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire TL 2018 – I

En Dinars

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	10	84 500	8 450 000	35,79
ASSURANCES	5	85 000	8 500 000	36,00
PERSONNES PHYSIQUES	74	37 637	3 763 700	15,94
AUTRES	6	28 950	2 895 000	12,26
Total	95	236 087	23 608 700	100,00

4.17.4 Soldes Intermédiaires de Gestion au 30 juin 2018

En Dinars

	PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
	Proforma			Proforma			Proforma		
Revenus du Leasing	53 424 962	42 681 053	89 659 861	Charges financières nettes	33 414 744	23 585 554	52 376 025		
Intérêts de retard & intercalaire	565 770	1 073 907	1 953 208						
Commissions encourues	-78 984	-120 206	-252 647						
Variation des agios réservés	187 376	-473 552	-166 092						
Autres produits d'exploitation	1 287 982	895 319	2 110 399						
Produit d'exploitation	55 387 106	44 056 521	93 304 729	Total des charges nettes financières	33 414 744	23 585 554	52 376 025	Marge commerciale (PNB)	21 972 362
Marge commerciale (PNB)	21 972 362	20 470 967	40 928 704	Charges de personnel	8 249 286	7 654 936	14 783 785		
Produits des placements	3 878 858	5 753 257	5 233 075	Autres charges d'exploitation	3 805 343	3 358 916	7 215 379		
Sous Total	25 851 220	26 224 224	46 161 779	Sous Total	12 054 629	11 013 852	21 999 164	Excédent Brut d'exploitation	13 796 591
Excédent Brut d'exploitation	13 796 591	15 210 372	24 162 615	Dotations aux amortissements	835 609	847 754	1 699 952		
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	-252 058	4 879 798	2 224 215		
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	446 121	-35 761	-123 799		
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	562 602	579 767	768 186		
Autres produits ordinaires	183 925	213 185	574 664	Autres pertes ordinaires	1	293 680	386 745		
				Impôts sur les sociétés	3 716 472	1 948 830	5 350 243		
Sous Total	13 980 516	15 423 557	24 737 279	Sous Total	5 308 747	8 514 068	10 305 542	Résultat des activités ordinaires	8 671 769
Résultat des activités ordinaires après impôts	8 671 769	6 909 490	14 431 737	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-		
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	495 530	-	790 691		
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	-		
TOTAL	8 671 769	6 909 490	14 431 737	Résultat net de l'exercice	8 176 239	6 909 489	13 641 046		

4.17.5 Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016 avant Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 820	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017										
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)					2 552 326	10 074 532	(12 626 858)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016								7 750 000		-
Fusion Tunisie Factoring			9 880 796					(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 250 000)	560 042		10 440 838
Solde au 31 Décembre 2016 après Affectation	45 000 000	25 425 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 648 394	0	132 678 584
Résultat au 31 décembre 2017									13 641 046	13 641 046
Solde au 31 Décembre 2017 avant Affectation	45 000 000	25 425 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018										
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)					2 000 000	11 641 046	(13 641 046)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017								7 075 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 925 000)	(9 000 000)		(9 000 000)
Solde au 31 Décembre 2017 après Affectation	45 000 000	18 350 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 532 184	39 289 440	0	137 319 630
Résultat au 30 juin 2018									8 176 239	8 176 239
Solde au 30 juin 2018	45 000 000	18 350 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 532 184	39 289 440	8 176 239	145 495 869

4.17.6 Évolution des revenus de leasing et de factoring et du résultat d'exploitation au 30/06/2018

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017*	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Revenus de leasing et de factoring	54 178 108	43 281 408	91 446 977
Produit net	25 851 220	26 224 224	46 161 779
Résultat d'exploitation	12 204 317	8 938 814	19 594 061
Capital social	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Revenus par action	6,020	4,809	10,161
Produit net par action	2,872	2,914	5,129
Résultat d'exploitation par action	1,356	0,993	2,177

* les chiffres ont été extraits des états financiers proforma arrêtés au 30 juin 2018

4.17.7 Évolution du résultat net au 30/06/2018

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017*	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Bénéfice avant impôt (1)	12 388 241	8 858 319	19 781 980
Bénéfice net d'impôt (2)	8 671 769	6 909 489	14 431 737
Capital social	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Nombre d'actions (3)	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(3)	1,376	0,984	2,198
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(3)	0,964	0,768	1,604
Bénéfice avant impôt/capital social	0,275	0,197	0,440
Bénéfice net d'impôt/capital social	0,193	0,154	0,321

* les chiffres tiennent compte des états financiers proforma arrêtés au 30 juin 2018

4.17.8 Évolution de la marge brute d'autofinancement au 30/06/2018

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Bénéfice net d'impôt et d'éléments extraordinaires (1)	8 176 239	6 909 489	13 641 046
Dotation aux amortissements (2)	835 609	847 754	1 699 952
Dotations nettes aux provisions (3)	756665	5423804	2868602
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	9 768 513	13 181 047	18 209 600

4.17.9 Indicateurs de gestion et ratios du leasing

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	30/06/2018	30/06/2017 proforma	31/12/2017
Résultat net (1)	8 176	6 909	13 641
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	1 029 217	848 373	957 802
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	1 037 028	867 524	937 190
Fonds propres (avant résultat net) (3)	137 320	132 679	132 679
Capitaux propres avant affectation	145 496	139 588	146 320
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	960 824	780 156	890 988
Créances classées (4)	38 286	48 582	40 548
Produits réservés (5)	3 382	4 197	3 570
Total Provisions (6)	29 337	33 350	29 819
Emprunts et ressources spéciales (7)	907 372	757 671	814 571
Charges financières	33 415	23 586	52 376
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	12 890	11 862	23 699
Produit net (9)	25 851	26 224	46 162
Total brut des créances (10)	1 002 628	825 920	933 977
Total bilan (11)	1 241 206	1 031 172	1 135 342
Intérêts de crédit bail	44 985	36 392	76 163
Dettes envers la clientèle	22 065	16 820	19 473
Charges de personnel	8 249	7 655	14 784
Portefeuille titre commercial	311	806	255
Portefeuille d'investissement	68 082	67 411	66 559
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	13,24%	15,29%	14,16%
Taux de créances classées (4)/(10)	3,82%	5,88%	4,34%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4)	85,46%	77,29%	82,34%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	3,72%	5,73%	4,23%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT		12,78%	13,48%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	11,72%	13,54%	12,89%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,10%	73,48%	71,75%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	77,41%	75,66%	78,48%
Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	96,73%	99,27%	93,61%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	31,91%	29,19%	32,03%
Produit net / Capitaux propres avant résultat	18,83%	19,77%	34,79%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	49,86%	45,23%	51,34%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	5,95%	5,21%	10,28%
ROA (1)/(11)	0,66%	0,67%	1,20%
Résultat net / Produit net	31,63%	26,35%	29,55%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	4,68%	4,66%	8,55%
Produits nets / total bilan	2,08%	2,54%	4,07%

* Tel que modifié par la circulaire 99-04 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 8% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.17.10 Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En milliers de Dinars

INDICATEURS	30/06/2018	30/06/2017	Variation	Année 2017
Volume des factures achetées	247 843	231 981	6,84%	454 205
Volume des factures financées	197 109	181 556	8,57%	356 290
Total des Engagements Courants (a)	134 599	122 841	9,57%	114 519
Total des Engagements Classés (b)	5 916	6 059	-2,36%	5 981
Total des Engagements (c)=a+b	140 515	128 900	9,01%	120 500
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)	4,21%	4,70%	-10,43%	4,96%
Commissions d'affacturage	2 480	2 422	2,39%	4 764
Commissions de financement	6 351	4 794	32,48%	10 392
Autres commissions	174	145	20,00%	293

4.18 Comportement boursier de l'action Tunisie Leasing depuis 2017

Le Tunindex poursuit son trend haussier entamé en 2016 et clôture l'année 2017 sur une performance appréciable de 14,45%.

Après le bon cru de 2016 (une progression de 17%), le titre Tunisie Leasing et Factoring a connu un retournement de tendance. L'action a clôturé l'année 2017 sur une contreperformance de 18%.

Les échanges globaux ont porté sur un volume total de 6,5 MDT contre 21 MDT en 2016.

Au 30 juin 2018, le titre s'échange à 19,150 DT, soit un Yield de 5,22%.

Contrat de régulation : En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14/11/1994, l'AGO de la société TUNISIE LEASING ET FACTORING tenue le 07/06/2001 a approuvé la proposition du conseil d'administration relative à la mise en place d'un programme de régulation afin de réguler le cours et réduire sa fluctuation excessive. Le rachat ne concernerait que 10% du capital de la société TUNISIE LEASING ET FACTORING. Ce programme a débuté le 19/09/2001. Depuis cette date, 5 999 actions ont été rachetées dans le cadre de ce programme puis 6 416 actions ont été cédées (5 999 + 417 actions gratuites) le 23/10/2002. L'AGO du 10/06/2004 a renouvelé son autorisation de rachat par la société de ses propres actions. Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre de cette nouvelle autorisation.

Indicateurs boursiers :

Date d'introduction à la cote : 16 Mars 1992

Cours d'introduction : 17,850 DT

Capitalisation boursière (au 31/12/2017) : 126 MDT

Capitalisation boursière (au 30/06/2018) : 172,350 MDT

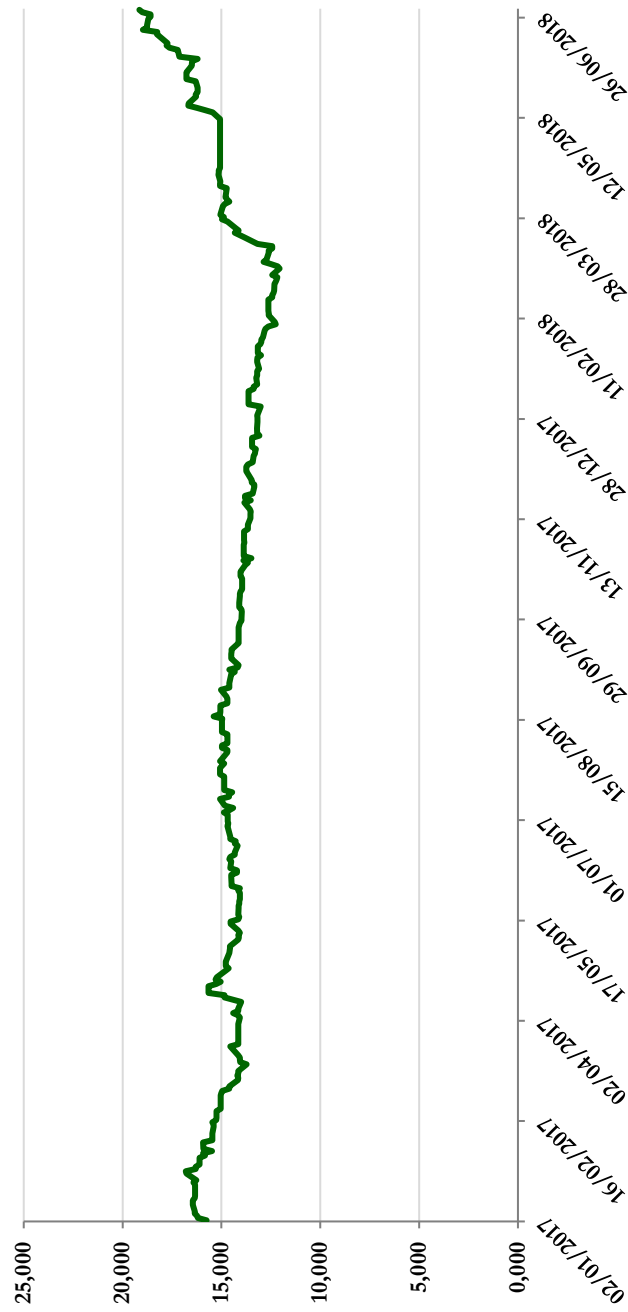
Cours le plus haut ajusté en fonction du dividende et de l'augmentation de capital depuis le début de l'année 2017 : 19,450 DT

Cours le plus bas ajusté en fonction du dividende et de l'augmentation de capital depuis le début de l'année 2017 : 13,880 DT

	30/06/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Bénéfice par action (en dinars)	-	1,516	1,403	1,055
Dividende par action (en dinars)	-	1,000	1,000	1,000
Date de détachement	-	17/05/2018	13/06/2017	21/06/2016
Nombre de titres admis	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Nombre de titres traités	507 280	385 778	1 244 081	188 597
Taux de rotation	5,64%	4,29%	13,82%	2,10%
Cours fin de période (en dinars)	19,150	14,000	18,360	16,510
Capitalisation en fin de période (en millions de dinars)	172,350	126,000	165,240	148,590
Dividende yield (%) (dividende / cours fin de période)	5,22%	7,1%	5,4%	6,1%
PER (X) (Cours fin de période / Bénéfice par action)	-	9,23	13,1	15,6

* Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice.

Évolution du cours du titre Tunisie Leasing et Factoring depuis le début de 2017 jusqu'au 30/06/2018 (En dinars)



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 Membres des organes d'administration et de direction

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI	Lui-même	Président	2018-2020	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2018-2020	Tunis
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2018-2020	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2018-2020	Tunis
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2018-2020	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
Mme Emna ALLANI **	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2018-2020	Tunis
M. Ahmed BEN JEMAA ***	Lui-même	Administrateur	2018-2020 *	Tunis
M. Ahmed BEN GHAZI **	Lui-même	Administrateur	2018-2020 *	Tunis
M. Karim BEN YEDDER *	Lui-même	Administrateur	2018-2020 *	Tunis

* Nommés par l'AGO du 27 avril 2018

** Membre indépendant

*** Membre représentant les petits actionnaires

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI *	Président du Conseil	23/05/2003	Tunis
M. Hichem ZGHAL**	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI***	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis

*Réélu par le Conseil d'Administration du 27/04/2018

**Nommé par le Conseil d'Administration du 20/04/2017

***Nommé par le Conseil d'Administration du 22/08/2017

Il est à signaler que :

M. Ahmed Ben Ghazi (*), M. Mehdi Tamarziste et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité permanent d'Audit Interne.

Mme Emna Allani, M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Ahmed Ben Jemaa (*) sont membres du comité des risques.

M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI et M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR sont membres du comité de rémunération.

M. Halim Ben Yedder représentant de PARENIN (*), M. Rached Horchani et M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI est membre du comité exécutif de crédit.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(*) Nommés par le conseil d'administration du 27/04/2018

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
M. Ahmed ABDELKEFI	Président du directoire de MLA (Maghreb Leasing Algérie)
M. Rached HORCHANI	Président du Groupe Horchani
M. Emna ALLANI	Néant
M. Hichem ZGHAL	Directeur Général d'Alios Finance
M. Mounir KLIBI	Directeur Général de Tunisie Location Longue Durée
M. Halim BEN YEDDER	Directeur Général de Parenin
M. Mehdi TAMARZISTE	Directeur Général de Meninx Holding
M. Ahmed BEN JEMAA	Directeur Général de Smart Asset Management
M. Ahmed BEN GHAZI	Directeur Général d'ABG
M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général d'Amen Bank
M. Wassim BEN YEDDER	Néant
M. Thameur KOUBAA	Directeur Général de Poulina Group Holding
M. Lotfi HADJ KACEM	Directeur Général Adjoint des Assurances Comar

5.1.4. Mandats d'administrateurs, des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ahmed ABDELKEFI	Administrateur à Tunisie Valeurs, Président du Conseil d'Administration d'Integra Partners et de TFG ; Administrateur à Dar El Jeld, TIMGAD et Président du directoire de Maghreb Leasing Algérie
M. Rached HORCHANI	Président du Groupe Horchani
M. Emna ALLANI	Néant
M. Hichem ZGHAL	Président du conseil d'administration de Tunisie Sicav, Sicav Plus et Sicav Entreprise ; Administrateur dans Tunisie Valeurs, Tunisie Factoring, Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR, Tuninvest Innovation SICAR, Integra Partners et TFG
M. Ahmed BEN JEMAA	Néant
M. Mehdi TAMARZISTE	Administrateur à l'UBCI
M. Ahmed BEN GHAZI	Administrateur à la Tunisian American Enterprise Fund
M. Mounir KLIBI	Néant
M. Halim BEN YEDDER	Néant
M. Karim BEN YEDDER	Administrateur de PGI Holding
M. Wassim BEN YEDDER	Néant
M. Lotfi HADJ KACEM	Néant

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Directeur Général Adjoint
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Directeur
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Directeur
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Directeur Général
PGI HOLDING	M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général Adjoint

5.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2017

5.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la société Tunisie Leasing et Factoring aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2017

La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a pris acte du départ à la retraite de l'ancien Directeur Général et a nommé à compter du 20 Avril 2017, un nouveau Directeur Général.

- Les conseils d'administration réunis le 22 Août et le 22 Décembre 2017 ont nommé deux nouveaux directeurs généraux adjoints. (Le premier DGA est en charge du pôle Leasing et le deuxième est en charge du pôle Factoring)

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing et Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>Ancien D.G</u>		<u>Nouveau D.G</u>		<u>D.G.A (Pôle Leasing)</u>		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
<i>Avantages à court terme</i>	298 843	-	450 698	-	343 358	78 346	51 171	29 195	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi</i>	-	-	21 886	-	2 299	-	714	-	-	-
Total	298 843	-	472 585	-	345 657	78 346	51 885	29 195	131 760	131 760

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.
- (2) Aucune rémunération n'a été servie au Directeur Général adjoint en charge du pôle Factoring.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing et Factoring, se détaillent comme suit :

- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) jusqu'au mois d'Avril 2017. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2017 s'élève à 62 mDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DG a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à l'équivalent de 17 K€ au titre de l'exercice 2017, conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

5.2.2 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing et Factoring :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 KDT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Le salaire du Directeur Général est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois d'avril 2017. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2017 s'élève à 62 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DG a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à l'équivalent de 17 K€ au titre de l'exercice 2017, conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

5.2.3. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali Elaouani Chérif	Immeuble Mazars - Rue Ghar EL Melh - Les Berges du Lac – 1053 - Tunis Tel 71 96 33 80 Fax 71 96 43 80	2015-2017*
Société AMC ERNST & YOUNG représentée par M. Fehmi Laourine	Immeuble EY – Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 – Tunis Tel : 70 749 111 Fax : 70 749 045	2015-2017 2018-2020**
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Madame Sonia Ketari Louzir	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis Tel : 36 400 900	2018-2020***

* Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 2 juin 2015

** Mandat renouvelé par l'AGO du 27 avril 2018

*** Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 27 avril 2018

5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

5.4.1. Informations sur les engagements

L'encours des crédits accordés liées aux membres du conseil d'administration au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Administrateur	Encours des crédits accordés en dinars	Conditions
M. Ahmed ABDELKEFI		
1. Dar El Jeld	1 921 693	8,75% ; 9% ; 9,5% ; 9,8% et 10% sur 24, 36,84 et 88 mois
2. Tuninvest Finance Group (TFG)	1 246 099	9,5% sur 84 mois

5.4.2 Dividendes décaissés par Tunisie Leasing et Factoring en 2018 au titre de l'exercice 2017 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (En Dinars)
AMEN BANK	2 923 043	2 923 043
COMAR	1 700 786	1 700 786
PARTNER INVESTMENT	407 795	407 795
PGI HOLDING	86 395	86 395
M. Ahmed ABDELKEFI	9 113	12 869
M. Fethi MESTIRI	2 908	2 908
M. Rached HORCHANI	1 394	1 394
M. Jalel EL HENCHIRI	700	700
M. Hichem ZGHAL	0	0
TOTAL	5 132 134	5 132 134

*Montants estimés, calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires (actions anciennes) arrêtée par la TUNISIE CLEARING à la date du 27/04/2018.

5.4.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing et Factoring ouvert auprès d'Amen Bank est créancier de 15 839 259 DT au 31/12/2017.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing et Factoring, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing et Factoring de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenu que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing et Factoring viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 mDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 mDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 mDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

- Les emprunts bancaires octroyés par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring enregistrent un encours de 7 132 092 DT au 31/12/2017.
- Tunisie Leasing et Factoring a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie Sicav d'un montant de 223 000 mDT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 1 291 mDT.

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Évolution récente et orientation

6.1.1. Évolution récente

Au 30 juin 2018, les encours financiers de Tunisie Leasing et Factoring ont progressé de 21,7% à 969 138 milliers de dinars, les approbations de 4,52% à 364 148 milliers de dinars et les mises en force de 10,85% à 273 736 milliers de dinars et ce par rapport à la même période de l'exercice 2017.

Au niveau de la rentabilité, une hausse de l'activité s'est reflétée au niveau du produit net de leasing qui a progressé de 13,90% à 24 792 milliers de dinars.

Le ratio des actifs classés a baissé, passant de 5,88% au 30 juin 2017 à 4,10% au 30 juin 2018.

L'activité factoring a connu une croissance de 9,0% des engagements nets qui ont atteint 140 515 milliers de dinars au 30 juin 2018 contre 128 900 milliers de dinars à la même période de 2017.

La qualité de l'actif s'est améliorée avec un ratio de créances classées de 4,2% au 30 juin 2018 contre 4,7% au 30 juin 2017.

Les revenus d'affacturage ont progressé de 22,3% à 9 005 milliers de dinars au 30 juin 2018 contre 7 362 milliers de dinars une année plus tôt.

6.1.2. Orientations stratégiques

Dans un contexte économique extrêmement difficile, Tunisie Leasing et Factoring privilégie la qualité du portefeuille sur la croissance.

Par ailleurs, au vu de la forte concurrence qui sévit le marché et de l'assèchement de liquidité au niveau du système bancaire, le groupe mise de plus en plus sur la filiale algérienne qui confirme d'une année à l'autre le trend haussier des résultats tirant vers le haut les résultats du Groupe.

De plus, la participation de Tunisie Leasing dans le capital de Tunisie Factoring est passé le 06/10/2017 de 93,34% à 100%, et ce, à la suite de l'acquisition par Tunisie Leasing de 6,66% du capital de Tunisie Factoring (détenue initialement par STIF et d'autres personnes physiques). Cette transaction rentre dans le cadre de l'opération de fusion absorption de Tunisie Leasing de sa filiale. L'opération de fusion a présenté pour le groupe plusieurs avantages, dont notamment, la mutualisation de plusieurs fonctions support permettant de générer des économies d'échelle, la réduction des charges de gouvernance à plusieurs niveaux et le renforcement des fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de fusion.

6.2 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2017 par rapport aux prévisions

La confrontation des réalisations de l'exercice 2017 par rapport aux prévisions établies pour l'année 2017 telles que publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » fait ressortir les taux de réalisations suivants :

En milliers de Dinars

	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Ecarts	Taux de Réalisation	Commentaires
Mises en forces	439 802	534 167	94 365	121%	En dépit du contexte très difficile de l'année 2017 au plan de l'économie nationale, le secteur de leasing a démontré une autre fois toute sa vitalité en réalisant une progression meilleure que l'année précédente soit un taux de 30,7%. TL a pu atteindre cette moyenne en affichant un taux de croissance de 30% préservant ainsi sa part de marché de 22%.
Créances sur la Clientèle	818 968	890 988	72 020	109%	Il s'agit d'une augmentation mécanique qui rejoint le niveau des mises en forces en progression par rapport au prévu (Les MEF de 2017 ont augmenté de 30% par rapport à 2016 alors que le taux d'évolution prévu est de 7%).
Revenus du Leasing	75 524	75 997	473	101%	Malgré l'écart enregistré au niveau des mises en force entre les prévisions et les réalisations le revenu de leasing réalisé en 2017 est presque égale à celui prévu et ce à cause du taux de placement moyen réalisé qui est inférieur au prévu.
Revenus du Factoring	-	15 450	-	-	-
Emprunts et dettes rattachés	702 758	790 674	87 916	113%	Les besoins ont augmenté du fait de la progression de la production ainsi de l'intégration de l'activité factoring.
Fournisseurs et comptes rattachés	52 067	94 125	42 058	181%	Cette augmentation est due à la fois à un recours plus important que prévu au crédit fournisseur et à la progression des MEF surtout au cours du dernier trimestre 2017.
Charges Financières nettes	45 643	52 376	6 733	115%	Cette augmentation est mécanique car elle rejoint la progression des besoins de financement. Elle est due aussi au fait de l'intégration des charges relatives à l'activité de factoring (Fusion).
Dotations aux provisions sur créances	4 450	2 224	- 2 226	50%	Cette diminution est due à l'amélioration de la qualité du portefeuille et à la maîtrise du risque qui se reflètent au niveau du coût du risque qui s'établit à 0,14% des encours contre une prévision de 0,5%. Elle est plus importante à défaut de l'intégration du coût du risque relatif à l'activité factoring.

6.3 Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2018-2022 par rapport aux informations prévisionnelles 2017-2021

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes

Mises en Forces

En milliers de Dinars

Année	2018	2019	2020	2021
Mises en forces document référence 2017	474 986	512 985	554 024	598 346
Mises en forces document référence 2018	587 584	646 342	710 976	782 074
Écart	112 598	133 357	156 952	183 728

Créances de leasing

Année	2018	2019	2020	2021
Créances de leasing document référence 2017	922 340	1 016 122	1 075 178	1 129 723
Créances de leasing document référence 2018	1 063 069	1 211 822	1 332 517	1 422 691
Écart	140 729	195 700	257 339	292 968

Emprunts et dettes rattachées

Année	2018	2019	2020	2021
Emprunts et dettes rattachées document référence 2017	785 397	873 236	918 051	972 651
Emprunts et dettes rattachées document référence 2018	969 892	1 115 163	1 229 233	1 302 993
Écart	184 495	241 927	311 182	330 342

Revenus de Leasing

Année	2018	2019	2020	2021
Revenus de leasing document référence 2017	88 414	99 668	108 476	114 440
Revenus de leasing document référence 2018	94 536	115 255	132 210	144 854
Écart	6 122	15 587	23 734	30 414

Charges financières

Année	2018	2019	2020	2021
Charges financières document référence 2017	54 942	62 513	68 554	71 510
Charges financières document référence 2018	68 551	83 533	95 853	104 508
Écart	13 609	21 020	27 299	32 998

Commentaire : La production de Tunisie Leasing et Factoring a enregistré, à la fin de l'exercice 2017, une augmentation de 30% par rapport à 2016 alors que le taux d'évolution des mises en force qui a été prévu au niveau du document de référence "Tunisie leasing 2017" est de 8%. Les estimations commerciales pour la période 2018-2022 ainsi que les croissances prévues au niveau du présent document de référence ont été actualisées pour tenir compte des réalisations de l'exercice 2017 ainsi que l'effet de fusion avec Tunisie Factoring (Charges Financières).

Dotations nettes aux provisions

Année	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Dotations nettes aux provisions document référence 2017	4 450	4 950	5 450	5 750	La provision prévue au niveau du Business Plan 2018-2022 concerne les deux activités : leasing et factoring (effet de la fusion), elle a tenu compte pour le leasing d'un coût du risque standard de 0,3% pour les années 2018 à 2022 appliqué sur les encours actualisés, pour le factoring le coût du risque est estimé à 0,7% de l'encours de financement sur la période 2018-2022.
Dotations nettes aux provisions document référence 2018	4 882	5 467	5 967	6 426	
Écart	432	517	517	676	La provision prévue au niveau du Business Plan 2017-2021 concerne uniquement l'activité leasing, elle a tenu compte d'un coût du risque standard de 0,5% pour les années 2017 à 2021 appliqué sur les encours actualisés.

6.4 Analyse des performances réalisées au 30/06/2018 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2018

La confrontation des réalisations au 30/06/2018 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2018 telles que publiées au niveau du présent document de référence « Tunisie Leasing 2018 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de Dinars

	Indicateurs d'activité au 30/06/2018	Prévisions année 2018	Pourcentage de réalisation
Mises en force	273 736	587 584	46,59%
Produit Net de Leasing	24 792	39 141	63,34%
Ressources d'emprunt	852 868	969 892	87,93%
Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)	137 320	137 320	99,99%
Volume des factures achetées	247 843	506 369	48,95%
Volume des factures financées	197 109	478 369	41,20%
Produit net d'affacturage	5 958	12 056	49,42%

Tunisie Leasing et Factoring s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.5 Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période allant de 2018 à 2022 de la société ont été établies sur les base des états financiers audités arrêtés au 31/12/2017.

Ces états ont été approuvés par le Conseil d'Administration du **27 Mars 2018**.

Les états financiers prévisionnels ont été élaborés à partir de données de base historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles.

6.5.1. Les hypothèses de prévisions retenues sur la période 2018-2022

1. Activité de Leasing

1.1 Mises en force

Compte tenu des mises en force (MEF) réalisées par la société au cours des derniers exercices et des réalisations jusqu'au 31 décembre 2017, les MEF de l'exercice 2018 ont été estimées à 587 584 mDT en augmentation de 10% par rapport aux MEF de 2017, puis une croissance annuelle maintenue de 10% allant de 2019 à 2022.

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Mises en force	534 167	587 584	646 342	710 976	782 074	860 281	
Taux d'évolution		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%

1.2 Intérêts Conventionnels

Les intérêts conventionnels ont été estimés sur la base des MEF antérieures et des MEF prévues compte tenu d'un taux de placement moyen de **10,45%** en amélioration par rapport au taux de placement réalisé au cours de 2017 (**9,86%**) et ce pour la période allant de 2018 à 2022.

Les revenus bruts et les dotations aux amortissements sont calculés en utilisant la pondération produits Auto (LA) ; Équipement (LE) ; Immobilier (LI) suivante et des taux moyens de placement suivants :

Type de Leasing	Pondération	Réalisé	Taux de Placement				
	2018-2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
LA – TPE (Très petites entreprises)	18,35%	11,07%	11,30%	11,30%	11,30%	11,30%	11,30%
LA – Autres	25,26%	9,73%	10,37%	10,37%	10,37%	10,37%	10,37%
LE	51,15%	9,51%	10,20%	10,20%	10,20%	10,20%	10,20%
LI	5,24%	9,54%	10,30%	10,30%	10,30%	10,30%	10,30%
	100,00%	10,18%	10,45%	10,45%	10,45%	10,45%	10,45%

Évolution des Intérêts Conventionnels

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM 2017-2022
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Intérêts conventionnels	74 210	91 986	112 451	129 119	141 454	150 897	15,25%
Taux d'évolution		24,0%	22,2%	14,8%	9,6%	6,7%	

2. Activité de Factoring

2.1 Le volume d'affaires

Le tableau ci-après reprend le volume des factures achetées sur la période 2018/2022 en retenant comme taux moyen de croissance du chiffre d'affaires, 12% en 2018 et 11% à partir de 2019 :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM 2017-2022
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Evolution		12%	11%	11%	11%	11%	
Volume de chiffre d'affaires acheté	454 102	506 369	561 032	622 623	691 059	767 641	11,07%
Domestique avec recours	398 765	446 755	496 743	553 659	616 651	687 501	11,51%
Domestique sans recours	16 835	18 817	20 942	23 067	25 538	28 301	10,95%
Export	11 953	12 797	13 847	14 897	16 170	17 439	7,85%
Import	26 549	28 000	29 500	31 000	32 700	34 400	5,32%

2.2 Le financement

Le financement des créances est égal au montant des factures achetées déduction faite du montant du fonds de garantie, des autres réserves éventuellement et autres restrictions (dépassement limites débiteurs, dépassement seuil de concentration par débiteur, etc.).

Sur la période 2017 / 2022, le pourcentage de financement moyen retenu se situe aux alentours de 85% du volume des factures achetées hors import. Il est à noter que statistiquement le pourcentage de financement moyen calculé sur la période 2000 / 2017 est de 85,5%.

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des financements sur la période 2018/2022 :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Volume de chiffre d'affaires acheté hors import	427 553	478 369	531 532	591 623	658 359	733 241	11,39%
Financements	358 470	410 159	454 436	504 324	559 758	621 789	11,64%
Pourcentage de financement	83,8%	85,7%	85,5%	85,2%	85,0%	84,8%	

2.3 Les encaissements

Sur la période 2018/2022, le taux moyen des encaissements a été de 81,0% du volume des factures achetées.

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des encaissements sur la période 2018/2022 :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Volume de chiffre d'affaires acheté	454 102	506 369	561 032	622 623	691 059	767 641	11,07%
Encaissements	363 805	409 005	454 460	505 837	562 897	626 921	11,50%
Pourcentage d'encaissement	80,0%	80,8%	81,0%	81,2%	81,5%	81,7%	

2.4 Les produits

▪ La commission d'affacturage:

La répartition de la commission d'affacturage par nature d'activité, se présente comme il est Indiqué dans le tableau suivant :

(En mDT)	REALISE	PREVU				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Commissions d'affacturage domestique	4 642	5 086	5 571	6 108	6 700	7 344
Commissions servies domestique	(220)	(110)	(110)	(110)	(110)	(110)
Commissions d'affacturage export	104	115	125	135	146	157
Commissions servies export	(3)	(3)	(4)	(4)	(5)	(5)
Commissions d'affacturage import	17	20	21	23	25	28
Commissions servies apporteurs	(30)	(32)	(34)	(36)	(36)	(36)
Frais d'enquêtes et de surveillance	9	12	16	19	22	25
Autres commissions	205	215	230	245	260	277
Total commission d'affacturage après rétrocession	4 726	5 302	5 815	6 380	7 002	7 680
Total commission d'affacturage avant rétrocession	4 979	5 447	5 963	6 530	7 152	7 831
Volume du chiffre d'affaires acheté	454 102	506 369	561 032	622 623	691 059	767 641
Taux de la commission d'affacturage avant rétrocession	1,10%	1,08%	1,06%	1,05%	1,04%	1,02%
Taux moyen de la commission d'affacturage	1,04%	1,05%	1,04%	1,02%	1,01%	1,01%

▪ La commission de financement :

La commission de financement domestique est liquidée sur la base des avances accordées au titre des factures achetées aux taux convenus. Le décompte se fait en fin de période (post compté) chaque fin de mois.

La commission de financement export est calculée à un taux indexé à l'EURIBOR 3 mois (EURIBOR + Marge). Le décompte se fait en fin de période (post compté), à la date d'encaissement effectif de chacune des factures ayant fait l'objet de financement.

L'évolution des marges de financement se présente comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Marge de financement domestique	3,80%	3,80%	3,80%	3,80%	3,80%
Marge de financement export	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

L'évolution de la commission de financement sur la période 2018/2022 se présente comme suit :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Commission de financement domestique	10 433	12 789	15 198	17 032	19 225	21 613	15,68%
Commission de financement domestique	38	42	51	56	62	38	-
Total produits de financement	10 471	12 831	15 249	17 089	19 288	21 651	15,64%

Ainsi, les revenus d'affacturage estimés, pour la période 2018/2022, peuvent se résumer comme il est indiqué dans le tableau suivant :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Total commission d'affacturage nette	4 726	5 302	5 815	6 380	7 002	7 680	10,20%
Total produits de financement	10 471	12 831	15 249	17 089	19 288	21 651	15,64%
Total revenus d'affacturage	15 197	18 133	21 065	23 469	26 290	29 331	14,05%

3. Les ressources

3.1. Les emprunts

La structure d'endettement de la société est caractérisée par le recours au marché obligataire en premier lieu et aux emprunts bancaires et aux crédits extérieurs en second lieu.

Les emprunts que la société projette de lever, pour la période 2018-2022, se détaillent comme suit :

(En mDT)	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunts Obligataires	120 000	120 000	140 000	140 000	160 000
Crédits Bancaires	191 000	136 500	134 000	146 000	188 500
Crédits Extérieurs	80 000	90 000	90 000	100 000	100 000
Total emprunts	391 000	346 500	364 000	386 000	448 500

Les conditions retenues pour les nouvelles ressources sont les suivantes :

- Durée de remboursement des crédits :

- 5 ans pour les emprunts obligataires ;
- 5 ans pour les autres types de crédits.

- Taux moyen : le coût des nouvelles ressources est de 8,20% pour la période 2018-2022.

3.1 Autres ressources : lignes d'avance et crédits à court terme

Ils sont utilisés pour le financement de l'activité factoring.

Le tableau ci-après reprend les utilisations sur ces lignes sur la période 2018-2022 :

(En mDT)	2018	2019	2020	2021	2022
Utilisations	708 875	927 049	1 142 156	1 290 268	1 589 331

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachées

Sur la période 2018-2022, l'encours des emprunts et des concours bancaires existants et à contracter évoluera comme suit :

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachés (En mDT)	REALISE	PREVU				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunts obligataires	269 885	336 252	378 438	419 444	438 114	461 197
Emprunts bancaires et extérieurs	429 498	545 999	631 603	685 280	726 673	793 538
Crédit à court terme	1 722	-	-	-	-	-
Lignes d'avance	36 000	68 145	84 650	103 014	115 637	139 772
Certificats de dépôts	35 000	-	-	-	-	-
Total emprunts	772 105	950 396	1 094 691	1 207 738	1 280 423	1 394 506
Dettes Rattachés	18 568	19 497	20 472	21 495	22 570	20 313
Total	790 674	969 892	1 115 163	1 229 233	1 302 993	1 414 819

Remboursements de l'Encours des Emprunts Existants, des Emprunts à Contracter, des Billets de Trésorerie et des Certificats de Dépôts

Sur la période 2018-2022, le remboursement de l'encours des emprunts existants et à contracter, des billets de trésorerie et des certificats de dépôts évoluera comme suit :

Remboursement des Emprunts (En mDT)		2018	2019	2020	2021	2022
Remboursement Crédits en cours	Emprunt Obligataires	53 633	53 814	50 994	45 330	32 917
	Bancaires & Extérieurs	185 999	86 695	70 823	60 308	28 135
	Crédits à court terme et lignes d'avance	37 722	-	-	-	-
Total		277 355	140 509	121 817	105 638	61 052
Remboursement Fonds à Lever	Emprunt Obligataires	0	24 000	48 000	76 000	104 000
	Bancaires & Extérieurs	0	54 200	99 500	144 300	193 500
	Crédits à court terme et lignes d'avance	644 230	910 544	1 123 792	1 277 645	1 565 196
Total		644 230	988 744	1 271 292	1 497 945	1 862 696
Total général		921 585	1 129 253	1 393 109	1 603 583	1 923 748

4- Évolution des Capitaux Propres

En milliers de Dinar

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital social	45 000	45 000	54 000	58 000	58 000	58 000
Réserve légale	4 500	4 500	4 500	5 400	5 800	5 800
Autres réserves	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777
Prime d'émission	25 425	18 350	31 850	37 850	37 850	37 850
Résultats reportés	27 648	39 289	41 426	47 060	55 862	68 138
Réserve spéciale de réinvestissement	15 457	15 532	15 657	16 607	17 716	19 282
Boni de fusion	10 871	10 871	10 871	10 871	10 871	10 871
Distribution	9 000	9 000	9 000	10 800	11 600	11 600
Total des capitaux propres avant résultat	132 679	137 320	162 081	179 565	189 876	203 719
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>13 641</u>	<u>13 512</u>	<u>18 284</u>	<u>21 910</u>	<u>25 443</u>	<u>27 748</u>
Rendement des capitaux propres (ROE)	<u>10,28%</u>	<u>9,84%</u>	<u>11,28%</u>	<u>12,20%</u>	<u>13,40%</u>	<u>13,62%</u>

L'évolution des capitaux propres prévisionnels tient compte des points suivants :

- Un prélèvement en 2018, d'un montant de dividendes de 7.075 KDT sur le compte « Prime d'émission »
- Une augmentation en 2019 du capital social de 6,750 millions de dinars, et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.
- Une augmentation en 2019 du capital social de 2,250 millions de dinars, et ce, par incorporation de réserves, cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 450 000 actions nouvelles de valeur nominal de 5 dinars.
- Une augmentation en 2020 du capital social de 4 millions de dinars, et ce, par l'émission et la création de 800.000 actions nouvelles, au prix de 12,5 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 7,5 Dinars par action.
- L'affectation des montants servis au réinvestissement exonéré dans un compte de réserve de réinvestissement.
- Les affectations aux réserves légales de 5% des résultats reportés de l'exercice dans la limite de 10% du capital social.
- Des distributions de dividendes annuelles de 20 % du capital social

5. Charges Financières

L'évolution des charges financières relatives aux emprunts existants est calculée durant la période 2018-2022 conformément à leurs conditions contractuelles.

Le coût des nouvelles ressources est calculé au taux de 8,20% pour la période 2018-2022.

Les charges financières au titre des emprunts existants et des nouveaux emprunts évolueront comme suit sur la période 2018-2022 :

Charges financières (En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Total Charges Financières	52 376	68 551	83 533	95 853	104 508	111 815	16,38 %

6. Charges de Personnel et Autres Charges d'Exploitation

Sur la période 2018-2022, les charges de personnel et autres charges d'exploitation évolueront comme suit :

En (mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Charges de personnel	14 784	15 973	17 493	19 078	20 722	22 384	8,65%
Taux d'évolution		8,0%	9,5%	9,1%	8,6%	8,0%	
Autres charges d'exploitation	7 215	7 538	7 886	8 291	8 766	9 313	5,24%
Taux d'évolution		4,5%	4,6%	5,1%	5,7%	6,2%	

7. Provisions Nettes sur Créances

7.1 Leasing

Le coût du risque est estimé sur la base de l'évolution des encours financiers et estimé à 0,3% de l'encours financier, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Coût du risque sur créances classées (provisions nettes sur créances classées)	1 075	3 250	37 00	4 050	4 350	4 600	33,74%
Coût du risque des créances non classées (provisions collectives)	472	525	550	580	600	625	5,78%
Provisions nettes sur créances	1 547	3 775	4 250	4 630	4 950	5 225	27,56%

7.2 Factoring

Le coût du risque est estimé à 0,7% de l'encours de financement (hors l'Encours des billets à ordre), de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Dotations nettes aux provisions affectées	486	911	1 016	1 132	1 265	1 413	23,79%
Dotations nettes aux provisions collectives	191	196	201	205	211	216	2,49%
Cumul des provisions pour créances	678	1 107	1 217	1 337	1 476	1 629	19,16%

Ainsi, les dotations nettes aux provisions estimées, pour la période 2018/2022, peuvent se résumer comme il est indiqué dans le tableau suivant:

	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Provisions nettes sur créances classées	1 561	4 161	4 716	5 182	5 615	6 013	30,96%
Provisions collectives	663	721	751	785	811	841	4,87%
Provisions nettes sur créances	2 224	4 882	5 467	5 967	6 426	6 854	25,25%

8. Dotations aux Amortissements des Immobilisations Propres

Les dotations aux amortissements des biens propres de la société sont estimées à :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Dotations aux amortissements	1 700	1 930	2 171	2 074	1 915	1 837	1,56%
Taux d'évolution		13,5%	12,5%	-4,5%	-7,6%	-4,1%	

9. Impôts sur les Sociétés

La société estime procéder annuellement à des opérations de réinvestissement dans le cadre d'une politique de dégrèvement aboutissant au paiement d'un impôt effectif au taux de 32% pour 2018-2022.

10. Dividendes

La société prévoit de maintenir une distribution annuelle des dividendes comme suit :

1 dinar par action, soit 20 % du capital social libéré et ce pour la période allant de 2018 à 2022.

11. Rentabilité et Rendement Prévisionnel

La rentabilité et le rendement prévisionnel des capitaux propres se détaillent comme suit sur la période 2018-2022 :

Rentabilité et rendement	REALISE	PREVU					TCAM
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Revenus nets de leasing (en mDT)	75 997	94 536	115 255	132 210	144 854	154 641	15,27%
Revenus nets de factoring (en mDT)	15 197	18 133	21 065	23 469	26 290	29 331	14,05%
Résultat d'exploitation (en mDT)	19 594	19 791	25 793	31 643	36 735	39 940	15,31%
Résultat net (en mDT)	13 641	13 512	18 284	21 910	25 443	27 748	15,26%
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	10 80 000	11 600 000	11 600 000	11 600 000	5,21%
Résultat par Action (en DT)	1,516	1,501	1,693	1,889	2,193	2,392	9,55%

6.5.2. États financiers prévisionnels 2018-2022

1) Bilans prévisionnels

En KDT	Réalisé	Prévu				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès des banques	1 658	4 000	7 750	4 500	1 500	3 500
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	890 988	1 063 069	1 211 822	1 332 517	1 422 691	1 514 765
Acheteurs factorés	141 624	158 320	176 819	195 627	214 789	238 029
Portefeuille titre commercial	255	268	281	296	310	372
Portefeuille d'investissements	66 559	49 264	63 714	70 822	71 889	73 389
Valeurs Immobilisés	11 611	12 734	11 843	10 229	8 909	9 014
Autres actifs	22 647	23 571	24 433	25 417	25 389	28 253
TOTAL DES ACTIFS	1 135 342	1 311 227	1 496 662	1 639 408	1 745 477	1 867 322
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES						
PASSIFS						
Concours bancaires	23 898	15 000	17 500	16 550	22 650	18 250
Dettes envers la clientèle	19 473	20 447	21 469	22 542	23 669	21 303
Emprunts et dettes rattachées	790 674	969 892	1 115 163	1 229 233	1 302 993	1 414 819
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	40 873	46 656	51 409	56 253	61 183	67 356
Fournisseurs et comptes rattachés	94 125	87 447	87 662	88 057	91 850	86 797
Autres passifs	19 980	20 954	23 094	25 296	27 812	27 330
TOTAL DES PASSIFS	989 023	1 160 396	1 316 297	1 437 932	1 530 158	1 635 855
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	45 000	45 000	54 000	58 000	58 000	58 000
Réserves	60 030	53 030	66 655	74 505	76 014	77 580
Résultats reportés	27 648	39 289	41 426	47 060	55 862	68 138
Résultat de l'exercice	13 641	13 512	18 284	21 910	25 443	27 748
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	146 320	150 831	180 365	201 476	215 319	231 467
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 135 342	1 311 227	1 496 662	1 639 408	1 745 477	1 867 322

2) États de résultats prévisionnels

En KDT	Réalisé	Prévu				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	75 997	94 536	115 255	132 210	144 854	154 641
Revenu du factoring	15 450	18 278	21 212	23 618	26 440	29 482
Commissions encourues	(253)	(145)	(148)	(150)	(150)	(151)
Intérêts et charges assimilés	(52 376)	(68 551)	(83 533)	(95 853)	(104 508)	(111 815)
Produits des placements	5 233	4 875	4 890	6 088	6 790	7 045
Autres Produits d'exploitation	2 110	2 203	2 341	2 489	2 648	2 819
Produit net	46 162	51 196	60 018	68 403	76 074	82 021
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	(14 784)	(15 973)	(17 493)	(19 078)	(20 722)	(22 384)
Autres charges d'exploitation	(7 215)	(7 538)	(7 886)	(8 291)	(8 766)	(9 313)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 700)	(1 930)	(2 171)	(2 074)	(1 915)	(1 837)
Total des charges d'exploitation	(23 699)	(25 441)	(27 549)	(29 443)	(31 403)	(33 534)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	22 463	25 755	32 469	38 960	44 671	48 487
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(2 224)	(4 882)	(5 467)	(5 967)	(6 426)	(6 854)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	124	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques divers	(768)	(1 082)	(1 209)	(1 350)	(1 510)	(1 693)
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 594	19 791	25 793	31 643	36 735	39 940
Autres gains ordinaires	575	410	410	410	410	410
Autres pertes ordinaires	(387)	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	19 782	20 201	26 203	32 053	37 145	40 350
Reprises sur provisions pour impôt différé	185	185	185	185	185	-
Impôt sur les bénéfices	(5 535)	(6 169)	(8 103)	(10 327)	(11 887)	(12 602)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	14 432	14 217	18 284	21 910	25 443	27 748
Eléments extraordinaires	(791)	(705)	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	13 641	13 512	18 284	21 910	25 443	27 748

3) États de flux de trésorerie prévisionnels

EN KDT	Réalisé	Prévu				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients	499 084	595 424	708 059	828 403	978 450	1 050 951
Décaissements pour financement de contrats de Leasing	(571 366)	(674 146)	(737 434)	(811 590)	(907 287)	(982 763)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	363 805	409 005	454 460	505 837	562 897	626 921
Financements des adhérents	(358 470)	(410 159)	(454 436)	(504 324)	(559 758)	(621 789)
Encaissements provenant des crédits à court terme	173 897	708 875	927 049	1 142 156	1 290 268	1 589 331
Remboursements des crédits à court terme	(161 302)	(681 952)	(910 544)	(1 123 792)	(1 277 645)	(1 565 196)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(21 609)	(23 800)	(26 597)	(28 136)	(29 547)	(33 962)
Intérêts payés	(50 275)	(67 502)	(82 326)	(94 666)	(103 341)	(114 042)
Impôts et taxes payés	(8 603)	(8 425)	(7 371)	(11 038)	(20 336)	(26 470)
Autres flux de trésorerie	(6 205)	7 192	7 065	8 511	10 274	8 788

Flux de trésorerie provenant de (affectée à) l'exploitation	(141 045)	(145 489)	(122 073)	(88 638)	(56 025)	(68 230)
--	------------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 368)	(3 052)	(1 280)	(460)	(640)	(1 992)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	305	57	-	-	45	50
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 342)	(2 000)	(16 000)	(9 000)	(3 000)	(3 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 637	19 353	1 562	1 916	2 058	1 725

Flux de trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'investissement	(4 768)	14 358	(15 717)	(7 544)	(1 538)	(3 718)
---	----------------	---------------	-----------------	----------------	----------------	----------------

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-	20 250	10 000	-	-
Dividendes et autres distributions	(9 599)	(8 998)	(8 999)	(10 802)	(11 599)	(11 600)
Encaissements provenant des emprunts	426 018	391 000	346 500	364 000	386 000	448 500
Remboursement d'emprunts	(309 031)	(208 132)	(218 709)	(269 317)	(325 938)	(358 552)
Flux liés au financement à court terme	26 500	(31 500)	-	-	-	-

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	133 889	142 370	139 042	93 881	48 463	78 348
---	----------------	----------------	----------------	---------------	---------------	---------------

Variation de trésorerie	(11 924)	11 239	1 250	(2 300)	(9 100)	6 400
--------------------------------	-----------------	---------------	--------------	----------------	----------------	--------------

Trésorerie au début de l'exercice	(10 315)	(22 239)	(11 000)	(9 750)	(12 050)	(21 150)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(22 239)	(11 000)	(9 750)	(12 050)	(21 150)	(14 750)

6.6 Évolution des créances classées Leasing

En milliers de dinars	Réalisé	Prévu				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Risque total	933 977	1 111 534	1 265 992	1 392 470	1 488 299	1 586 398
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	33 389	36 639	40 339	44 389	48 739	53 339
Créances classées	40 548	47 846	53 349	57 937	61 413	65 098
Créances classées / risque total	4,34%	4,30%	4,21%	4,16%	4,13%	4,10%
Provisions / Créances classées	82,35%	76,58%	75,61%	76,62%	79,36%	81,94%

6.7 Évolution des créances classées Factoring

Le taux d'actif classé durant les années antérieures n'a pas évolué, il est stabilisé entre 4 et 5 % avec un ratio de couverture moyen de 90 % du fait que les actifs classés sont quasiment du contentieux en B4.

Pour la période du BP 2018-2022, la société vise à stabiliser le ratio des actifs classés à 5% avec une couverture de 100 %.

6.8 État des cash-flow prévisionnels

En milliers de dinars	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net	13 641	13 512	18 284	21 910	25 443	27 748
Remboursement de créances échues	339 027	400 074	480 347	571 696	689 865	749 755
Dotations aux amortissements	1 700	1 930	2 171	2 074	1 915	1 837
Dotations aux provisions et agios réservés	3 478	5 964	6 676	7 317	7 936	8 547
CASH FLOWS PREVISIONNELS	357 846	421 479	507 478	602 997	725 159	787 887

6.9 Marge brute d'autofinancement prévisionnel

En milliers de dinars	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net	13 641	13 512	18 284	21 910	25 443	27 748
Dotations aux amortissements	1 700	1 930	2 171	2 074	1 915	1 837
Dotations nettes aux provisions	2 870	5 964	6 676	7 317	7 936	8 547
Marge brute d'autofinancement	18 211	19 476	24 960	29 227	33 379	36 295

6.10 Indicateurs et ratios prévisionnels du Leasing

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net (1)	13 641	13 512	18 284	21 910	25 443	27 748
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	957 802	1 112 601	1 275 817	1 403 635	1 494 890	1 588 526
Fonds propres (avant résultat net) (2)	132 679	137 320	162 081	179 565	189 876	203 719
Capitaux propres avant affectation	146 320	150 831	180 365	201 476	215 319	231 467
Créances sur la clientèle	890 988	1 063 069	1 211 822	1 332 517	1 422 691	1 514 765
Créances classées (3)	40 548	47 846	53 349	57 937	61 413	65 098
Total provisions et agios réservés (4)	33 389	36 639	40 339	44 389	48 739	53 339
Emprunts et ressources spéciales	490 674	969 892	1 115 163	1 229 233	1 302 993	982 651
Charges financières	52 376	68 551	83 533	95 853	104 508	111 815
Produit net (7)	46 162	51 196	60 018	68 403	76 074	82 021
Total brut des créances (5)	933 977	1 111 534	1 265 992	1 392 470	1 488 299	1 586 398
Total bilan (6)	1 135 342	1 311 227	1 491 412	1 639 408	1 745 477	1 867 322
Charges d'exploitation (hors dotations aux provisions) (8)	23 699	25 441	27 549	29 443	31 403	33 534
Intérêts de crédit bail	76 163	94 536	115 255	132 210	144 854	154 641
Dettes envers la clientèle	19 473	20 447	21 469	22 542	23 669	21 303
Charges de personnel	14 784	15 973	17 493	19 078	20 722	22 384
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Taux de créances classées (3)/(5)	4,34%	4,30%	4,21%	4,16%	4,13%	4,10%
Ratio de couverture des créances classées (4)/(3)	82,34%	76,58%	75,61%	76,62%	79,36%	81,94%
Ratios de structure						
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	12,89%	11,50%	12,09%	12,29%	12,34%	12,40%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	43,22%	73,97%	74,77%	74,98%	74,65%	75,77%
Créances sur la clientèle/ Total bilan	78,48%	81,07%	81,25%	81,28%	81,51%	81,12%
Emprunts & Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	57,26%	93,16%	93,80%	93,94%	93,25%	94,81%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/Produits nets	32,03%	31,20%	29,15%	27,89%	27,24%	27,29%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	34,79%	37,28%	37,03%	38,09%	40,07%	40,26%
Coefficient d'exploitation (8)/(7)	51,34%	49,69%	45,90%	43,04%	41,28%	40,88%
Ratios de rentabilité						
ROE (1)/(2)	10,28%	9,84%	11,28%	12,20%	13,40%	13,62%
ROA (1)/(6)	1,20%	1,03%	1,23%	1,34%	1,46%	1,49%
Résultat net / Produit net (1)/(7)	29,55%	26,39%	30,46%	32,03%	33,45%	33,83%
Intérêts de leasing / créances sur la clientèle	8,55%	8,89%	9,51%	9,92%	10,18%	10,21%
Produits nets / total bilan	4,07%	3,90%	4,02%	4,17%	4,36%	4,39%

6.11 Indicateurs prévisionnels du Factoring

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume des factures achetées	454 205	506 369	561 032	622 623	691 059	767 641
Volume des factures financées	358 470	410 159	454 436	504 324	559 759	621 789
Commissions d'affacturage	4 726	454 205	454 205	454 205	454 205	454 205
Commissions de financement	10 471	12 831	15 249	17 089	19 288	21 651

6.12 Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2018 à 2022



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045
MF : 035482 W/A/M/000



Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2018 à 2022

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société Tunisie Leasing et Factoring pour la période allant de 2018 à 2022 établies dans le cadre de la préparation de prospectus et autres documents de référence. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 01 juin 2018

AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia LOUZIR

6.13 Tableau d'amortissement des emprunts obligataires et subordonnés en cours émis par Tunisie Leasing et Factoring

Intitulé de l'émission		2018	2019P	2020P	2021P	2022P
TL 2012/1	Intérêts	310 250	155 125			
Catégorie B	Capital	2 482 000	2 482 000			
TL 2012/2	Intérêts	188 303				
Catégorie A	Capital	2 930 000				
TL 2012/2	Intérêts	205 440	136 960	68 480		
Catégorie B	Capital	1 070 000	1 070 000	1 070 000		
TL Subordonné 2013/1	Intérêts	284 917				
5ans 7%	Capital	4 000 000				
TL 2013/1	Intérêts	191 319				
Catégorie A	Capital	2 484 000				
TL 2013/1	Intérêts	764 730	509 820	254 910		
Catégorie B	Capital	3 516 000	3 516 000	3 516 000		
TL Subordonné 2013/2	Intérêts	258 054	137 738			
Catégorie A	Capital	1 766 000	1 766 000			
TL Subordonné 2013/2	Intérêts	679 136	509 352	339 568	169 784	169 784
Catégorie B	Capital	2 234 000	2 234 000	2 234 000	2 234 000	2 234 000
TF 2014	Intérêts	682 540	461 600	230 800		
	Capital	3 000 000	3 000 000	3 000 000		
TL 2014/1	Intérêts	477 305	246 433			
Catégorie A	Capital	3 298 000	3 298 000			
TL 2014/1	Intérêts	794 388	595 791	397 194	198 597	
Catégorie B	Capital	2 702 000	2 702 000	2 702 000	2 702 000	
TL 2014/2	Intérêts	359 380	179 690			
Catégorie A	Capital	2 380 000	2 380 000			
TL 2014/2	Intérêts	1 129 440	847 080	564 720	282 360	
Catégorie B	Capital	3 620 000	3 620 000	3 620 000	3 620 000	
TL 2015/1	Intérêts	135 366	99 892	49 946		
Catégorie A	Capital	592 760	592 760	592 760		
TL 2015/1	Intérêts	2 122 342	1 697 873	1 273 405	848 937	424 468
Catégorie B	Capital	5 407 240	5 407 240	5 407 240	5 407 240	5 407 240
TL Subordonné 2015/1	Intérêts	142 065	94 710	47 355		
Catégorie A	Capital	615 000	615 000	615 000		
TL Subordonné 2015/1	Intérêts	1 337 075	1 069 660	802 245	534 830	267 415
Catégorie B	Capital	3 385 000	3 385 000	3 385 000	3 385 000	3 385 000
TL 2015/2	Intérêts	668 160	501 120	334 080	167 040	
Catégorie A	Capital	2 227 200	2 227 200	2 227 200	2 227 200	
TL 2015/2	Intérêts	1 461 960	1 461 960	1 169 568	877 176	584 784
Catégorie B	Capital		3 772 800	3 772 800	3 772 800	3 772 800
TL 2016/1	Intérêts	489 042	366 782	244 521	122 261	
Catégorie A	Capital	1 630 140	1 630 140	1 630 140	1 630 140	
TL 2016/1	Intérêts	1 693 321	1 693 321	1 354 657	1 015 992	677 328
Catégorie B	Capital		4 369 860	4 369 860	4 369 860	4 369 860
TL Subordonné 2016/1	Intérêts	296 400	237 120	177 840	118 560	59 280
Catégorie A	Capital	780 000	780 000	780 000	780 000	780 000
TL Subordonné 2016/1	Intérêts	1 263 850	1 263 850	1 263 850	1 011 080	758 310
Catégorie B	Capital			3 220 000	3 220 000	273 107
TL 2017/1	Intérêts	1 333 097	1 092 428	819 321	546 214	118 560
Catégorie A	Capital	3 514 000	3 514 000	3 514 000	3 514 000	3 514 000
TL 2017/1	Intérêts	1 515 540	1 515 540	1 515 540	1 212 432	909 324
Catégorie B	Capital			3 886 000	3 886 000	3 886 000
TL 2017/2	Intérêts		861 748	689 399	517 049	344 699
Catégorie A	Capital		2 167 920	2 167 920	2 167 920	2 167 920
TL 2017/2	Intérêts		1 571 153	1 571 153	1 571 153	1 256 922
Catégorie B	Capital				3 832 080	3 832 080
TL 2018/1	Intérêts		938 202	750 179	562 634	375 089
Catégorie A	Capital		2 240 740	2 240 740	2 240 740	2 240 740
TL 2018/1	Intérêts		1 017 210	1 017 210	1 017 210	813 768
Catégorie B	Capital				2 481 000	2 481 000
TOTAL INTERETS		15 143 709	15 843 388	12 086 633	8 746 237	5 324 094
TOTAL ENCOURS		50 633 340	53 770 660	50 950 660	51 469 980	38 343 747

P : Prévisionnel